

PROJET DE LOI DE FINANCES

2017



Défense

Mémoire, culture et liens avec la Nation

Anciens combattants



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE



L'année 2016, dans le prolongement de la précédente, a vu se poursuivre l'activité de groupes terroristes d'obédience djihadiste contre notre pays et contre l'Europe et la pression internationale résultant de la persistance de crises majeures dans le monde. Notre pays est bien entré dans une phase nouvelle, où de graves menaces pèsent sur sa sécurité intérieure et extérieure à la fois, sous des formes parfois inédites. Ils confirment la nécessité de disposer d'une défense cohérente et complète, pour garantir sa sécurité dans l'immédiat et dans le temps.

Dès le 16 novembre 2015, le président de la République a donc annoncé, devant le Congrès, qu'il était indispensable de renforcer nos unités opérationnelles, nos capacités de renseignement et les moyens de la cyberdéfense, tout en intensifiant « l'effort de guerre » contre le prétendu État Islamique, en particulier au Levant. Il a en conséquence décidé d'interrompre toute diminution des effectifs du ministère de la Défense jusqu'en 2019, au bénéfice de ces priorités. Lors de ses vœux aux armées le 14 janvier 2016, le chef de l'État a en outre annoncé sa décision de prendre des mesures permettant d'améliorer la condition des militaires, en particulier pour compenser les sujétions inhérentes au niveau très élevé de leur engagement, mais aussi pour leur appliquer, dans les mêmes termes et aux mêmes échéances, le Protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) des fonctionnaires.

L'ensemble de ces mesures sur les effectifs et leurs coûts associés mais aussi les besoins supplémentaires qui en découlent pour les années 2017-2019 ont été détaillés lors du Conseil de défense du 6 avril 2016.

Ces décisions sont intégrées dans le Projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2017. Pour cette quatrième année de la LPM, le budget de la Défense est abondé de 317 M€ de crédits budgétaires supplémentaires par rapport à l'actualisation de la LPM, le portant à 32,7 Md€ (toutes ressources confondues), soit 0,6 Md€ de plus qu'en LFI 2016. Les recettes de cessions sont maintenues à 250 M€ soit 100 M€ supplémentaires et représentent seulement 0,8 % des ressources totales de la mission « Défense ». L'évolution nette des effectifs du ministère s'élèvera pour sa part à +782 emplois sur la période 2017-2019, dont 400 emplois pour la seule année 2017.

Le PLF 2017 traduit ces orientations, notamment au profit des réserves, des ressources humaines et des capacités militaires. Ces décisions répondent aux menaces qui visent le pays, à la diversité des missions de notre défense et au niveau d'engagement très élevé atteint par nos armées du fait de la combinaison des opérations sur le territoire national et à l'extérieur. Elles doivent, enfin, amorcer une amélioration significative de la condition des militaires, très fortement sollicités depuis plus d'un an et demi, tout en mettant en œuvre à leur bénéfice les mesures déjà arrêtées pour la fonction publique.

Jean-Yves Le Drian

Ministre de la Défense



Alors que ces dernières années commémoratives ont été l'occasion d'un hommage sans précédent à plusieurs générations de combattants, l'année 2017 sera celle de **la consolidation de l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation à l'égard du monde combattant**. Le budget s'élèvera à 2,445 Md€ pour la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », soit une baisse limitée de 2,6 % par rapport au budget précédent, qui permet une augmentation du montant moyen des dispositifs de la dette viagère servi par bénéficiaire.

Depuis près de deux ans, j'ai le souci de conduire mon action prioritairement en faveur des anciens combattants. Cette volonté se concrétise par la revalorisation de 4 points de la

retraite du combattant, ce qui la portera à plus de 750 € au 31 décembre 2017, soit plus de 11 % d'augmentation sur un an. Parallèlement, l'allocation de reconnaissance des harkis, conjoints et ex-conjoints survivants sera augmentée de 100 € par an, soit une revalorisation de 8 % depuis le lancement du « plan Harki » en 2014.

Les populations les plus démunies méritent un effort singulier. C'est pourquoi j'ai tenu à ce que la politique sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) bénéficie cette année encore de moyens supplémentaires ; aussi, 1 M€ de plus y seront alloués, en hausse de plus de 30 % depuis 2012.

Par ailleurs, le contexte international de ces dernières années a imposé à la France un engagement exceptionnel de ses forces armées sur plusieurs théâtres d'opération extérieure mais aussi sur le territoire national, celui-ci ayant fait face à des attaques terroristes. **Aussi, aux côtés du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, je veille à porter une attention toute particulière à la 4^e génération du feu**, dont nos concitoyens mesurent chaque jour la force de l'engagement. Désormais, le bénéfice du supplément enfants à charge aux conjoints survivants de militaires invalides sera étendu aux moins de 40 ans, mesure qui répond à un souci d'équité et de justice sociale.

S'agissant de la politique mémorielle qui se doit d'être ambitieuse et audacieuse tout autant que fidèle à la diversité de nos mémoires, les moyens alloués sont maintenus à 22,2 M€. Après le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme, le cycle commémorant la Grande Guerre se poursuivra en 2017 avec le centenaire de l'entrée en guerre des États-Unis, du Chemin des Dames ou encore de la bataille de Vimy.

Par ailleurs, je ferai en sorte que les services du ministère de la Défense poursuivent l'effort de rénovation des nécropoles et Hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN), à l'image du mont Faron dont le nouveau mémorial sera inauguré en mars 2017. Les grandes commémorations ont en effet été l'occasion de coups de projecteur sur nos lieux de mémoire, en France et à l'étranger, appelés à devenir les témoignages de demain et les points de départ d'une nouvelle offre touristique respectueuse des sites où l'Histoire s'est jouée et où des mémoires sont nées.

Enfin, la jeunesse reste au cœur de l'action que je conduis. C'est pourquoi l'enveloppe budgétaire dédiée à la politique mémorielle sera en partie consacrée au développement d'actions pédagogiques qui ont rencontré un franc succès ces dernières années. Par ailleurs, la Journée défense et citoyenneté (JDC), à laquelle participent plus de 800 000 jeunes Français chaque année, reste un outil précieux pour sensibiliser la nouvelle génération aux enjeux de défense et de sécurité et au respect des valeurs républicaines.

Jean-Marc Todeschini

Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense,
chargé des anciens combattants et de la mémoire

Présentation générale du budget 2017 du ministère de la Défense	7
PREMIÈRE PARTIE : DÉFENSE	9
CHAPITRE 1 - Des moyens à hauteur de la menace	11
CHAPITRE 2 - Le PLF 2017 : un nouvel accroissement des ressources de la défense	15
1. Une trajectoire financière augmentée	15
2. Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2017	17
Chapitre 3 - Les moyens de la défense	21
1. Les fonctions stratégiques	22
2. La priorité à l'activité opérationnelle	29
3. L'engagement en opération	29
4. L'Europe de la défense	34
5. La France dans l'Otan	38
Chapitre 4 - Les femmes et les hommes de la défense.....	41
1. D'une logique de déflation des effectifs à une logique d'adaptation permettant de renforcer les moyens alloués aux priorités du ministère	41
2. Une politique RH au service du personnel militaire et civil	43
3. Une politique en faveur de l'engagement, en particulier des jeunes citoyens	46
Chapitre 5 - Les équipements	51
1. Un montant de ressources en hausse sur l'équipement.....	52
2. Les livraisons de matériels en 2017.....	52
3. Les commandes de matériels en 2017	54
4. L'entretien programmé des matériels et les petits équipements.....	57
5. L'effort de recherche et développement	60
6. L'infrastructure	61

DEUXIÈME PARTIE : MÉMOIRE, CULTURE ET LIENS AVEC LA NATION 65

CHAPITRE 1 - Une ambition mémorielle poursuivie en 2017 67

- 1. Bilan et perspectives des commémorations 67
- 2. Éducation et transmission de la mémoire 68
- 3. Patrimoine de pierre et tourisme de mémoire..... 70

CHAPITRE 2 - Culture et lien armée-Nation 77

- 1. La jeunesse, au cœur de la mémoire et du lien armée-Nation..... 77
- 2. Les politiques culturelles 81

TROISIÈME PARTIE : ANCIENS COMBATTANTS 85

CHAPITRE 1 - Des droits des anciens combattants confortés en 2017 83

- 1. Le PLF 2017 sur le périmètre de responsabilité du SEDACM 87
- 2. Le maintien de l'ensemble des dispositifs 89
- 3. La refonte du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) 89

Chapitre 2 - La 4^e génération du feu..... 93

- 1. Une carte du combattant plus largement attribuée..... 93
- 2. L'accompagnement des militaires blessés en opération ou en service 94

Chapitre 3 - Un engagement déterminé en faveur des harkis et rapatriés 99

- 1. Des droits maintenus et améliorés..... 99
- 2. Un plan Harki qui poursuit sa montée en puissance 100
- 3. Une modernisation administrative en voie d'achèvement..... 102

Chapitre 4 - Des opérateurs dédiés au monde combattant d'hier et d'aujourd'hui 105

- 1. ONAC-VG, la « maison des anciens combattants et des victimes de guerre »..... 105
- 2. L'institution nationale des Invalides, la « maison des Invalides » 110

DÉFENSE



C. Lebetterre/DICoD



J. Salles/ECPAD



Armée de terre/EMA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2017 DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Les crédits du ministère de la Défense se répartissent au sein de trois missions :

- la mission « Défense » ;
- la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Le montant total des crédits de paiement du ministère inscrit dans le Projet de loi de finances (PLF) pour 2017 (toutes ressources, pensions comprises) s'élève à près de 43,5 milliards d'euros (Md€), contre 42,6 Md€ en Loi de finances initiale (LFI) pour 2016.

La répartition par missions et programmes est la suivante :

Crédits de paiement en Md€ - Toutes ressources (1) – Structure courante		LFI 2016	PLF 2017
Mission « Défense »	P144 - « Environnement et prospective de la politique de défense »	1,29	1,34
	P146 - « Équipement des forces »	9,95	10,05
	P178 - « Préparation et emploi des forces »	7,33	7,35
	P212 - « Soutien de la politique de la défense » (partie HT2)	2,23	2,35
	Total hors titre 2	20,80	21,08
	Titre 2 (y compris OPEX, hors pensions)	11,28	11,61
	Titre 2 (y compris OPEX et pensions)	19,14	19,76
	Total hors pensions	32,08	32,69
	Total avec pensions	39,94	40,84
Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »	P167 - « Liens entre la Nation et son armée »	0,04	0,04
	P169 - « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »	2,47	2,41
	Total hors titre 2	2,51	2,44
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	P191 - « Recherche duale (civile et militaire) »	0,18	0,18
	Total hors titre 2	0,18	0,18
Ministère de la Défense	Total hors titre 2	23,49	23,70
	Total hors pensions	34,77	35,31
	Total avec pensions	42,63	43,47

(1) Y compris les ressources issues des cessions immobilières et de matériels militaires.

Les décisions du président de la République prises en Conseil de défense du 6 avril 2016 sont venues amplifier les orientations issues de l'actualisation de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 en juillet 2015 : à travers l'augmentation du budget de la défense de 600 M€ et la création nette de 464 emplois (dont 64 pour le service industriel de l'aéronautique), le PLF 2017 permet ainsi la pleine mise en œuvre des priorités que sont la protection du territoire national, l'équipement et l'activité opérationnelle des forces ou encore le renseignement.

PREMIÈRE PARTIE

DÉFENSE



A. Roiné/ECPAD/EMA



B. Biasutto/DJCoD



A. Karaghezian/ECPAD

CHAPITRE 1

DES MOYENS À HAUTEUR DE LA MENACE

Conformément à la loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire (LPM) pour la période 2014-2019 et à son actualisation par la loi du 28 juillet 2015, le projet de loi de finances pour 2017, quatrième année de cette programmation, affermit les principes fondamentaux du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 autour du triptyque de grandes missions « protection – dissuasion – intervention », tout en adaptant les moyens de la défense aux défis auxquels notre pays est aujourd’hui confronté.

Dans un contexte sécuritaire préoccupant et malgré les fortes tensions sur nos finances publiques, le président de la République a décidé d’accroître le budget alloué à la défense, conformément aux mesures annoncées le 16 novembre 2015 devant le Congrès. Ces décisions ont un impact sur la période 2017-2019. Elles doivent permettre d’améliorer nos capacités militaires tout en menant une politique de ressources humaines cohérente pour faire face à la simultanéité durable de nos opérations extérieures et de l’intervention des armées sur le territoire national.

Le budget de défense de la France atteindra 32,7 Md€ hors pensions en 2017. Ces ressources intègrent un maintien de ressources non budgétaires, issues de cessions, à moins de 0,8 % des ressources totales. Ce sont ainsi plus de 600 M€ de ressources supplémentaires qui seront consacrées à la défense par rapport à la loi de finances de 2016. Cette hausse s’inscrit désormais dans le contexte plus large de réévaluation des budgets de défense de 17 pays européens de l’Otan.

Ce budget traduit les priorités fixées par le président de la République au bénéfice des unités opérationnelles, du renseignement et de la cyberdéfense, impliquant l’arrêt des diminutions d’effectifs prévues jusqu’en 2019 et une manœuvre de redéploiement. De 2017 à 2019, est donc prévue une évolution nette des effectifs du ministère de la Défense à hauteur de +782 équivalents temps plein (hors service industriel de l’aéronautique), dont 400 en 2017, 200 en 2018 et 182 en 2019. Dès 2017, 3 000 postes seront mobilisés au profit de la chaîne opérationnelle, du renseignement et de la cyberdéfense ainsi que des organismes de soutien correspondants. Ces renforcements et ces redéploiements seront accompagnés par un ajustement des crédits consacrés au fonctionnement (+41 M€) et aux infrastructures (+73 M€), permettant de donner à ce personnel nouveau, dans ces domaines, les moyens d’accomplir sa mission.

L’année 2017 verra également la mise en œuvre de nouvelles mesures destinées à améliorer la condition du personnel, notamment indemnitaires (+90 M€ en 2017), afin de compenser les sujétions très élevées pesant sur les personnels de la défense ainsi que sur leur famille dans un contexte de suractivité opérationnelle. En outre,

les militaires se verront appliquer les mesures générales de la fonction publique (plus de 190 M€ en 2017), à savoir la revalorisation du point fonction publique ou la mise en œuvre du Protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR). Ces mesures représentent un effort financier de 1 Md€ sur 3 ans.

Les réserves feront aussi l'objet d'une attention particulière, dans le prolongement de l'inflexion déjà prévue par la LPM actualisée et en cohérence avec le projet de mise sur pied d'une Garde nationale annoncé par le président de la République le 16 novembre 2015. Près de 4500 réservistes opérationnels supplémentaires (+27 M€) seront recrutés – essentiellement au profit du territoire national – et le nombre moyen des jours d'activité sera porté à 30 jours par an. Cette inflexion s'inscrit dans la perspective de l'objectif de 40 000 réservistes opérationnels programmé pour fin 2018.

Pour faire face à la menace extérieure, en particulier celle du terrorisme d'inspiration djihadiste, la stratégie globale de la France sera poursuivie en 2017 sur le front des opérations militaires.

L'engagement contre Daech au Levant au sein de la coalition internationale sera accru, avec pour objectif la neutralisation complète de cette organisation terroriste. Dans ce cadre, la politique de coopération avec les pays de la région menacés par Daech sera maintenue, en particulier avec le Liban et la Jordanie. Cet engagement vaut également auprès des pays du Maghreb menacés par Daech de façon concomitante.

Indispensable complément de ces actions, les opérations que nous menons au Sahel seront prolongées, avec un accent particulier sur la coopération avec nos partenaires du G5 Sahel sans le concours desquels une solution politique et militaire dans la région n'est pas envisageable.

La France restera également impliquée dans l'opération européenne Sophia en Méditerranée, afin de lutter contre les trafics de migrants et de faire respecter l'embargo sur les armes à destination de la Libye décidé par le Conseil de sécurité de l'Onu.

En République centrafricaine, le redimensionnement de nos forces et le désengagement de l'opération Sangaris au profit de la MINUSCA¹ ont été décidés afin de permettre, dès la fin 2016, la réorientation d'une partie de nos unités pour faire face aux priorités actuelles tout en maintenant le niveau de vigilance requis.

La France continuera en outre à être vigilante sur le respect du droit international et des principes du maintien de la paix par des pays tentés par une stratégie jouant sur les rapports de puissance militaire, notamment la Chine et la Russie. Elle contribuera ainsi aux mesures de confiance et de présence avancée de l'alliance Atlantique au profit des pays membres d'Europe de l'Est décidées lors du dernier sommet de l'Otan à Varsovie.

Enfin, et en réponse à la stratégie indirecte de Daech, mis en difficulté dans ses fiefs récents du Moyen-Orient et de Libye, tendant à répliquer par des actes de terrorisme en Europe, les armées poursuivront leur contribution à la manœuvre globale de contre-terrorisme sur le territoire national. Grâce à la remontée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT), elles seront en mesure de déployer en permanence 7 000 militaires et jusqu'à 10 000 personnels si nécessaire. Parallèlement, les armées continueront d'assurer la permanence des missions de dissuasion et de protection des approches maritimes et aériennes nationales.

La hausse de l'activité et de l'entraînement opérationnels sera consolidée grâce à l'effort financier à nouveau consenti, notamment sur l'Entretien programmé des matériels (EPM), très sollicités en opération, et le carburant opérationnel. Ainsi, la disponibilité sera garantie pour répondre aux besoins des opérations et à la préparation des forces sur tout le spectre des savoir-faire.

Sur le plan capacitaire, le besoin financier complémentaire de 272 M€ en 2017 comprend un rehaussement des stocks de munitions, le renforcement de la sécurisation du territoire (notamment des ports militaires) et l'acquisition de moyens complémentaires de cyberdéfense et de renseignement.

¹ Mission intégrée multidimensionnelle des Nations unies en Centrafrique.

Le renouvellement de nos équipements ainsi que la correction de certaines fragilités dans nos capacités seront poursuivis : commande du 5^e sous-marin Barracuda, commande de la rénovation de 45 Mirage 2000D, commande de 20 EBRC², de 319 VBMR³ lourds et de 23 poids lourds destinés au Commandement des opérations spéciales. Les commandes de la régénération de 100 VBL⁴ et d'un système Cerbère de simulation de combat terrestre, décidées dans le cadre de l'actualisation, seront également passées.

Les premiers VBL régénérés, les premiers VLTP NP⁵ ainsi que les premiers missiles et postes de tir MMP seront livrés. Les armées recevront également les 3^e et 4^e B2M et le premier avion de transport tactique C130J dont la commande a été décidée par la loi actualisée en juillet 2015.

Afin de préserver la marge d'autonomie stratégique indispensable à sa stratégie de défense, en garantissant la souveraineté souhaitée dans les choix, les performances, comme dans la mise en œuvre des équipements, et de garantir la continuité de ses actions, la France maintiendra fermement son soutien à l'industrie de défense. Les investissements au titre de l'agrégat « Équipement » du budget s'élèveront à 17,3 Md€ en 2017, en hausse de 300 M€ par rapport à 2016, avec un effort toujours maintenu pour la préparation de l'avenir. Par ailleurs, outre un soutien constant envers les PME, le ministère de la Défense accompagne les actions de renforcement de notre industrie, en particulier par des opérations de consolidation au niveau européen. Ainsi, après l'entrée en phase pleinement opérationnelle de KNDS fin 2015, qui résulte de la fusion de Nexter et de KMW pour l'armement terrestre, c'est le domaine des lanceurs spatiaux qui a connu une avancée significative en 2016, avec la création d'Airbus & Safran Launchers. L'année 2017 sera l'occasion de mesurer les premiers effets de ces rapprochements.

Parallèlement, la transformation et la modernisation du ministère se poursuivront en 2017, permettant ainsi les indispensables redéploiements d'effectifs en faveur des priorités fixées par le président de la République. L'ensemble des chantiers de réforme, de gouvernance, organiques, fonctionnels ou transverses, sont en phase de mise en œuvre ou achevés. Les plans stratégiques spécifiques définis par les armées, directions et services, comme par la Direction générale de l'armement, favoriseront l'application des décisions du président de la République et seront complétés par les chantiers transversaux d'ampleur ministérielle, relatifs notamment aux achats, aux ressources humaines ou à l'exécution financière.

Ainsi, 2017 confirmera les grands principes de la stratégie de défense et de sécurité nationale énoncés dans le Livre blanc de 2013, tout en accentuant l'effort en faveur de la sécurité du territoire national et de l'intensification de nos actions de contre-terrorisme au Moyen-Orient et sur le continent africain. La France développera et adaptera sa défense pour disposer de l'ensemble du spectre des capacités accessibles aux grandes puissances militaires. La LPM actualisée en 2015, puis ajustée conformément aux décisions prises par le président de la République en 2016, répond à la volonté d'assurer la sécurité du pays dans un environnement devenu plus menaçant et de préparer l'avenir, tout en garantissant à nos armées les moyens de remplir les missions particulièrement exigeantes qui leur sont confiées chaque jour, avec le plein soutien de la Nation.

² Engins blindés de reconnaissance et de combat.

³ Véhicules blindés multirôles.

⁴ Véhicules blindés légers.

⁵ Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés.



J.-B. Tabone/armée de terre



GAN/marine nationale



J. Fechter/armée de l'air

CHAPITRE 2

LE PLF 2017 : UN NOUVEL ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DE LA DÉFENSE

L'évolution du contexte géostratégique conduisant à un engagement plus intense des forces armées, à la fois sur le territoire national et à l'extérieur, le président de la République a confirmé, lors du Conseil de défense du 6 avril 2016, sa décision de rehausser la trajectoire en effectifs de la mission « Défense » par rapport à la cible programmée initialement dans la LPM et de doter les armées d'équipements supplémentaires. Dans le PLF 2017, les ressources financières de la mission sont donc augmentées en conséquence.

Cet effort, réalisé dans un contexte budgétaire marqué par l'impératif de redressement des comptes publics, permet de financer deux axes prioritaires : la protection du territoire national et l'équipement des forces.

1. UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE AUGMENTÉE

Le rehaussement de la trajectoire budgétaire de la LPM se traduit dès 2017 par 600 M€ de ressources supplémentaires par rapport à celles votées en LFI 2016. L'effort en faveur de la défense pour 2017 s'élève donc à 32,69 Md€, contre 32,26 Md€ prévus dans la LPM actualisée le 28 juillet 2015.

Face aux défis nés du besoin de sécurisation du territoire national, la majeure partie des crédits budgétaires supplémentaires en 2017 est destinée au financement de la nouvelle trajectoire des effectifs et des besoins de fonctionnement et d'équipements associés, ainsi qu'aux mesures relatives à la condition du personnel.

La trajectoire financière de la LPM actualisée

Md€ courants	2016			2017		
	LPM initiale ⁽¹⁾	LPM actualisée ⁽²⁾	LFI 2016	LPM initiale ⁽¹⁾	LPM actualisée ⁽²⁾	PLF 2017 ⁽³⁾
Ressources totales	31,4	32,0	32,1	31,6	32,3	32,7
dont équipement	16,7	17,0	17,0	17,1	17,3	17,3
dont fonctionnement ⁽³⁾	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5

(1) LOI n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale.

(2) LOI n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense.

(3) Hors dotation OPEX.

Pour le PLF 2017, la part des recettes issues de cessions n'est plus que de 250 M€ (montant identique à celui de 2016), soit moins de 0,8 % des ressources totales de la mission « Défense ». Le caractère résiduel de ces recettes extrabudgétaires traduit la sécurisation des moyens financiers mis à la disposition du ministère.

Trajectoire des crédits budgétaires et ressources issues de cessions de la mission « Défense »

Trajectoire des crédits budgétaires et ressources issues de cessions de la mission « Défense » (en Md€)	Budget 2016 (après actualisation de la LPM)	PLF 2017 Structure courante
Titre 2 (y compris OPEX)	11,28	11,61
Hors titre 2 (y compris OPEX)	20,55	20,83
Crédits budgétaires (titre 2 et hors titre 2)	31,83	32,44
Ressources issues de cessions	0,25	0,25
Total (toutes ressources, hors pensions)	32,08	32,69
CAS Pensions	7,86	8,15
Total (toutes ressources, avec pensions)	39,94	40,84

Le PLF 2017 décline les choix faits par le président de la République à l'issue du Conseil de défense du 6 avril 2016, afin de répondre à l'accroissement du risque terroriste, au niveau d'engagement élevé des forces et au besoin légitime d'amélioration de la condition du personnel. Cela se traduit notamment à travers :

- **la préparation et l'activité opérationnelle** : les crédits consacrés à l'Entretien programmé des matériels (EPM) s'établissent pour 2017 à 3,4 Md€, soit une stabilisation par rapport à 2016. La régénération physique et organique demeure prioritaire afin de maintenir l'intensité d'engagement des forces armées, souvent déployées sur des terrains particulièrement éprouvants pour les matériels. Le Conseil de défense du 29 avril 2015 avait ainsi octroyé 500 M€ de crédits supplémentaires sur la période de la programmation militaire actualisée 2015-2019. 250 M€ d'Autorisations d'engagement (AE) ayant été ouvertes dès 2016, les 250 M€ de 2017 permettront notamment de réaliser un effort important en faveur des matériels de combat terrestre (VBL, AMX10, ERC90 et VAB), de la flotte d'avions de transport tactique (C-160 et C-130), ou encore des avions de patrouille maritime (Atlantique 2) et guet aérien (E-2C Hawkeye) ;
- **l'équipement des forces et la R&T, avec des crédits portés à plus de 17,3 Md€ dans le PLF pour 2017** (près de 17 Md€ en LFI 2016). Cette progression de près de 2 % vise à poursuivre la modernisation des armées et le renouvellement des matériels dans le cadre offert par la LPM actualisée, amendée en Conseil de défense. Les capacités de cyberdéfense et de renseignement, l'effort d'intensification des frappes sur les théâtres d'opération extérieure et le renforcement de la posture de défense sur le théâtre national bénéficieront en priorité de ce nouveau surcroît de crédits. Ce niveau d'investissement vise également à préserver la Base industrielle et technologique de défense (BITD), gage de souveraineté et de capacité à créer de la valeur, dans un contexte de forte concurrence internationale ;
- **la cyberdéfense et le renseignement**, avec la poursuite de l'effort engagé en matière d'effectifs, d'acquisition d'équipements spécialisés, de développement des capacités de traitement des données ou encore d'exploitation et d'analyse des images. Le financement des besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement d'origine humaine, électromagnétique, informatique et image est la traduction concrète de l'importance

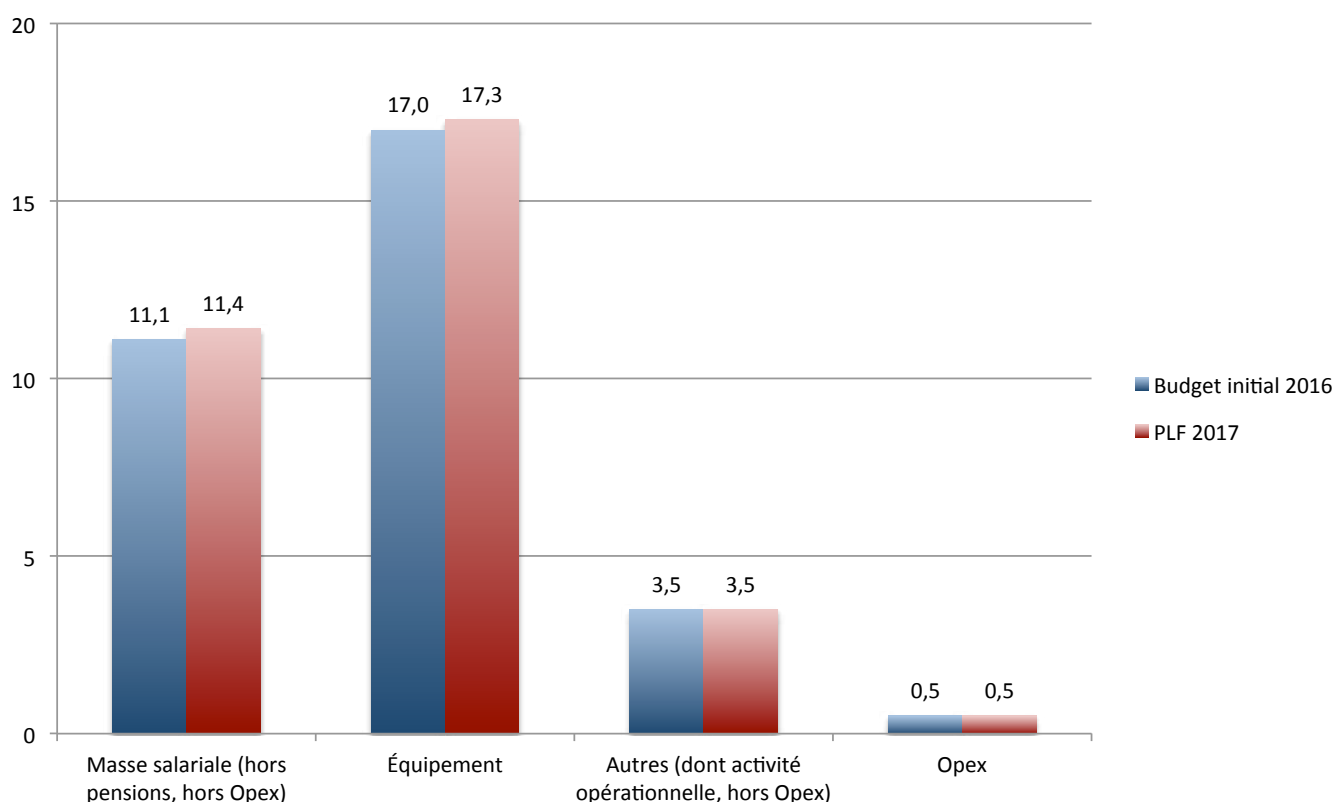
particulière donnée à la fonction « Connaissance et anticipation » dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 ;

- l'annulation des déflations initialement prévues et la création nette en 2017 de 464 emplois (dont 64 pour le service industriel de l'aéronautique), parallèlement à l'accroissement de l'effort en faveur de la réserve. Cette évolution des effectifs du ministère de la Défense sera accompagnée des crédits nécessaires au fonctionnement et aux infrastructures d'accueil ;
- l'amélioration de la condition du personnel : près de 290 M€ sont prévus en 2017 afin de compenser le niveau exceptionnel d'engagement des femmes et des hommes de la défense, ainsi que les sujétions qui pèsent sur leurs familles. Parallèlement, les militaires se verront appliquer en équité les mesures générales de la fonction publique.

Par ailleurs, la dotation au titre des Opérations extérieures (OPEX) en PLF 2017 demeure fixée à 450 M€ conformément à la LPM actualisée. Ce montant est cohérent avec les contrats opérationnels et les priorités stratégiques établies dans le Livre blanc. Le financement des éventuels surcoûts non couverts par cette dotation initiale de 450 M€ est garanti par la clause de sauvegarde de la LPM, qui prévoit un financement interministériel, préservant ainsi les crédits d'équipement du ministère.

2. LES DOTATIONS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « DÉFENSE » POUR 2017

Les budgets 2016 et 2017 par grands agrégats en Md€ courants
(structure courante et hors CAS Pensions, ressources issues de cessions comprises)



Le cadre budgétaire issu de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation des ressources par mission et programme, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats permettant la mesure de la performance de l'action de l'État.

La mission « Défense » disposera en 2017, contribution aux dépenses de pensions comprise, de 42 245 M€ en AE et de 40 842 M€ en CP. Ce dernier montant comprend les recettes issues de cessions, qui s'élèvent à 250 M€ pour 2017.

Les crédits de la mission « Défense » (pensions comprises) se répartissent ainsi :

- **Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1 532 M€ en AE et 1 336 M€ en CP**

Sous la responsabilité du Directeur général des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), ce programme est dédié à l'analyse du contexte stratégique et à l'anticipation de son évolution. Pour ce faire, il regroupe les services chargés du renseignement, de l'élaboration des systèmes de force futurs ou encore de la maîtrise des capacités technologiques et industrielles.

Il porte ainsi les crédits de deux actions érigées en priorités par le Livre blanc et la LPM actualisée, à savoir les études amont des grands programmes d'équipement (720 M€) et les services de renseignement (DPSD et DGSE), dont les crédits s'élèvent à 260 M€, hors masse salariale (soit une hausse de près de 8 %).

Les subventions de fonctionnement des opérateurs du programme 144 (ONERA et écoles sous tutelle de la Direction générale de l'armement [DGA]), s'élèvent à 261 M€ en 2017, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2016 qui traduit, notamment, les efforts de modernisation de l'ONERA et de l'École polytechnique.

- **Le programme 146 « Équipement des forces » : 10 140 M€ en AE et 10 051 M€ en CP**

Copiloté par le Chef d'état-major des armées (CEMA) et le Délégué général pour l'armement (DGA), le programme 146 regroupe une large part des investissements de l'État, à travers les programmes et opérations d'armement permettant d'acquérir ou de maintenir les capacités prévues par la politique de défense.

Ce programme finance par exemple l'achat des Frégates multimissions (FREMM), des sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération (Barracuda), des avions Rafale ou MRTT, des drones, des hélicoptères Tigre ou NH90, ou encore les véhicules blindés de l'armée de terre.

En 2017, le renouvellement des matériels continuera de bénéficier d'un volume de crédits particulièrement significatif : les crédits de paiement inscrits en 2017 s'élèvent à 5,4 Md€ pour les programmes majeurs, à 3,2 Md€ pour les équipements des forces de dissuasion (3,9 Md€ sur l'ensemble du périmètre de la mission « Défense ») et à 1,3 Md€ pour les autres opérations d'armement (équipements FÉLIN et NRBC, matériels de protection des ports, etc.).

- **Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » : 8 372 M€ en AE et 7 347 M€ en CP**

Sous la responsabilité du CEMA, le programme 178 porte sur les crédits nécessaires à la préparation et à l'activité des forces, ainsi qu'à l'entretien des matériels des armées. Le financement de l'entraînement et de l'activité, notamment concernant l'armée de terre, est une priorité renforcée pour le ministère compte tenu des engagements opérationnels des forces armées et de la nécessaire capacité à tenir cet effort dans la durée.

En 2017, les crédits dédiés à l'activité des forces (dont 50 M€ issus des produits de cessions de matériels) sont maintenus à un haut niveau. Après l'effort important consenti en LFI 2016 (+7 % par rapport à 2015), les ressources dévolues à l'Entretien programmé des matériels (EPM) se stabilisent à plus de 3,4 Md€ en CP,

contribuant au maintien de la disponibilité des matériels ainsi qu'à la montée en puissance des nouveaux équipements (A400M, NH90, Tigre, FREMM, notamment).

- **Le programme 212 «Soutien de la politique de la défense» : 22 201 M€ en AE et 22 107 M€ en CP**

Sous la responsabilité du Secrétaire général pour l'administration (SGA), le programme regroupe les fonctions mutualisées de direction et de soutien du ministère. Il supervise le « projet Balard », composante importante de la modernisation du ministère, qui a permis le regroupement des états-majors et des services centraux sur un site unique. Il assure également les fonctions de coordination des politiques transverses (ressources humaines, immobilier, logement...).

Ce programme comprend notamment les crédits d'investissement au profit des infrastructures de la défense, pour un total de près de 1,2 Md€ hors dissuasion (près de 1,3 Md€ avec la dissuasion), dont 200 M€ de ressources issues des cessions immobilières et plus de 35 M€ de crédits d'investissement au profit du logement familial. L'augmentation de près de 100 M€ des ressources de l'infrastructure par rapport à la LFI 2016 permettra le renforcement des unités opérationnelles et de leur soutien, ainsi que la poursuite des investissements d'accueil des grands programmes (Barracuda, par exemple).

Il regroupe également l'ensemble des crédits de personnel du ministère de la Défense placé sous la responsabilité du SGA, soit près de 20 Md€ en 2017 (pensions comprises).



A. Roiné/ECPAD



R. Senoussi/DiCoD



J.-L. Brunet/armée de l'air

CHAPITRE 3

LES MOYENS DE LA DÉFENSE

Dans le prolongement des attentats du 13 novembre 2015, le président de la République a annoncé devant le Congrès, le 16 novembre 2015, l'intensification de « l'effort de guerre » des armées contre les groupes terroristes d'inspiration djihadiste du Levant au territoire national. Face aux attaques qui ont frappé notre pays depuis lors, le chef de l'État a également décidé en juillet 2016 de prolonger l'état d'urgence, d'accroître notre engagement opérationnel au Levant et de renforcer le système de réserves, avec la mise en place d'une garde nationale.

La LPM actualisée en 2015 avait permis de lancer un train de mesures pour corriger les fragilités capacitaires les plus prégnantes, dont les effets commencent à se concrétiser. Pour faire face aux nouvelles exigences d'une intensification durable de l'effort opérationnel et équiper les effectifs militaires supplémentaires, de nouvelles mesures consacrées aux équipements ont été retenues en application des décisions du président de la République. Elles s'inscrivent en cohérence avec les orientations prises en 2015, afin notamment de poursuivre avec détermination un combat dans la durée contre les groupes terroristes. Il s'agit à la fois de frapper plus intensément à l'extérieur et de rendre notre action plus dynamique sur le territoire national.

Au même moment, le retour des politiques de puissance (Russie, Chine) dans le jeu des Nations repose la question de la stabilité de l'ordre international, de la défense collective et de l'intangibilité des frontières sur le continent européen lui-même.

Cette dégradation du contexte stratégique ne remet pas en cause les grands principes de la stratégie de défense et de sécurité nationale énoncés dans le Livre blanc de 2013, mais la soudaineté et la simultanéité de ces évolutions rendent nécessaire une accentuation de notre effort de défense.

Ainsi, en dépit de fortes tensions sur ses finances publiques, la France poursuit l'effort d'augmentation de son budget de défense. Dans le cadre de l'actualisation en 2015 de la Loi de programmation militaire (LPM), l'effort consenti par la Nation a été porté à 162,4 Md€ courants sur 2015-2019, en hausse de 3,8 Md€ par rapport à la trajectoire initiale de la LPM, ce qui a permis de mettre en œuvre, dès 2016, les moyens indispensables à la protection du pays et à la sécurité des Français. L'annuité 2017 vient encore renforcer cette tendance. Sur 2017-2019, les ressources supplémentaires qui permettront la mise en œuvre des décisions présidentielles de 2016 stabiliseront l'effort de défense sur la période à environ 1,8 % du PIB pensions comprises.

1. LES FONCTIONS STRATÉGIQUES

1.1 Connaissance et anticipation

La fonction « connaissance et anticipation » vise à donner à la France une capacité d'appréciation autonome des situations, indispensable à une prise de décision libre et souveraine ainsi qu'à la conduite de l'action. Le renseignement, dont la qualité conditionne aussi l'efficacité des forces, y joue un rôle central.

La détermination du ministère dans ce domaine est totale. L'année 2016 a permis de combler certaines des faiblesses capacitaires mises en évidence par les opérations les plus récentes ; l'effort se poursuivra en 2017.

Dans le domaine spatial, la réalisation du système CERES d'interception électromagnétique spatial a été lancée en 2015. De plus, dans le cadre du programme d'observation spatiale MUSIS, le troisième satellite de la composante spatiale optique a été commandé en partenariat avec l'Allemagne.

Le processus d'acquisition de drones Moyenne altitude longue endurance (MALE) se poursuivra pour répondre au besoin opérationnel ; le deuxième système sera livré fin 2016 ; un troisième et un quatrième systèmes sont prévus pour 2019.

Par ailleurs, un programme européen de drone MALE de nouvelle génération est en préparation pour l'horizon 2025 en partenariat avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ; ses études sont lancées.

Enfin, pour les drones tactiques, la contractualisation du programme SDT (système *Patroller*) en 2016 permet d'assurer la modernisation et le développement de cette composante au-delà de 2018.

1.2. Dissuasion

La dissuasion française repose sur la retenue qu'impose à un adversaire étatique la perspective de dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu d'une agression ou menace d'agression contre les intérêts vitaux de la France.

Par essence purement défensive, la dissuasion doit s'adapter à la diversité des situations qui résultent, notamment, de la croissance ou de la modernisation de certains arsenaux dans le monde et des risques de prolifération nucléaire. Elle contribue par son existence à la sécurité de l'alliance Atlantique et à celle de l'Europe. Elle garantit en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de nos responsabilités internationales. Son exercice relève de la responsabilité directe du président de la République.

Le maintien de deux composantes répond au besoin de complémentarité des performances et des modes d'action ; il permet également de se prémunir contre une surprise opérationnelle ou technologique. Ce choix impose de poursuivre l'effort nécessaire à la crédibilité et à la pérennité des capacités requises pour la mise en œuvre de la dissuasion par les deux composantes, océanique et aéroportée. Cet effort produit aussi un effet d'entraînement sur nos aptitudes technologiques et nos capacités industrielles. Il sera conduit dans le respect du principe de stricte suffisance de l'armement nucléaire attaché à notre concept de dissuasion.

La période 2014-2019 est marquée à la fois par la poursuite de la modernisation des composantes et par la préparation de leur renouvellement. Pour 2017, en particulier :

- les efforts pour la mise à niveau des moyens et des installations de la composante océanique seront maintenus, avec l'adaptation du quatrième sous-marin lanceur d'engins au missile M51, la poursuite du déploiement de la tête nucléaire océanique, les suites du développement de la future version de ce missile et la continuation des travaux de conception du Sous-marin nucléaire lanceur d'engins de 3^e génération (SNLE 3G) ;

- la composante aéroportée verra se poursuivre les travaux de rénovation à mi-vie du missile ASMP-A et les études technologiques concernant son successeur. Pour les moyens aériens (Rafale en remplacement des Mirage 2000N et MRTT en remplacement des C-135), les commandes et livraisons se déroulent conformément à la LPM actualisée ;
- les systèmes de transmissions nucléaires feront l'objet de mesures de modernisation touchant principalement les réseaux de longue portée, durcis pour les composantes océanique et aéroportée ;
- au titre du programme simulation, la montée en puissance progressive du laser mégajoule et la coopération franco-britannique dans le cadre du programme TEUTATES seront poursuivies.

1.3. Protection

La fonction « protection » vise à garantir l'intégrité du territoire, à assurer aux Français une protection efficace contre l'ensemble des risques et des menaces, en particulier le terrorisme et les cyberattaques, à préserver la continuité des fonctions vitales de la Nation et à garantir sa résilience. Si l'ensemble des fonctions stratégiques et des moyens civils autant que militaires concourent à la protection, les armées garantissent de manière permanente, en métropole comme outre-mer, la sûreté du territoire, de son espace aérien et de ses approches maritimes. Cette fonction « protection » s'étend aux menaces représentées par les drones de petite taille.

Dans ce cadre, la posture permanente de sûreté sera maintenue dans ses dimensions aérienne et maritime, et renforcée par la mise en place d'une posture permanente terrestre, ainsi que par la cyberdéfense, composante désormais à part entière. Les armées, outre la défense maritime du territoire, continueront également à apporter une contribution à l'action de l'État en mer.

Décidé face à la hausse et à la continuité dans le temps d'une menace terroriste majeure sur le territoire national, le nouveau contrat « protection » permet de contribuer, au profit de l'autorité civile et en renfort des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, à la protection de Points d'importance vitale (PIV), à celle des flux essentiels pour la vie du pays, au contrôle et à l'accès au territoire et à la sauvegarde des populations.

Pour la contribution à cette fonction, les conditions d'appel de la réserve opérationnelle militaire seront adaptées, afin de compléter l'engagement de l'active et faciliter la mise en œuvre du contrat opérationnel de protection, selon une posture plus dynamique et plus réactive sur l'ensemble du territoire national. Cette réserve opérationnelle s'intégrera dans le nouvel ensemble formé par la Garde nationale, voulu par le président de la République.

Parallèlement à cet engagement pour la protection des Français, le dispositif de sécurisation des sites sensibles vise à renforcer la protection des emprises et du personnel du ministère de la Défense pour circonscrire l'accroissement des menaces visant les installations, moyens et activités du ministère.

Par ailleurs, le cyberspace s'affirme comme un espace de confrontation de plein exercice et une caractéristique des conflits modernes. Dans la continuité du pacte « cyber » lancé en 2014, le dispositif de cyberdéfense militaire est désormais totalement intégré à la conduite des opérations et va continuer, comme le renseignement, à faire l'objet d'un effort marqué en 2017, complétant ainsi la nouvelle posture de protection. La création du Commandement de cyberdéfense (COMCYBER) en 2016 constitue un jalon important de cette dynamique.

Dans le cadre de la protection du territoire national et de la lutte antiterroriste, l'accroissement de la mobilité tactique des unités des forces terrestres déployées sur le territoire national doit permettre d'adopter des dispositifs plus dynamiques et plus réactifs qui répondront plus efficacement à la nature de la menace. Ainsi, il a été décidé d'acquérir 4200 Véhicules légers tactiques polyvalents non protégés (VLTP NP), dont les premières livraisons interviendront début 2017. Ces véhicules permettront aux forces de se déployer très rapidement en zone urbaine encombrée comme en zone rurale.

Dans le domaine de la sauvegarde maritime, le déploiement de la nouvelle version du système SPATIONAV, fédérant l'ensemble des informations de surveillance maritime, est achevé en métropole et se poursuit outre-mer. Le système sera interconnectable d'ici à 2017 avec les systèmes équivalents européens *via* le système européen MARSUR.

La capacité navale d'intervention reposera sur le maintien d'unités existantes, complété par la livraison en 2017 du second patrouilleur à faible tirant d'eau PLG spécifiquement adapté à la Guyane et de deux Bâtiments multimissions (B2M).

Le renforcement de la protection des ports militaires engagé en 2016 sera poursuivi en 2017 (dispositif nautique d'interdiction, d'investigation, de surveillance et d'intervention).

S'agissant des capacités aériennes de surveillance et d'intervention maritime, les travaux d'adaptation de la capacité de largage de chaînes SAR (recherche et sauvegarde) sur les quatre Falcon 50 reconvertis permettront de compléter une flotte composée de quatre Atlantique 2, de quatre Falcon 50M et de cinq Falcon 200 Gardian.

Dans le domaine de la sûreté aérienne, le programme SCCOA (Système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales) poursuivra la modernisation des capacités de surveillance de l'espace aérien. En particulier, l'année 2017 verra la livraison d'un centre de contrôle local d'aérodrome et la livraison ou la modernisation de cinq radars.

Enfin, la lutte contre le survol des drones, dont les premiers moyens ont été déployés depuis fin 2015, se poursuit en 2017 avec la livraison de Moyens intérimaires de lutte antidrone (MILAD) qui prendront en compte les menaces que sont susceptibles de représenter les drones de petite taille sur le territoire national.

AMÉLIORER LA DYNAMIQUE DE LA POSTURE DE PROTECTION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

La persistance de la menace terroriste et l'intensité des attentats de novembre 2015 et juillet 2016 ont conduit le Gouvernement à renforcer la mobilité, le dynamisme et la réactivité de la posture de protection des armées sur le territoire national et dans ses approches. Quatre volets sont mis en œuvre :

- le déploiement et l'engagement dans une posture dynamique durable d'un effectif de 7 000 hommes pouvant aller jusqu'à 10 000 hommes. Cette posture dynamique repose sur une amélioration de la mobilité tactique et de l'équipement des combattants ;*
- le renforcement de la protection des ports militaires par des dispositifs flottants d'interdiction, des moyens d'investigation sous-marine et des capacités réactives d'intervention nautique ;*
- le renforcement de la défense aéromaritime du territoire, grâce à un dispositif opérationnel densifié et étendu sur le territoire et dans nos approches ;*
- le renforcement, en matière de cyberdéfense, de notre posture et de nos capacités de lutte informatique offensive.*

1.4. Prévention

La prévention des crises inclut des actions diversifiées (élaboration de normes nationales et internationales, lutte contre les trafics, désarmement, coopération militaire, etc.) et s'appuie, au plan militaire, sur des déploiements navals permanents et sur des moyens prépositionnés.

Dans le cadre du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013, ces dispositifs évoluent en cohérence avec les nouveaux contrats opérationnels, gages d'efficacité accrue pour nos engagements militaires comme pour la préparation de l'avenir (réactivité améliorée et capacités d'action et de montée en puissance autonomes dans les zones prioritaires).

Notre dispositif, articulé entre forces prépositionnées et forces déployées en opération, sera réorienté avec une concentration de nos moyens sur nos zones d'intérêt prioritaire, qui sont également aujourd'hui les plus sensibles : la bande sahélo-saharienne et le golfe Arabo-Persique. En Méditerranée orientale et dans l'océan Indien, notre présence est confirmée par les déploiements navals permanents ou occasionnels et le déploiement de forces aériennes.

En outre, les forces de souveraineté prépositionnées outre-mer assurent la continuité de la sécurité sur les territoires français éloignés et contribuent à prévenir toute atteinte à nos intérêts souverains.

Par ailleurs, face à la situation sensible sur le flanc est de l'Europe, et en complément des mesures d'assurance prises dès 2014 (déploiements occasionnels, exercices bilatéraux ou *via* l'Otan, police du ciel des États baltes) au bénéfice de nos alliés d'Europe centrale et orientale, auxquelles contribuent les trois armées, l'alliance Atlantique a décidé de mettre en place une « présence avancée rehaussée » à des fins dissuasives à partir de 2017, à laquelle la France participera de manière significative par des unités de l'armée de terre.

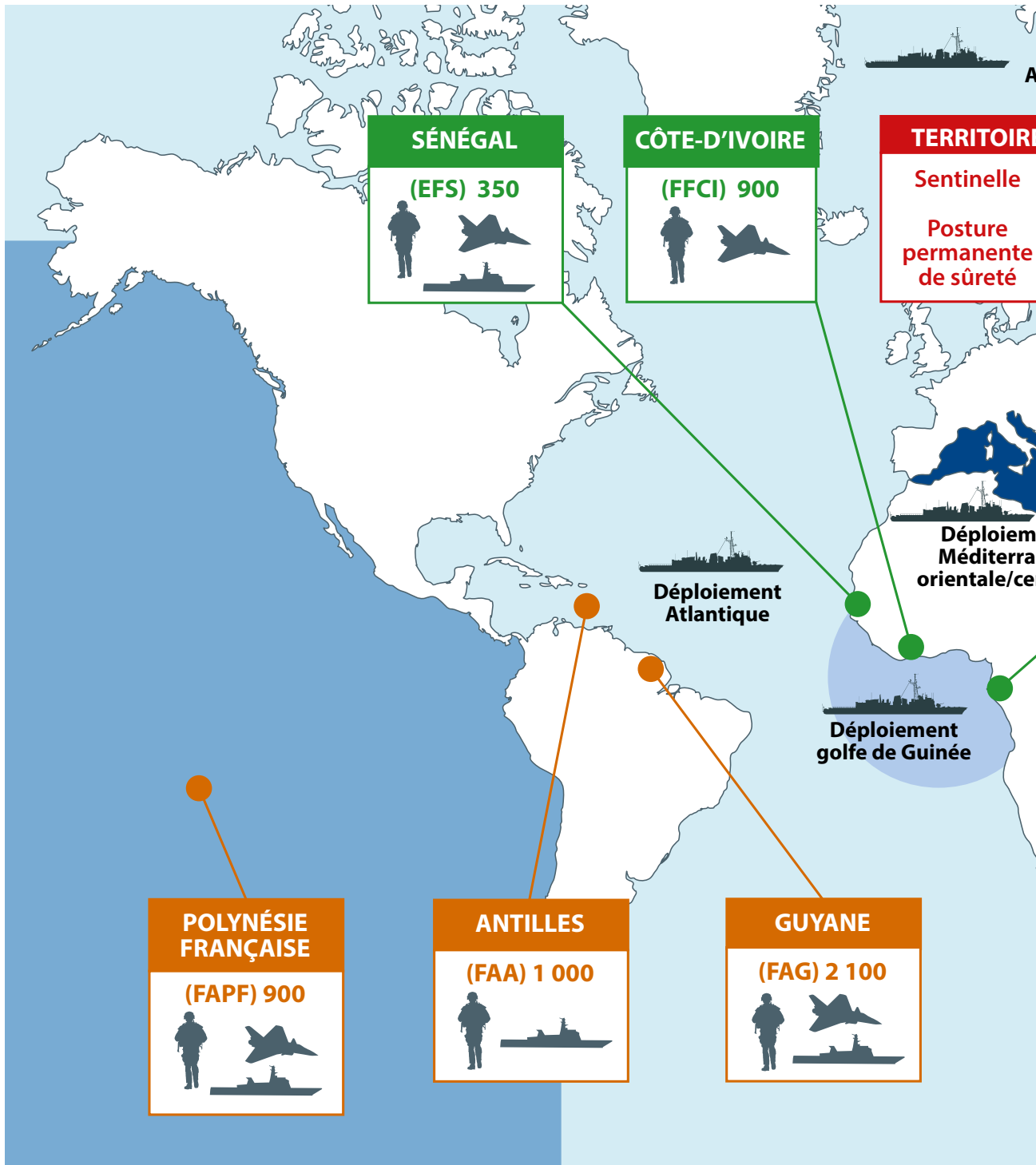
Une présence adaptée et réactive

DISSUASION



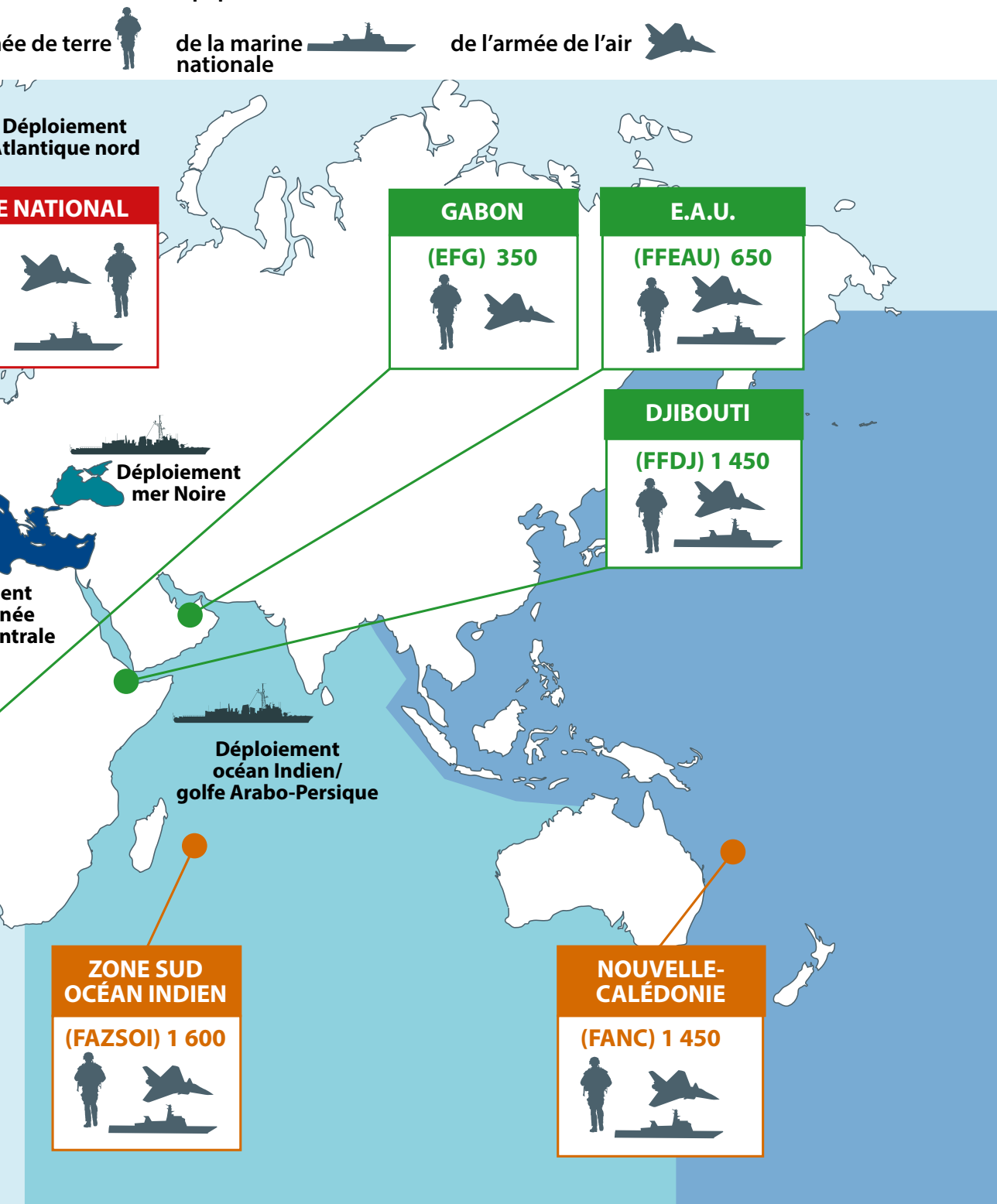
FORCES DE PRÉSENCE
FORCES DE SOUVERAINETÉ

Effectifs
direction
de l'arm



(personnel civil et militaire des armées,
services) et équipements :

Organisation cible 2016



1.5. Intervention

La projection des capacités militaires hors du territoire national vise à défendre les intérêts stratégiques de la France, comme ceux de nos alliés, à l'étranger et, lorsque cela s'avère nécessaire, à protéger nos ressortissants hors du territoire national.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE FRAPPE CONTRE LE TERRORISME

En raison de la dégradation du contexte sécuritaire, qui s'est traduite de façon violente sur le territoire national en janvier et novembre 2015 puis en juillet 2016, le président de la République a demandé aux armées d'intensifier leur effort de guerre, en particulier pour frapper plus intensément l'ennemi terroriste dans ses repaires.

Ces opérations de contre-terrorisme sur les deux principaux théâtres du Levant et de la bande sahélo-saharienne se sont ainsi renforcées en 2016, avec les déploiements de Rafale et de Mirage 2000 depuis la Jordanie et les Émirats arabes unis, et avec le déploiement du groupe aéronaval dans le golfe Arabo-Persique en début d'année et en Méditerranée orientale à l'automne.

Ces actions sont confortées par les efforts consentis au profit de l'Entretien programmé des matériels (EPM) et du rehaussement des stocks de munitions air-sol, ainsi que par l'acquisition d'équipements nouveaux dans les domaines du renseignement, des hélicoptères et des avions de transport tactiques.

La LPM, son actualisation en 2015 et les mesures décidées en Conseil de défense en 2016 visent à renforcer ou régénérer plusieurs de nos capacités. L'année 2017 verra en particulier la consolidation des capacités militaires d'intervention avec l'acquisition des principaux équipements suivants :

- pour les forces aéroterrestres : livraison de six Tigre HAD, de sept hélicoptères NH90 TTH, de cinq hélicoptères Cougar rénovés, de 3 000 structures FÉLIN allégées ; hausse du rythme de livraison pour les Porteurs polyvalents terrestres (PPT) avec 379 PP LOG, 1 350 Ensembles de parachutage du combattant (EPC), les premiers radars de renseignement terrestre MURIN à expérimenter, les 5 340 premières Armes individuelles futures (AIF), les premiers VBL régénérés ; enfin, commande en 2017 des premiers équipements du programme Scorpion (Griffon et Jaguar), qui renouvellera en profondeur les principaux moyens du combat de contact terrestre à compter de 2018 ;
- pour les forces navales : livraison d'une Frégate multimission (FREMM) et d'un lot de Missiles de croisière navals (MdCN) ; poursuite des travaux de définition des frégates de taille intermédiaire, la livraison de la première unité étant prévue en 2023 ; entrée en arrêt technique majeur du porte-avions *Charles de Gaulle* ; livraison de 2 hélicoptères NFH Caïman supplémentaires pour armer les frégates de nouvelle génération ; poursuite de la rénovation des avions de patrouille maritime ATL2, la première livraison étant attendue en 2019 ; début des travaux de réalisation d'un prototype du système de guerre des mines futurs en coopération franco-britannique ;
- pour les forces aériennes : livraison de trois Rafale dont deux Rafale F1 *rétrofités* au standard F3 (au profit de la marine nationale), de trois avions de transport A400M, d'un C130J et de 372 AASM (Armement air-sol modulaire), *rétrofit* de deux avions Rafale F1 au standard F3 (au profit de la marine nationale). La réalisation de la rénovation à mi-vie du Mirage 2000D a par ailleurs été lancée fin 2015 et contractualisée en 2016 pour de premières livraisons en 2020 ; cette rénovation contribue à rejoindre le format de l'aviation de chasse fixé par le Livre blanc de 2013 et le *rétrofit* des 45 premiers avions, sur un total de 55, sera commandé en 2017.

2. LA PRIORITÉ À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

L'activité opérationnelle est une des premières priorités du ministère, dans un contexte de fort engagement opérationnel des forces. Deux domaines y concourent: d'une part l'activité conduite lors d'opérations réelles, sur les théâtres extérieurs comme sur le territoire national, et d'autre part la préparation opérationnelle basée sur l'instruction, l'entraînement et la qualification des forces, nécessaire avant tout engagement.

Les crédits sous-jacents de l'activité opérationnelle sont principalement les crédits d'Entretien programmé des matériels (EPM), qui permettent l'entretien des équipements mis en œuvre par les forces et la gestion des stocks de rechange. S'y ajoutent des dépenses d'acquisition de divers matériels ainsi que de munitions. Ils comprennent également les crédits dédiés à l'achat de carburants opérationnels et des crédits de soutien de l'activité permettant par exemple les déplacements du personnel et du matériel vers les zones d'activité.

La LPM 2014-2019 avait en particulier comme objectif de rétablir les capacités à mener un niveau d'activité cohérent avec les contrats opérationnels. À ce titre, l'augmentation nette du niveau des crédits consacrés à l'EPM, entreprise en 2013 et prolongée depuis lors, a porté ses fruits en permettant d'abord une stabilisation de l'activité au niveau de 2013. À compter de 2016, les premiers effets de la mise en œuvre du nouveau modèle d'armée complétée par des réformes dans le domaine du maintien en condition opérationnelle permettent un retour progressif de l'activité vers les normes retenues. Le PLF 2017 vient consolider cette remontée.

Alors que l'effort financier en faveur de l'entretien des équipements était déjà inscrit dans la LPM initiale (augmentation des crédits d'EPM de 4,3 % par an en moyenne), l'actualisation de cette loi votée le 28 juillet 2015 est venue accroître cet effort, avec une dotation supplémentaire de 500 M€ sur 2016-2019 au profit de la régénération des matériels les plus sollicités en opération. Le PLF 2017 prévoit, après la LFI 2016, le complément en autorisations d'engagement correspondant à cette décision.

Ce besoin de régénération s'explique par l'impératif de disponibilité d'équipements, alors que le rythme d'utilisation est très élevé et les conditions environnementales d'emploi souvent sévères. La disponibilité requise doit répondre aux besoins des opérations, mais aussi garantir les moyens de l'entraînement des forces, afin de permettre une préparation opérationnelle sur tout le spectre des savoir-faire. Cet effort sur les matériels les plus engagé comporte des mesures urgentes et strictement nécessaires pour préserver le capital opérationnel dans la durée et l'efficacité en opération des armées.

Après deux années 2014 et 2015 de hausse à périmètre constant d'environ +5 % en valeur et une hausse de +7 % en 2016 (soit une augmentation de 200 M€ par rapport à 2015), les crédits de paiement d'EPM se stabilisent en 2017 à 3,4 Md€, au niveau du palier élevé atteint en LFI 2016. Les crédits consacrés à l'EPM devraient s'établir *in fine* à un niveau moyen de 3,5 Md€ courants par an sur 2014-2019, grâce notamment aux crédits de paiement correspondant à l'effort supplémentaire de 500 M€ de régénération, majoritairement programmés en 2017 et 2018. Après un redressement des indicateurs d'activité en 2016, 2017 devrait confirmer les fondements solides de cette reprise.

3. L'ENGAGEMENT EN OPÉRATION

Les Opérations extérieures (OPEX) se caractérisent par leur diversité et leur complexité, nécessitant une grande variété de capacités et de modes opératoires à mettre en œuvre, souvent dans l'urgence. Les capacités des forces doivent permettre aux armées de réaliser un large éventail de missions: contre-terrorisme, maintien ou rétablissement de la paix, opérations de coercition, protection des populations civiles et des ressortissants français, assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles, défense des

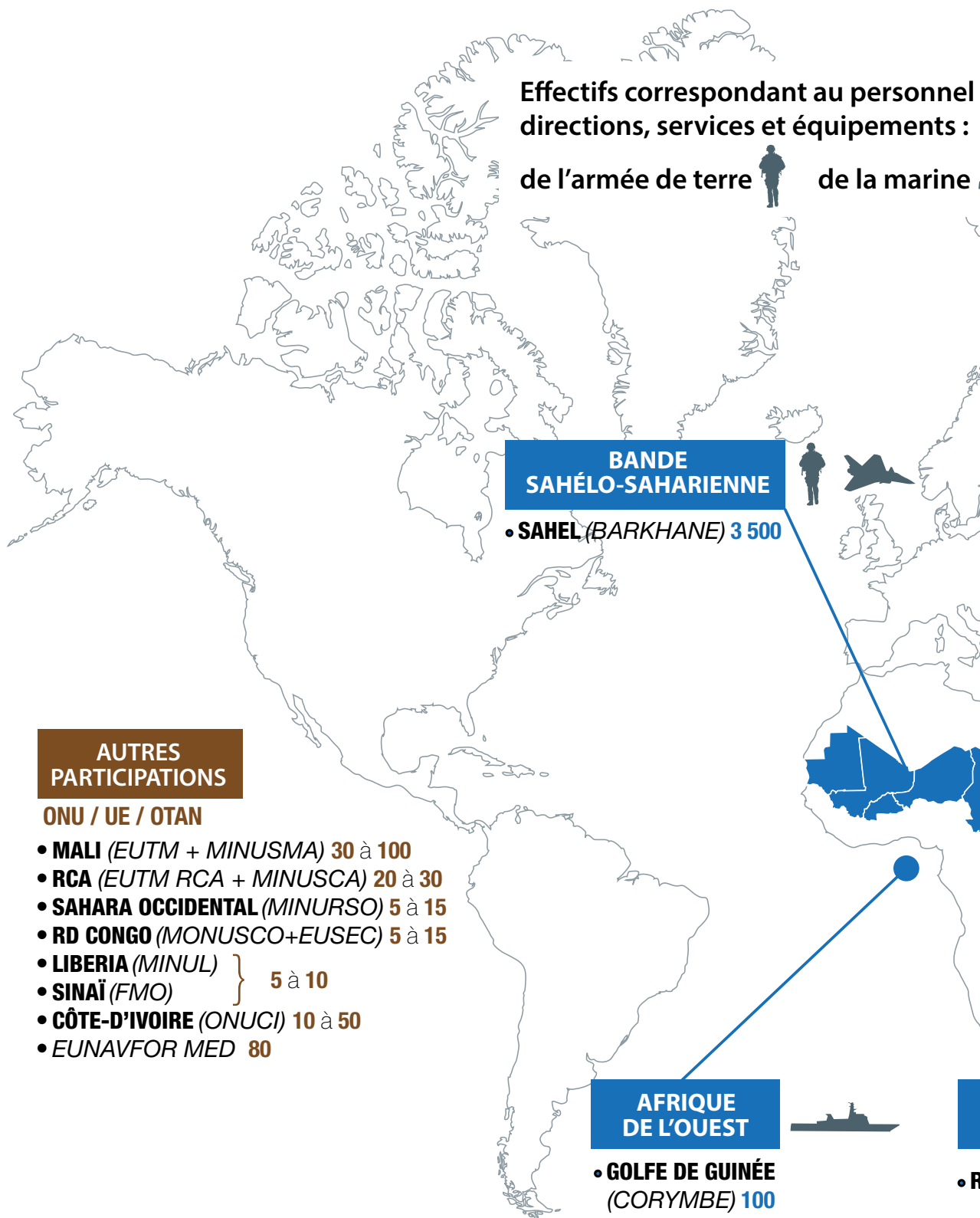
intérêts nationaux, cyberdéfense. Ces capacités doivent être le plus interoperables possible pour agir en coalition, notamment avec les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le soutien de nos partenaires privilégiés (États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Allemagne et Espagne notamment) est aujourd'hui systématiquement recherché. Les relations bilatérales de défense ont, dans ce contexte, un rôle primordial, car elles permettent de valoriser les multiples réseaux de coopération auxquels la France est partie prenante. Outre l'appui international aux déploiements de nos forces (Mali, Centrafrique, Irak), elles facilitent les négociations institutionnelles (en marge de l'UE et de l'Otan) et encouragent la coopération capacitaire.

Le niveau d'engagement des armées françaises en OPEX demeure élevé, comme l'atteste la vingtaine d'opérations menées de façon autonome ou sous l'égide d'organisations internationales (Onu, Otan, UE). Il s'agit notamment :

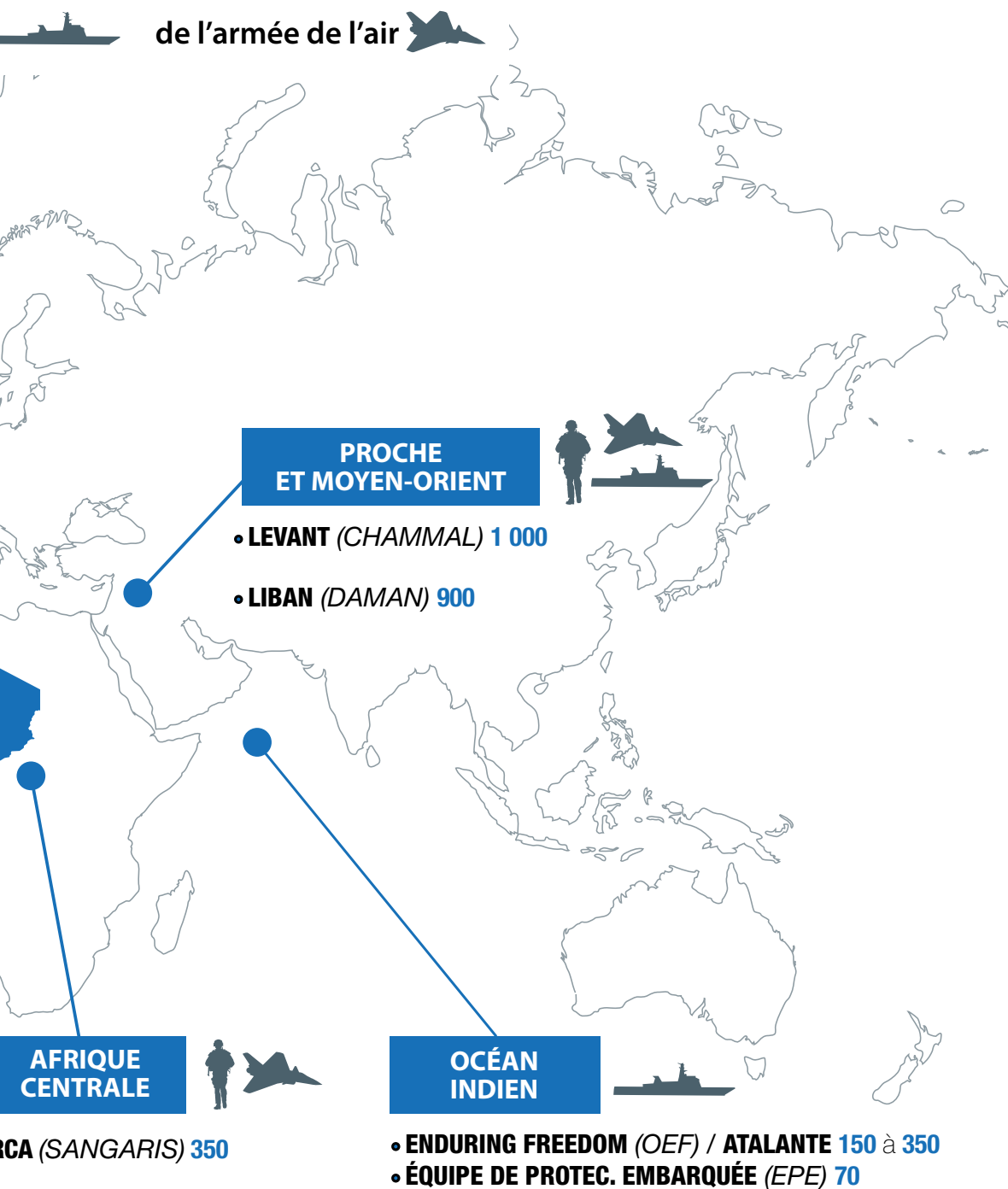
- de maintenir, avec toute la gamme de nos capacités aéroterrestres, un niveau d'action de contre-terrorisme adapté à la menace des groupes armés terroristes dans la bande sahélo-saharienne, au travers d'un dispositif régionalisé de la Mauritanie au Tchad et en partenariat avec les pays africains (opération Barkhane) ; de former les forces armées maliennes et de fournir aux autorités maliennes des activités de conseil stratégique dans la reconfiguration de ces forces par la mission européenne EUTM Mali ; d'agir en liaison avec les forces déployées dans le cadre de la MINUSMA et d'assurer un appui de cette dernière ;
- de lutter contre le groupe terroriste Daech en apportant un appui aérien aux forces irakiennes, en formant certaines de leurs unités de combat, en appuyant les forces démocratiques syriennes et en ayant aussi recours, en tant que de besoin, à nos forces spéciales à ces fins (opération Chammal) ;
- après la fin de l'opération Sangaris, d'appuyer la MINUSCA, désormais pleinement opérationnelle et chargée de maintenir le niveau sécuritaire atteint en Centrafrique ; de contribuer à la reconstruction des forces armées centrafricaines par la participation à l'opération européenne EUTM RCA ;
- de participer aux mesures de réassurance prises dans le cadre de l'Otan, notamment vis-à-vis des pays baltes ou de la Pologne ; en particulier, prise d'alerte de la police du ciel pour les quatre derniers mois de 2016, déploiements réguliers de bâtiments de la marine... et contribution au dispositif terrestre de présence avancée ;
- d'évacuer les ressortissants français (ou ceux de nos alliés) en cas de besoin ;
- de garantir le cessez-le-feu au Sud-Liban dans le cadre de la FINUL (opération Daman) ;
- de participer à la mission de lutte contre les réseaux de trafiquants en Méditerranée centrale dans le cadre de l'Union européenne (opération EUNAVFORMED Sophia) ;
- de lutter contre les trafics illicites en océan Indien (opération de la coalition Enduring Freedom) ou l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée (opération Corymbe).

Forces françaises déployées en opération extérieure en 2016



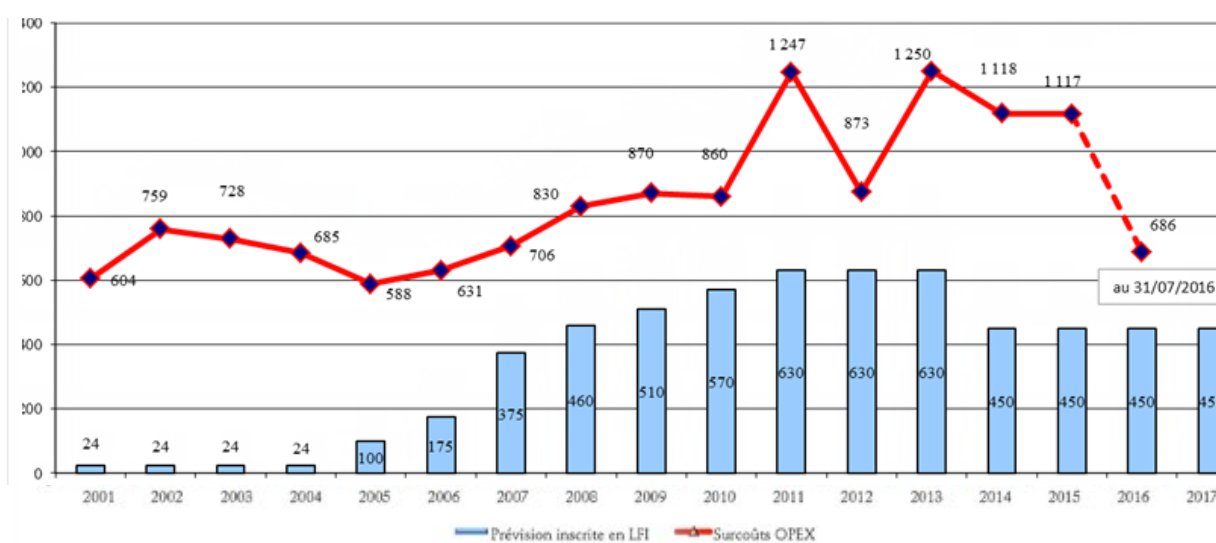
militaire des armées,

de l'armée de l'air



Le montant de la dotation budgétaire prévue pour financer les OPEX en 2017 est maintenu à 450 M€. Le dépassement éventuel de cette dotation (surcoûts nets OPEX) fait l'objet d'une clause de sauvegarde dans la LPM, qui prévoit la mise en place d'un financement interministériel, le bouclage s'effectuant chaque année en gestion sur la base de ces principes.

Surcoût des opérations extérieures (OPEX, en M€)
(OPEX DGGN incluses jusqu'en 2008 montant prévisionnel pour 2017)



S'agissant des opérations sur le théâtre national, les missions correspondantes bénéficient d'une dotation initiale fixée par l'actualisation de la LPM à 26 M€. Les surcoûts nets excédant cette dotation bénéficient de la possibilité d'un financement interministériel depuis 2015. Ce financement a représenté 171 M€ en 2015.

4. L'EUROPE DE LA DÉFENSE

La construction de l'Europe de la défense reste pour la France une priorité, qui avait été réaffirmée dans le Livre blanc de 2013 et qui occupe une place centrale dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2013. Ces conclusions présentaient des axes d'action particulièrement ambitieux en matière de Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui ont encore été renforcés par les orientations données par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de juin 2015. Partageant une vision commune des enjeux sécuritaires se jouant sur leur pourtour, soumis à des contraintes budgétaires fortes, mais aussi à un contexte stratégique de plus en plus dégradé, les États européens ont convenu de la nécessité de renforcer l'efficacité et la crédibilité de l'Europe de la défense, tant sur les plans opérationnel que capacitaire et industriel.

Les attaques de Daech à Paris et Saint-Denis, le 13 novembre 2015, ont conduit à invoquer pour la première fois la clause d'assistance mutuelle de l'UE (article 42.7 du traité sur l'UE), entraînant une mobilisation sans précédent

des Européens en appui aux opérations françaises. L'attentat commis le 14 juillet 2016 à Nice a rappelé à tous nos partenaires la nécessité de poursuivre cet engagement contre le terrorisme d'inspiration djihadiste.

Le Conseil européen des 28 et 29 juin 2016, marqué avant tout par l'issue du référendum britannique sur le maintien au sein de l'Union européenne (UE), a salué la présentation de la nouvelle stratégie globale de politique étrangère et de sécurité de l'UE. Cette stratégie marque un certain nombre de priorités pour la défense européenne, dont la nécessité de l'autonomie stratégique et d'une coopération accrue entre l'UE et l'Otan. Le Conseil européen informel de Bratislava du 16 septembre a réitéré l'importance de faire progresser les sujets de défense au sein de l'UE dans les prochains mois.

4.1. La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) en action

L'UE est actuellement engagée dans six opérations militaires et dix missions civiles au titre de la PSDC. Parmi les opérations et missions militaires en cours, EUTM RCA et EUNAVFOR MED / opération Sophia sont les plus récentes. Conformément aux résultats du Conseil européen extraordinaire du 23 avril 2015, cette dernière a été lancée lors du Conseil de l'UE du 22 juin de la même année, afin de contribuer à l'effort collectif de l'UE et des États membres dans la lutte contre les trafics de migrants en Méditerranée. Son mandat a été révisé le 20 juin 2016 afin que l'opération puisse contribuer à lutter contre le développement de Daech et des autres groupes terroristes en Libye. Deux nouvelles tâches lui ont été confiées : la contribution à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, sur la base de la résolution n° 2292 du Conseil de sécurité des Nations unies du 14 juin, ainsi que le renforcement des capacités et la formation des garde-côtes et de la marine libyens.

EUTM RCA, mission non exécutive de PSDC militaire de conseil et de formation au profit des Forces armées centrafricaines (FACA), a quant à elle été lancée le 16 juillet 2016. Elle permet une continuité de l'action de l'UE en République centrafricaine, prenant le relais de la mission de conseil et d'expertise EUMAM RCA. Cette dernière a permis de rétablir la confiance avec les FACA et les autorités centrafricaines tout en conservant les acquis de l'opération EUFOR RCA achevée le 15 mars 2015, dont le travail de sécurisation à Bangui a été un succès.

Parmi les dix missions civiles en cours, les deux dernières ont été déployées en 2014 (EUCAP Sahel Mali, dédiée au renforcement des capacités des forces de sécurité civiles maliennes, et EUAM Ukraine, consacrée à l'assistance aux autorités ukrainiennes dans la réforme du secteur civil de la sécurité).

Conformément à son ambition de mettre en œuvre l'approche globale, l'UE développe des stratégies régionales visant à articuler et à coordonner les politiques européennes en matière d'action extérieure. Elle s'est ainsi dotée, le 24 juin 2014, d'une Stratégie de sûreté maritime destinée à protéger les intérêts européens sur l'ensemble du domaine maritime mondial. Sur la base du plan d'action adopté le 16 décembre 2014, les travaux de mise en œuvre de cette stratégie ont débuté.

L'Union européenne s'est également dotée en 2011 d'une Stratégie européenne pour la sécurité et le développement au Sahel, dont le plan d'action a été révisé en 2015 pour y inclure un accent particulier sur la gestion intégrée des frontières, afin notamment de mieux répondre aux enjeux liés à la crise migratoire.

En outre, l'UE a entrepris, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2013, la révision de sa stratégie de sécurité afin de se doter d'un cadre ambitieux pour son action extérieure qui prenne en compte le nouvel environnement stratégique du continent européen. Cette « stratégie globale de politique étrangère et de sécurité » a été présentée et accueillie par le Conseil européen des 28 et 29 juin 2016. La France a soutenu la Haute Représentante pour l'Action extérieure / vice-présidente de la Commission européenne pendant l'ensemble du processus et les positions françaises ont largement été prises en compte. La nouvelle stratégie européenne propose une vision renouvelée fondée sur un lien plus étroit entre les enjeux de sécurité intérieure et extérieure.

Elle consacre une place centrale à la PSDC, tout en permettant la mobilisation de tous les instruments de l'UE pour garantir l'efficacité de son action extérieure.

Sous l'impulsion de la présidence néerlandaise de l'UE (premier semestre 2016), les chefs d'État et de gouvernement, lors du dernier Conseil européen, ont ouvert la voie à des travaux de suivi de cette stratégie. La France plaide pour la mise en œuvre d'une déclinaison des objectifs de la stratégie sur les aspects sécurité et défense. Il sera à ce titre essentiel que les États membres et l'Agence européenne de défense (AED) gardent une place primordiale dans l'élaboration de cette future déclinaison européenne.

Enfin, la France continue, depuis 2013, à jouer un rôle moteur pour mettre en cohérence les actions de la PSDC en matière de formation et de conseil aux forces de sécurité des États tiers avec les instruments financiers d'assistance et de développement gérés par l'UE. Cette initiative vise à renforcer les capacités des États tiers dans le domaine de la sécurité et de la défense et a été érigée comme priorité européenne par le Conseil européen de juin 2015. Sa mise en œuvre est aujourd'hui urgente et portée par l'ensemble des États membres. Grâce à une pression politique commune, impulsée notamment par la France et l'Allemagne et appuyée par le Service européen d'action extérieure, des solutions de mise en œuvre ont été proposées par la Commission européenne et sont actuellement à l'étude par le Conseil et le Parlement européens. La France continuera de plaider pour un plus grand décloisonnement des instruments – notamment financiers – de l'UE dans le cadre du *nexus* sécurité et développement, et de la mise en œuvre concrète des objectifs de l'approche globale.

4.2. La coopération en matière capacitaire

Les initiatives européennes en matière capacitaire portent sur deux axes d'effort. Le premier repose sur la coopération bilatérale ou multilatérale avec nos principaux partenaires européens; à ce titre, la coopération franco-britannique reste structurante. Le second s'appuie sur l'AED pour soutenir le développement des capacités militaires européennes dans le domaine de la gestion de crise et du soutien à la PSDC.

Les avancées capacitaires européennes se nourrissent de coopérations bilatérales, en particulier, mais non exclusivement, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les travaux menés avec les Britanniques dans le cadre du traité de Lancaster House de 2010 seront poursuivis et amplifiés. En matière d'entraînement, de convergence doctrinale et de déploiement conjoint, le concept de force expéditionnaire commune interarmées (Combined Joint Expeditionary Force [CJEF]) a été validé en avril 2016. Cette force conjointe constituera un outil permettant de faire face à un large spectre de crises, y compris de haute intensité, dans des cadres d'emploi variés (Otan, UE, coalition *ad hoc*, en bilatéral, etc.). Sur le plan capacitaire, la coopération de défense franco-britannique a été confortée par la revue stratégique de défense et de sécurité conduite par Londres en 2015 et doit lancer des projets essentiels pour le maintien et le développement de la base industrielle et des capacités militaires européennes, qu'il s'agisse du domaine des missiles (missile antinavire léger en cours, futur missile antinavire [FMAN] / futur missile de croisière [FMC]) ou du système de combat aérien futur ou de guerre des mines.

Avec l'Allemagne, dans la foulée des accords touchant les satellites d'observation, ou du rapprochement entre nos industries terrestres, réalisés en 2015, d'autres projets concernant l'emploi de la Brigade franco-allemande (BFA) ou notre aviation de transport tactique sont en gestation.

Par ailleurs, une démarche trilatérale est lancée avec nos partenaires allemand et italien, rejoints par l'Espagne, en vue de permettre le développement en commun d'un drone MALE (Moyenne altitude longue endurance) européen.

En matière de coopération capacitaire multilatérale, la France soutient notamment la mise en œuvre par l'AED des quatre grands programmes capacitaires initiés à la suite des conclusions du Conseil européen de décembre 2013 sur la PSDC et dont le caractère prioritaire a été réaffirmé lors du Conseil affaires étrangères défense de mai 2015 : ravitaillement en vol, drone européen de surveillance, communications gouvernementales par satellite et cyberdéfense.

La réforme du cadre réglementaire de l'agence conduite en 2015 permet en outre de stimuler la coopération capacitaire entre États membres, notamment grâce à un mécanisme incitatif prévoyant, sous conditions, une exonération de TVA pour les activités conduites par l'AED.

Cette réforme confie par ailleurs une nouvelle mission à l'AED en tant qu'interface entre les États membres et les institutions européennes. Les questions spatiales, la cybersécurité, la sûreté maritime et l'insertion des drones dans le trafic aérien représentent des enjeux stratégiques majeurs pour l'UE avec des implications pour les capacités de défense. Des synergies civiles et militaires doivent être recherchées à cet effet afin de garantir une plus grande cohérence. La France soutient en particulier l'AED dans son rôle de représentant des intérêts militaires des États membres dans le cadre du déploiement des technologies qui permettront la mise en place du « Ciel unique européen ».

4.3. Le renforcement de l'industrie européenne de défense

Afin de mettre en place les conditions nécessaires à une coopération capacitaire à l'échelle de l'UE, il est indispensable de soutenir nos industries européennes dans le domaine de la défense. Pour ce faire, les États membres, la Commission européenne et l'AED se sont engagés dans un exercice de renforcement de la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), qui est non seulement essentielle à l'autonomie stratégique de l'Union européenne (autonomie d'appréciation et de décision, liberté d'action, sécurité d'approvisionnement, accès et maîtrise des technologies), mais encore une source significative d'emplois et de croissance pour nos territoires.

Entériné lors du Conseil européen de 2013, le principe d'un soutien européen à la recherche sur les questions de défense, en complément des efforts nationaux en la matière, constitue un axe majeur de cette stratégie. Un programme précurseur, appelé « action préparatoire concernant la recherche liée à la PSDC », dont les travaux de définition intègrent notamment des représentants de l'industrie de défense française, sera lancé en 2017. Il s'agit de mettre en place les bases d'un futur programme de recherche et technologie orienté défense à l'horizon 2021. Le Conseil européen de juin 2015 a permis de rappeler que ce projet, priorité européenne, devait faire l'objet d'un financement approprié et d'un budget suffisant. Un budget de 25 M€ a ainsi été proposé par la Commission européenne pour la première année, proposition qui devra être validée par le Parlement européen et le Conseil, avant fin 2016. Fortement soutenu par la France, ce programme représente une initiative majeure qui permettra, pour la première fois et grâce à des incitations financières substantielles, de renforcer le niveau technologique de l'industrie de défense européenne. L'objectif est de répondre aux besoins des États membres dans un domaine aujourd'hui très compétitif, tout en évitant les duplications industrielles inutiles à l'échelle de l'UE.

La consolidation de l'industrie européenne de défense en tant que telle est aussi un objectif poursuivi par la Commission européenne, qui avait diffusé en juillet 2013 une communication visant à rendre plus compétitif et plus efficace le secteur européen de la défense. Sur cette base, tout en ayant renouvelé son ambition, la Commission européenne travaille actuellement à l'élaboration d'un « Plan d'action européen pour la défense », qui doit permettre de mobiliser et d'articuler tous les instruments dont elle dispose pour soutenir le développement d'une industrie européenne de défense plus efficace. Prévu pour l'automne 2016 et élaboré en consultation avec les États membres, ce document doit viser le renforcement de l'autonomie stratégique de l'UE en favorisant

une plus grande indépendance technologique et un renforcement de la coopération capacitaire. Faciliter l'accès des PME aux marchés de défense constitue notamment une des mesures qui pourraient être mises en place.

LA DÉFENSE EN EUROPE DANS LE CONTEXTE DU BREXIT

Si les citoyens britanniques ont voté en faveur de la sortie de l'Union européenne le 23 juin 2016, la relation de défense avec Londres repose pour l'essentiel sur les traités bilatéraux de Lancaster House conclus en novembre 2010 et rappelés au sommet d'Amiens en mars 2016. Elle ne devrait donc pas en être directement affectée. La France entend continuer à renforcer sa coopération en matière de défense avec un partenaire européen majeur dans ce domaine, tant sur le plan opérationnel que capacitaire, tant dans le domaine conventionnel que nucléaire. Parallèlement, la France travaillera à une relance des projets européens, notamment dans le domaine de la défense, avec pragmatisme et sans idéologie, avec nos plus proches partenaires européens. Dès que le Royaume-Uni aura officiellement notifié son intention de quitter l'UE – procédure décrite à l'article 50 traité sur l'UE –, des négociations seront entamées afin de déterminer le futur statut du pays vis-à-vis de l'Union. La France souhaite que le Royaume-Uni trouve les voies d'un partenariat étroit avec l'Union européenne dans les domaines de la défense et de la sécurité.

5. LA FRANCE DANS L'OTAN

Membre fondateur de l'Otan, la France a toujours été un allié fidèle et de premier rang. Si la décision de se retirer des états-majors militaires de l'organisation, prise en 1966, lui a conféré une position longtemps singulière, son engagement dans l'Alliance est demeuré entier. L'annonce de son retour dans l'ensemble des structures de l'Otan, à l'exception du Groupe des plans nucléaires, lors du sommet de Strasbourg-Kehl de 2009, lui a permis de consolider sa position, rassurant ainsi nos alliés et permettant à la France de jouer pleinement son rôle.

Notre pays occupe une place essentielle au sein de l'Alliance, à la mesure de son importante contribution budgétaire (la troisième, derrière les États-Unis et l'Allemagne, et devant le Royaume-Uni) et de ses savoir-faire opérationnels. Cette position lui permet de se voir confier des postes à très haute responsabilité dans la structure intégrée, comme celui de commandant suprême allié pour la transformation.

La France est un contributeur essentiel à la sécurité de l'Alliance, en maintenant un effort de défense important et en entretenant les outils d'une dissuasion nucléaire crédible. Son rôle dans les dernières opérations militaires de l'Otan (au Kosovo, en Afghanistan et en Libye) et celui qu'elle joue à présent sur le flanc sud dans un cadre national (au Sahel) ou multinational (au Levant) lui confèrent une forte crédibilité opérationnelle. Il en va de même en ce qui concerne sa participation aux mesures d'assurance au profit des alliés orientaux ainsi qu'aux exercices d'envergure de l'Otan.

La France est ainsi bien placée pour jouer un rôle moteur dans les efforts d'adaptation de l'Alliance à l'évolution de son environnement stratégique, en contribuant à un outil militaire souple et réactif reposant sur des forces armées interopérables. C'est dans cet esprit qu'elle a lancé à l'été 2015 une initiative dans le domaine maritime visant à optimiser l'organisation existante. Ces efforts d'adaptation de l'Alliance vont de pair avec une réforme de son fonctionnement : la France s'investit ainsi fortement dans la modernisation des structures et de la gouvernance de l'Otan, source d'efficacité, notamment dans le domaine de la rationalisation financière.

La pérennité de l'Otan repose avant tout sur son unité. La préservation de la cohésion des Alliés nécessite de travailler à un rééquilibrage du fardeau, entre les États-Unis et l'Europe, mais aussi entre les Européens eux-mêmes. C'est pourquoi la France soutient la responsabilisation de tous en matière de relance de l'effort de

défense. Corollaire indispensable de la réaffirmation du lien transatlantique, la complémentarité entre l'Otan et l'Union européenne, reconnue comme un « partenaire stratégique essentiel de l'Alliance », doit être recherchée et la France plaide systématiquement pour le renforcement de la coopération entre les deux organisations.

Au sommet de l'Alliance qui s'est tenu à Varsovie en juillet 2016, la France s'est attaché à porter ces messages dans un esprit de cohésion et de responsabilité. En effet, l'Otan a souligné la nécessité d'une flexibilité à 360° face aux défis émanant tant de l'est que du sud. L'Alliance a ainsi annoncé la mise en place d'une présence avancée sur les territoires baltes et polonais, à laquelle la France a décidé de participer, afin de matérialiser la posture de « dissuasion et défense » et a adopté un cadre afin de lutter contre les menaces émanant du sud. De plus, l'Alliance y a adopté une politique déclaratoire forte, claire et résolue, en matière de dissuasion, en rappelant notamment sa nature nucléaire et en plaçant cette capacité au cœur de la stratégie de l'Otan. Sous l'impulsion de Paris, l'Otan a aussi adopté un engagement en faveur du renforcement des capacités nationales en matière de cybersécurité, prolongement de l'engagement pris au sommet de Newport (2014) en matière de dépenses de défense.

La France continuera à promouvoir l'adaptation de l'Alliance et la transformation de ses forces et capacités, en soutenant en particulier le développement par les nations européennes de forces modernes, interopérables et réactives, garantes de la flexibilité de la posture de l'Alliance et d'un rééquilibrage durable des responsabilités transatlantiques et intra-européennes. En corollaire, dans le cadre de la consolidation du partenariat entre l'UE et l'Otan, la France accordera une attention particulière au développement de la base industrielle de défense européenne, enjeu clé de l'inscription des efforts européens dans la durée. Enfin, soucieuse d'une Alliance performante, la France continuera à être particulièrement vigilante sur la croissance des budgets de l'Otan et la réforme de ses structures, pour une plus grande efficacité.



J.-J. Charard/DJCoD



R. Nicolas-Nelson/armée de l'air



R. Senoussi/DJCoD

CHAPITRE 4

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DÉFENSE

1. D'UNE LOGIQUE DE DÉFLATION DES EFFECTIFS À UNE LOGIQUE D'ADAPTATION PERMETTANT DE RENFORCER LES MOYENS ALLOUÉS AUX PRIORITÉS DU MINISTÈRE

1.1 Un arrêt des déflations nettes d'effectifs

L'annulation des diminutions d'effectifs prévues au ministère de la Défense jusqu'en 2019, annoncée par le président de la République en novembre 2015, s'est traduite par la définition d'une nouvelle trajectoire d'effectifs lors du Conseil de défense du 6 avril 2016, fondée sur des redéploiements visant à renforcer les unités opérationnelles et leurs soutiens, la cyberdéfense et le renseignement.

L'évolution nette des effectifs du ministère de la Défense s'élèvera à +782 ETP sur la période 2017-2019, soit une inflexion de 10 000 emplois par rapport à la trajectoire fixée par la loi portant actualisation de la LPM du 28 juillet 2015.

Annuités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
LPM 2014-2019 (loi du 18 décembre 2013)	-7881	-7500	-7397	-7397	-3500	0	-33 675
Trajectoire actualisée (loi du 28 juillet 2015)	-8007	0	2 300	-2 600	-2 800	-3 818	-14 925
Trajectoire actualisée (Conseil de défense du 6 avril 2016)	-8007	0	2 300	400	200	182	-4 925

(En équivalents temps plein)

Ce redéploiement de 10 000 postes au profit des priorités fixées par le chef de l'État s'articule entre des créations d'emplois, la préservation de postes dont la disparition était programmée mais aussi la poursuite des plans de transformation du ministère.

Les effectifs contribuant au renseignement et à la cyberdéfense sont significativement renforcés. Entre 2017 et 2019, plus de 2 000 postes supplémentaires seront créés au titre de la montée en puissance du renseignement et de la cyberdéfense. De 2014 à 2019, ces deux fonctions auront vu leurs effectifs augmenter de plus de 3 200 emplois. Dans le cadre du PLF 2017, près de 600 créations d'emplois sont ainsi prévues au titre du renseignement et de la cyberdéfense.

Le renforcement de la chaîne opérationnelle, en particulier dans le cadre de Sentinelle, se traduira par la création d'environ 5 000 postes. Les organismes de soutien, dont la rationalisation se poursuit, seront consolidés pour assurer la prise en charge des 10 000 emplois supplémentaires.

1.2 L'ajustement des ressources humaines aux priorités fixées par le président de la République

En 2017, le plafond des effectifs budgétaires du ministère de la Défense s'élèvera à 273 294 Équivalents temps plein travaillés (ETPT). Il se répartira en 209 901 militaires et 63 393 civils.

PMEA 2017	
Officiers	32 693
Sous-officiers	93 791
Militaires du rang (MDR)	80 060
Volontaires	2 607
Vol. SMV	750
Total militaires	209 901
Cat. A	11 818
Cat. B	12 530
Cat. C	23 327
Ouvriers d'État (OE)	15 718
Total civils	63 393
Total général	273 294

Le ministère connaîtra en 2017 une évolution positive de son plafond d'emplois (+400 ETP, hors service industriel de l'aéronautique).

Dans ce contexte, le ministère de la Défense, un des premiers recruteurs de la sphère publique, poursuivra sa dynamique avec une prévision de l'ordre de 24 500 recrutements en 2017.

Il maintiendra également son engagement en faveur de l'apprentissage dans la fonction publique et poursuivra l'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV). Les effectifs correspondants seront ajoutés au plafond d'emplois du ministère.

FOT 77 000

La loi d'actualisation de la LPM du 28 juillet 2015 prévoit une montée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT), dont les effectifs doivent passer de 66 000 à 77 000 hommes d'ici 2017. Cette augmentation significative de la FOT se traduit principalement par la densification des régiments (création de compagnies ou d'escadrons supplémentaires). Elle a conduit l'armée de terre à initier un plan de recrutement ambitieux et portant sur toutes les catégories de personnel. Les plans de recrutement des années 2015, 2016 et 2017 sont ainsi en moyenne supérieurs de 50 % à ceux réalisés au cours des années 2013 et 2014. Parallèlement, l'armée de terre a adopté des mesures de gestion, notamment afin de garantir un meilleur niveau de fidélisation des militaires du rang. Le PLF 2017 permet ainsi de consacrer la mise en place de la nouvelle FOT. La pleine adaptation aux missions sur le territoire national sera réalisée mi-2017, compte tenu des durées des formations et de la préparation à l'engagement des unités renforcées par le personnel recruté récemment.

2. UNE POLITIQUE RH AU SERVICE DU PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL

2.1 Mesures relatives à l'amélioration de la condition du personnel

Les mesures prévues en 2017 en faveur du personnel du ministère s'inscrivent dans un contexte d'engagement sans précédent des armées sur le territoire national, conjugué à la poursuite de leurs opérations extérieures.

L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION DU PERSONNEL

À l'occasion de ses vœux aux armées le 14 janvier 2016, le président de la République a demandé que soient mises en place des compensations visant à mieux reconnaître les fortes obligations qui incombent au personnel de la défense dans un contexte d'intense engagement en opération intérieure comme extérieure. En conséquence, le ministère de la Défense a élaboré un Plan d'amélioration de la condition du personnel (PACP) autour de trois grands axes :

1. La prise en compte de la suractivité induite par le contexte opérationnel avec :
 - la création d'une Indemnité d'absence cumulée (IAC) qui indemnise, sur la base d'un montant journalier progressif, l'absence du domicile du personnel militaire au-delà de 150 jours par an ;
 - la rétribution de deux jours de Permissions complémentaires planifiées (PCP) en Indemnité pour temps d'activité d'obligations professionnelles complémentaires (ITAOPC) ;
 - l'extension au personnel protégeant les sites du ministère de l'indemnité pour sujétion spéciale d'Alerte opérationnelle (AOPER), dont le montant a en outre été doublé, passant de 5 € à 10 €/jour.
2. L'équité interministérielle : le Protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires (PPCR) sera transposé aux militaires dans les mêmes termes et selon les mêmes échéances que pour les fonctionnaires civils. De même, la transposition de la réforme de la grille des fonctionnaires de catégorie C et des capitaines de gendarmerie sera accélérée.
3. L'amélioration des conditions de travail et l'aide à la famille, avec des mesures d'amélioration du cadre de vie et de soutien aux familles pendant l'absence (dépenses hors titre 2).

Pour le personnel civil, la poursuite de la mise en œuvre du PPCR et l'extension du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à l'ensemble des fonctionnaires sont inscrites au plan catégoriel (plus de 18 M€ en 2017).

Le personnel militaire et civil du ministère bénéficiera des mesures salariales générales, en particulier de la revalorisation du point fonction publique, pour un montant de 72 M€ en 2017.

Au total, l'effort financier au titre de la condition du personnel militaire et civil s'élève à plus de 350 M€ en PLF 2017.

Enfin, lors de la réception en l'honneur des armées le 13 juillet 2016, le président de la République a souhaité la définition de mesures complémentaires permettant d'attirer et de conserver les compétences dont nos forces ont besoin. Le ministère de la Défense présentera donc à l'automne 2016 un ensemble de mesures permettant de continuer à valoriser l'engagement et renforcer l'attractivité de nos armées.

2.2 Des mesures sociales d'accompagnement et de soutien renforcées

Dans le contexte d'intense engagement, l'action sociale doit faire preuve d'une grande réactivité en mettant en place des dispositifs adaptés. Le soutien psychologique des familles ou encore, à l'été 2016, le dispositif exceptionnel d'indemnisation des ressortissants contraints d'annuler leurs vacances pour raisons de service à la suite des événements de Nice témoignent du volontarisme de cet accompagnement.

Les assistants de service social sont ainsi prioritairement mobilisés pour intervenir auprès du personnel et de leur famille, touchés par des événements exceptionnellement graves. En partenariat, ils assurent un soutien renforcé en cas de décès ou de blessure en OPEX, en cas de catastrophe naturelle et, au cours de ces derniers mois, lors des attentats de Paris ou de Nice.

Par ailleurs, des mesures générales d'action sociale visant à améliorer les conditions de travail et le cadre de vie des militaires, mais également l'accompagnement des familles, sont mises en œuvre dès 2016.

L'abondement de 7 M€ des crédits de l'action sociale inscrit en PLF 2017 permettra :

- **au titre de l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire**, de favoriser des actions telles que la création ou l'aménagement des locaux de vie courante, la réalisation d'équipements de confort, la mise en place d'espaces de loisirs ou l'achat de matériel permettant de conduire des activités socio-éducatives et récréatives ;
- **au titre des actions sociales communautaires et culturelles**, de développer des actions collectives de cohésion (réunions d'accueil et d'information, etc.) ou des activités à but culturel et éducatif destinées à faciliter l'insertion des familles ;
- **de revaloriser la prestation de soutien** en cas d'absence prolongée du domicile afin de renforcer l'aide aux familles des militaires absents.

Parallèlement, l'action sociale de la défense mène une politique volontariste dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants de ses ressortissants. Ainsi, après l'ouverture, en 2015, de cinq structures multi-accueil de 60 berceaux, seront ouvertes en septembre 2016 deux nouvelles crèches de capacité identique (Saint-Germain-en-Laye et Marseille). Pour 2017, l'ouverture des crèches de Besançon (30 berceaux) et de Brest « Pierre Loti » (35 berceaux) est programmée.

Au total, c'est un budget de 93,7 M€, en progression de près de 10 %, qui permettra de financer en 2017 la politique d'action sociale.

À cette dotation, s'ajoutent 7,8 M€ destinés à la politique en faveur du handicap dont l'allocation interministérielle pour les parents d'enfants handicapés.

LA RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL

La loi du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense prévoit un processus de rénovation du dialogue des militaires dans les armées, en instaurant notamment la possibilité pour les militaires de créer et d'adhérer à des Associations professionnelles nationales de militaires (APNM) qui pourront, si elles sont représentatives, participer au dialogue interne, notamment en siégeant au Conseil supérieur de la fonction militaire.

Ce dispositif a été finalisé par deux décrets :

- le décret n° 2016-997 du 20 juillet 2016 modifiant diverses dispositions du Code de la défense relatives aux organismes consultatifs et de concertation des militaires. Ce texte professionnalise la concertation afin d'en renforcer la réactivité et la qualité, avec des concertants moins nombreux, mieux formés et travaillant à temps complet ;
- le décret n° 2016-1043 du 29 juillet 2016, relatif aux associations professionnelles nationales de militaires, définit le cadre juridique et, en particulier, les conditions de représentativité des associations. Spécifiques aux militaires, celles-ci ont pour objet de préserver et de promouvoir les intérêts du personnel, dans le domaine de la condition militaire.

UN VOLONTARISME AFFIRMÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le ministère de la Défense est largement engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination aux différentes étapes de la carrière du personnel civil et militaire (recrutement, formation, avancement, reconversion). Il met en œuvre, depuis plusieurs années, différents plans d'action visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées et l'égalité entre les hommes et les femmes de la défense, ainsi qu'à lutter contre les faits de harcèlement, de discrimination et de violence à caractère sexuel.

En 2017, le ministère mettra en œuvre le protocole du 16 décembre 2015 signé par le ministre et les représentants du personnel, qui prévoit un ensemble de dispositifs pour prévenir les discriminations en matière de recrutement, d'accès aux formations et de parcours professionnels. Dans ce contexte, la feuille de route 2016-2017 du ministère en faveur de l'égalité hommes / femmes présente des actions concrètes fortes telles que l'intégration, en 2017, d'officiers féminins dans un équipage de sous-marin nucléaire, qui permettra d'ouvrir sans restriction l'ensemble des métiers de la défense aux femmes.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre les discriminations, la cellule Thémis procédera au déploiement d'une base de données (« GESSIT ») qui permettra, en 2017, de recenser les cas signalés de harcèlement, discriminations et violences sexuels et les réponses qui leur sont apportées, pour faciliter le traitement des situations individuelles. Est également prévue une sensibilisation de l'ensemble du personnel à ces problématiques.

3. UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT, EN PARTICULIER DES JEUNES CITOYENS

3.1 Les réserves opérationnelles et citoyennes

Les attentats perpétrés en France depuis 2015 ont considérablement accru l'importance et le dimensionnement des missions de protection du territoire national, l'opération Sentinelle mobilisant les forces dans des volumes inédits. Dans ce contexte, la réserve opérationnelle apporte un renfort significatif aux forces d'active dans cette nouvelle mission au plus près de nos concitoyens. Le taux d'emploi des réservistes dans ces missions de protection du territoire est ainsi en nette hausse.

Conforter et dynamiser le rôle de la réserve opérationnelle devient donc une impérieuse nécessité, dans le prolongement des décisions annoncées lors de l'actualisation de la programmation. La réserve opérationnelle est en effet une composante irremplaçable du fonctionnement quotidien des forces armées. Les réservistes opérationnels sont des militaires à temps partiel, formés et entraînés pour contribuer à la réalisation du contrat opérationnel des armées dans le cadre des mêmes missions et opérant dans les mêmes conditions de statut et d'emploi que les militaires d'active.

Conformément aux décisions du président de la République, les crédits de personnel alloués à la réserve opérationnelle dans le périmètre de l'État-major des armées (EMA) ont donc été abondés de 14,4 M€ par rapport à 2015 pour atteindre 96,3 M€ en 2016. Ces crédits sont portés à 113,3 M€ en 2017 : cette dotation permettra la constitution d'un vivier de plus de 35 700 réservistes effectuant en moyenne 30 journées d'activité dans l'année et de déployer quotidiennement 900 réservistes dans le cadre de Sentinelle, la cible fixée étant de 1 000 réservistes par jour en 2019. Cette augmentation des crédits est une première réponse aux nouveaux défis de la réserve opérationnelle : augmentation des activités dans le cadre de la protection du territoire national ; augmentation du recrutement ; fidélisation de la ressource ; et montée en puissance de nouvelles composantes spécialisées, en particulier la cyberdéfense, dans le cadre des ambitions fixées par la LPM actualisée.

Seconde composante de la réserve militaire, la réserve citoyenne est constituée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense et qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées. Les réservistes citoyens promeuvent l'esprit de défense et diffusent leurs connaissances du monde de la défense dans le monde civil. Ils permettent aussi à la défense de bénéficier de leur expertise et de leur capacité de rayonnement. Au 31 décembre 2015, la réserve citoyenne comptait 2 778 volontaires agréés au sein du ministère de la Défense.

LA GARDE NATIONALE

Le 22 juillet 2016, à l'issue d'un Conseil de défense et de sécurité nationale, le président de la République a renouvelé son appel aux jeunes qui voudraient s'engager dans les réserves opérationnelles pour que puisse se constituer à terme une véritable Garde nationale. Cet appel prolongeait le discours devant le Congrès du 16 novembre 2015 et permet d'amplifier le choix du ministre de la Défense de rénover en profondeur sa politique des réserves, annoncé aux assises de la réserve, le 10 mars 2016.

À la suite de la présentation des rapports parlementaires relatifs aux travaux portant sur la Garde nationale et les réserves, le chef de l'État a décidé sa création à partir des réserves opérationnelles des ministères de la Défense et de l'Intérieur.

La Garde nationale se présente ainsi comme un vecteur d'harmonisation des réserves en armes, avec pour objectifs de renforcer la sécurité des Français en appuyant les effectifs d'active, de favoriser une forme d'engagement de la jeunesse et plus largement de participer à la cohésion nationale.

Sous ce label, l'État offre l'opportunité aux volontaires, actifs ou non, d'apporter leur contribution, sous l'uniforme, à la résilience de la Nation face aux risques et menaces, notamment terroristes.

Les ministères de la Défense et de l'Intérieur qui emploient l'essentiel du personnel en capacité de porter les armes développeront, chacun dans son domaine de compétence, les engagements dans les unités et fonctions utiles à la défense et à la sécurité du pays, sous une gouvernance et avec des actions de recrutement et de communication partagées.

Ainsi, les trois armées, les directions et services du ministère de la Défense s'engagent à employer ces volontaires en tant que « militaires professionnels à temps partiel », insérés dans l'ensemble des unités de l'armée d'active, dans le domaine du soutien et de l'engagement opérationnels, mais aussi dans les nouvelles formes du combat moderne avec la cyberdéfense. Toutes les missions des militaires d'active seront dès lors ouvertes aux réservistes de la Garde nationale.

L'objectif visé au sein de ministère de la Défense, inscrit dans la Loi de programmation militaire actualisée en 2015, est d'atteindre d'ici fin 2018 un effectif de 40 000 réservistes opérationnels, qui seront complétés par les 44 000 réservistes du ministère de l'Intérieur, en vue de constituer cette Garde nationale.

3.2 La poursuite de l'expérimentation du Service militaire volontaire (SMV)

En s'inspirant du dispositif du Service militaire adapté (SMA) proposé aux jeunes Français ultramarins, le ministère de la Défense, conformément à la demande du président de la République, a mis en œuvre un Service militaire volontaire (SMV) en métropole. Le SMV fait l'objet d'une expérimentation au sein de l'armée de terre pour une durée de 2 ans (2015-2017).

Il regroupe entreprises, acteurs de l'emploi et de la formation, collectivités territoriales et institutions de la République autour de jeunes gens qui bénéficient d'un parcours d'insertion vers l'emploi, à travers l'apprentissage de la vie en collectivité dans un cadre militaire et une formation professionnelle.

Trois centres ont été ouverts en 2015 et 2016. Un quatrième centre ouvrira en janvier 2017. L'objectif global pour la défense est la formation de 1 000 stagiaires durant la phase d'expérimentation, en application de la loi portant actualisation de la Loi de programmation militaire du 28 juillet 2015.

SITUATION DE L'EXPÉRIMENTATION SMV

Contribution directe du ministère de la Défense au renforcement de la cohésion nationale et de la résilience de la Nation, le SMV vise à former et à insérer dans la vie active des jeunes Français éloignés de l'emploi, grâce à quatre mois de formation militaire et humaine, puis deux à quatre mois de formation professionnelle. Il constitue un outil novateur offrant une perspective très concrète à des jeunes en difficulté, notamment scolaire.

Chacun des trois centres propose plusieurs filières à vocation nationale ou régionale, créées en coopération avec des entreprises partenaires, qu'il s'agisse de grands groupes (SNCF, Euro Disney, PSA, RATP, etc.) ou d'entreprises implantées localement.

Le taux de jeunes gens sortant qualifiés de l'ensemble du cycle est très élevé et le taux d'insertion, en incluant les promesses d'embauche, est déjà très prometteur.

En 2016, la montée en puissance va permettre d'atteindre la cible de 900 stagiaires; l'objectif de 1 000 sera rendu possible par l'ouverture du 4^e centre à Châlons-en-Champagne le 1^{er} janvier 2017.

3.3 La Journée défense et citoyenneté (JDC)

La Journée défense et citoyenneté (JDC), recentrée sur les questions de défense en 2014, concourt à la légitimation de l'effort militaire consenti par la Nation et à l'engagement de la jeunesse.

La stratégie et les actions mises en œuvre par la Direction du service national (DSN) (cf. deuxième partie, chapitre 2, point 1) dans le cadre de sa mission en faveur du lien armée-Nation visent à susciter l'adhésion des jeunes Français aux politiques de défense et de sécurité. En effet, une appropriation collective de ces enjeux et des efforts consentis par la Nation garantit non seulement le bon fonctionnement des armées, mais aussi la capacité de résistance et de résilience du pays face aux crises.



armée de l'air



A. Monot/ marine nationale



O. Debes/armée de terre - EMA

CHAPITRE 5

LES ÉQUIPEMENTS

L'industrie de défense française, composante majeure de notre autonomie stratégique, est une industrie à forte valeur ajoutée et constitue un tissu industriel de premier plan avec plus de 170 000 emplois, dont 20 000 hautement qualifiés, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce secteur participe fortement au dynamisme économique de la France et à sa compétitivité internationale. Ainsi, en 2015, l'industrie de défense a remporté de grands succès à l'export avec le Rafale, la FREMM, les corvettes Gowind ou encore les hélicoptères Caracal équipés de leurs missiles. L'année 2016 conforte cette position notamment dans le domaine des sous-marins, des satellites et des hélicoptères. Cette tendance devrait se poursuivre en 2017. Cette année a vu la consolidation à l'échelle européenne du domaine de l'armement terrestre par le rapprochement entre Nexter et KMW et du domaine spatial avec la fusion d'Airbus et Safran au sein de la société ASL (Airbus Safran Launchers), participant ainsi au maintien d'une Base industrielle et technologique de défense (BITD) forte.

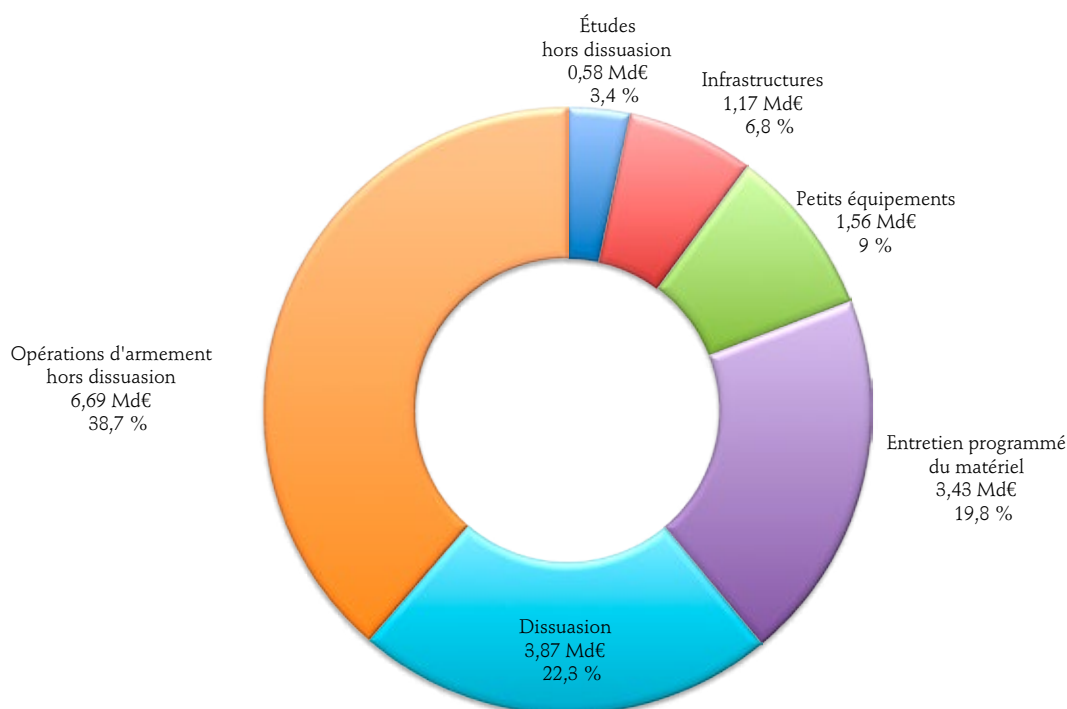
Sur la période de la programmation militaire actualisée 2015-2019, une enveloppe annuelle de 17,55 Md€ en moyenne est allouée à l'équipement. Cet effort, réalisé au profit de nos forces, permettra à chacun des grands secteurs de l'industrie de défense, qu'il s'agisse de l'aéronautique, des sous-marins, de l'armement terrestre ou encore du renseignement, de pérenniser ses compétences. Il permettra également d'assurer la poursuite des programmes en cours et de préserver les grands programmes menés en coopération européenne, à l'image du projet de drone de reconnaissance de type MALE (Moyenne altitude longue endurance) initié avec l'Allemagne et l'Italie rejoints par l'Espagne.

Le budget 2017 confirme cet engagement avec 17,3 Md€ consacrés à l'équipement des forces contre 16,7 Md€ en 2015 et 17 Md€ en 2016. L'Entretien programmé des matériels (EPM) et l'infrastructure bénéficient notamment de cet effort significatif. Le secteur des études amont, essentiel au maintien de nos compétences industrielles et à la maîtrise des technologies clés du futur, est confronté à l'exacerbation de la compétition internationale. C'est pourquoi la France fait le choix de maintenir la priorité qu'elle donne à la recherche et technologie en consolidant son budget à près de 0,72 Md€ de crédits.

1. UN MONTANT DE RESSOURCES EN HAUSSE SUR L'ÉQUIPEMENT

Les crédits de paiement consacrés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et des matériels. Ils s'élèvent à plus de 17,3 Md€ en 2017.

Répartition des crédits de l'agrégat équipement PLF 2017
Mission « Défense » - en Md€ courants



2. LES LIVRAISONS DE MATÉRIELS EN 2017

L'année 2017 voit la concrétisation des efforts engagés depuis 2014 pour rejoindre le modèle d'armée défini par la Loi de programmation militaire 2014-2019 et son actualisation ainsi que les efforts supplémentaires décidés en 2016. Elle se caractérise notamment par le maintien des capacités de projection-mobilité et soutien (livraison de 3 avions A400M, 1 avion C 130 J et 9 hélicoptères NH90), le renforcement des capacités d'engagement et de combat (livraison de 3 Rafale dont 2 Rafale Marine *rétrofités*, 6 hélicoptères Tigre, 1 frégate multimission) et le renouvellement des capacités de protection-sauvegarde (livraison de deux bâtiments multimissions B2M, d'un Patrouilleur léger pour la Guyane [PLG] et acquisition par un marché de l'union des groupements d'achats publics de 500 véhicules afin d'équiper rapidement les forces de l'opération Sentinelle).

LES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2017 PAR SYSTÈMES DE FORCES

Commandement et maîtrise de l'information

- 2 radars rénovés « haute et moyenne altitude » SCCOA 4
- des systèmes de sécurité de l'information dans le cadre de la cyberdéfense
- 18 stations de communication tactique ASTRID
- 61 stations sol de communication haut débit par satellite COMCEPT
- 37 modules projetables du Système d'information des armées (SIA)
- 4 réseaux navals RIFAN étape 2
- 1 avion de guet aérien Hawkeye mise à niveau

Engagement combat

- 1 avion Rafale et 2 Rafale Marine F1 rétrofités au standard F3
- 1 Frégate multimiSSION (FREMM)
- 6 hélicoptères de combat Tigre
- les premiers véhicules blindés légers régénérés
- 12 kits pour missiles Exocet SM39
- 5 340 fusils d'assaut de nouvelle génération, Arme individuelle future (AIF)
- 150 munitions et 50 postes de tir du système de Missile moyenne portée (MMP)
- 1 lot de Missiles de croisière navals (MdCN)
- 372 kits AASM au titre du remplètement des stocks

Projection mobilité soutien

- 3 avions de transport A400M
- 1 avion de transport C 130 J
- 9 hélicoptères NH90 (2 en version navale et 7 en version terrestre)
- 5 hélicoptères Cougar rénovés
- 379 Porteurs polyvalents terrestres (PPT)
- 1 350 Ensembles de parachutage du combattant (EPC)

Protection sauvegarde

- 1 usine SECOIA
- 2 Bâtiments multimiSSIONS (B2M)
- 1 Patrouilleur léger guyanais (PLG)
- 4 missiles ASTER 30 B1
- 21 missiles ASTER 15
- 500 véhicules légers destinés à l'opération Sentinelle

3. LES COMMANDES DE MATÉRIELS EN 2017

L'année 2017 verra la réalisation de commandes directement liées à l'actualisation de la Loi de programmation militaire 2014-2019, avec 15 nacelles de désignation laser nouvelle génération (PDL-NG), mais aussi les commandes du matériel dont l'acquisition a été décidée en 2016 pour répondre à l'urgence du besoin opérationnel des forces armées, avec le programme VLTP (Véhicule léger tactique polyvalent). La modernisation et le renouvellement des capacités militaires se poursuivront selon le modèle défini par la loi de programmation actualisée, avec notamment la commande d'un sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda et la commande de 12 000 fusils d'assaut de nouvelle génération, Arme individuelle future (AIF). L'effort dans le domaine « commandement et maîtrise de l'information » se poursuivra après les commandes importantes de drones tactiques (SDT) et d'Avions légers de surveillance et de renseignement (ALSR), réalisées en 2016.

LES PRINCIPALES COMMANDES EN 2017 PAR SYSTÈME DE FORCE

Commandement et maîtrise de l'information

- 1 système d'entraînement au combat CERBÈRE déployé au CENZUB
- 1 station sol de communication haut débit par satellite COMCEPT
- 1 système de chiffrement électronique SELTIC NG
- des systèmes de sécurité de l'information dans le cadre de la cyberdéfense
- 55 modules projetables du Système d'information des armées (SIA)
- 1 radar fixe d'approche SCCOA 4
- un centre de commandement, de détection et de contrôle des opérations aériennes

Engagement combat

- 12 000 fusils d'assaut de nouvelle génération, Arme individuelle future (AIF)
- 1 sous-marin nucléaire d'attaque Barracuda
- 45 avions Mirage 2000D rénovés
- 15 Pods de désignation laser nouvelle génération (PDL-NG)
- 20 engins blindés de reconnaissance et de combat Jaguar
- 319 véhicules blindés multirôles lourds Griffon
- le premier lot de véhicules blindés légers régénérés
- 23 véhicules lourds pour les forces spéciales
- des véhicules de type Fardier pour les forces spéciales

Projection mobilité soutien

- 3 000 Ensembles de parachutage du combattant (EPC)
- un lot de véhicules légers tactiques polyvalents

AVIONS DE TRANSPORT C130

La LPM 2014-2019 et son actualisation de 2015 font porter un effort particulier sur la capacité de projection aérienne tactique, et notamment sur la flotte C130.

Ainsi l'opération de modernisation des avions C130H de l'armée de l'air, lancée en 2016, permettra d'une part un complément de rénovation pour mise en conformité avec les exigences de circulation aérienne générale post 2020, et d'autre part des améliorations des capacités tactiques au profit des forces spéciales. La livraison des appareils rénovés est prévue à compter de 2019.

Par ailleurs, l'opération « C130 Complément capacitaire » également lancée en 2016 doit permettre de renforcer le segment médian de la capacité de transport aérien tactique très fortement sollicité en opérations extérieures, avec la fourniture de quatre avions C-130J, dont 2 dédiés au transport logistique et 2 aptes également au ravitaillement en vol d'hélicoptères. La livraison du premier avion est prévue fin 2017.

REAPER

Le système de drones MALE Reaper est un moyen aérien projetable, capable d'assurer des missions de surveillance, de reconnaissance et d'identification, ainsi que de désignation d'objectifs et d'illumination laser de cibles. Par son autonomie, il peut opérer sur de larges zones à grande distance et sur de longues durées ; il est ainsi particulièrement bien adapté à la détection et à la désignation de cibles d'opportunité.

Ces missions, réalisées au profit du renseignement interarmées, du commandant du théâtre et des composantes de forces, s'appliquent sur l'ensemble d'une zone d'intérêt ou d'un théâtre d'opération.

Le 1^{er} système, fabriqué par la société General Atomics et acquis auprès de l'US Air Force (USAF), a été mis en service au Niger début 2014. Le 2^e système doit être livré fin 2016 et le 3^e début 2019. La commande du 4^e système est prévue en 2016 pour une livraison fin 2019.

Le système de drones MALE Reaper est en service au sein de l'USAF ainsi que des armées de l'air britannique et italienne.

Le renouvellement de cette première capacité de drones MALE est prévu à l'horizon 2025 dans le cadre d'une coopération européenne.

SDT

Le Système de drones tactiques (SDT) permet l'amélioration de la perception et de la compréhension des situations tactiques et l'appui à la manœuvre aéroterrestre par la détection, la localisation, l'identification et la désignation de cibles, des mouvements et des postures adverses. Déployé au sein d'un bataillon ou d'un sous-groupement de renseignement multi-capteurs, le système de drones tactiques fournit un appui renseignement à la force opérationnelle terrestre et à ses brigades interarmes. Le SDT concourt directement à la sûreté des troupes au sol engagées en environnement de menace élevée, en complémentarité avec les drones MALE et les avions ISR Léger.

La première étape de l'opération SDT a été notifiée à la société Safran Electronics & Defense en début d'année 2016. Elle comprend l'acquisition de deux systèmes projetables incluant les vecteurs aériens, les segments sol de contrôle et de communication, les charges utiles, les moyens d'entraînement et de formation ainsi que le soutien initial.

LES PROGRAMMES B2M ET PLG

Les B2M (Bâtiments multimissions) sont dédiés à des missions interministérielles d'action de l'État en mer, notamment la surveillance et la protection des intérêts français dans les zones économiques exclusives (ZEE), la sauvegarde et l'assistance au profit des populations, ainsi que la projection de forces de police ou de gendarmerie.

Trois B2M ont déjà été commandés au groupement d'entreprises Kership (Piriou et DCNS) en décembre 2013. Le premier B2M, le D'Entrecasteaux, a été réceptionné en mars 2016 et affecté à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. Les deuxième et troisième B2M, destinés respectivement à la Polynésie et la Réunion, seront réceptionnés fin 2016 et début 2017. L'actualisation de la LPM 2014-2019 a validé l'acquisition d'un 4^e navire pour affectation à Fort-de-France, aux Antilles.

Les PLG (Patrouilleurs légers pour la Guyane), au nombre de deux, exerceront des missions similaires dans la ZEE de Guyane, avec en particulier des missions de police des pêches et de préservation de la ressource halieutique, ainsi qu'une contribution à la protection du Centre spatial guyanais et à la sécurité de ses tirs.

Les deux PLG ont été commandés au chantier Socarenam en décembre 2014. Leur livraison interviendra fin 2016 pour le premier et à l'été 2017 pour le second.

ALSR

Le contexte stratégique confirme la nécessité de moyens de renseignement et d'appui aux opérations de faible empreinte logistique et de grande souplesse de déploiement. Dans ce cadre, l'opération ALSR vise à acquérir, dans un premier temps, deux avions légers de surveillance et de reconnaissance. Les deux avions, mis en œuvre par l'armée de l'air, seront équipés de charges utiles permettant le recueil de renseignement d'origine électromagnétique et image. L'opération couvre également l'acquisition des segments sol associés. Après confirmation du besoin par le Conseil de défense du 6 avril 2016, le contrat d'acquisition a été notifié le 22 juin 2016 aux sociétés cotraitantes SABENA Technics Bordeaux et Thales systèmes aéroportés. La livraison du premier avion est prévue fin 2018.

L'OPÉRATION CYBERSÉCURITÉ

L'opération Cybersécurité a pour objectif d'apporter aux armées et à d'autres organismes étatiques les produits de sécurité de haut niveau pour la protection en confidentialité et en intégrité des données classifiées de défense (cyberprotection) et les moyens techniques nécessaires à la cyberdéfense des systèmes du ministère. Elle inclut notamment le développement et la production de moyens de communication chiffrants (téléphones fixes et mobiles, tablettes, etc.), le développement, la réalisation et le déploiement de capacités de surveillance des systèmes du ministère (moyens de lutte informatique défensive), le développement de composants cryptographiques, ainsi que le développement et le déploiement de sondes de détections d'attaque sur les systèmes et sur le réseau.

L'opération Cybersécurité est incrémentale afin d'être constamment au plus proche des avancées technologiques du domaine.

4. L'ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS ET DES PETITS ÉQUIPEMENTS

4.1. Un effort maintenu sur l'Entretien programmé des matériels (EPM)

L'EPM recouvre les prestations de maintenance facturées par les industriels ou par les régies aux trois services de soutien – Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), Service de soutien de la flotte (SSF) et Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD) – ainsi que, plus marginalement, à la Direction interarmées des réseaux informatiques et des systèmes d'information (DIRISI) et au Service interarmées des munitions (SIMu), d'une part, et certains achats de pièces de rechange, d'autre part.

Les dépenses d'EPM ont une tendance orientée structurellement à la hausse, les coûts dans ce domaine industriel croissant plus vite que l'inflation (main-d'œuvre qualifiée, investissements productifs, énergie, matières premières) et les matériels nouveaux, de technologie récente, étant d'un entretien plus onéreux. Par ailleurs, il convient de traiter les obsolescences des matériels les plus anciens et de procéder à leur mise aux normes réglementaires (pollution, environnement, sécurité, etc.).

L'entretien des matériels vise à régénérer le potentiel technique des matériels et équipements des forces armées. C'est donc un facteur déterminant pour la réalisation de l'activité opérationnelle des armées, pour l'entraînement comme pour les engagements.

L'engagement pris par la LPM d'enrayer la baisse des indicateurs d'activité opérationnelle constatée en 2012, puis de retrouver progressivement des niveaux d'activité comparables à ceux de l'Otan ou de nos alliés habituels en opération, impose un effort financier significatif en matière d'EPM, qui va au-delà des effets de hausse structurelle précédemment mentionnés.

Prenant en compte le caractère indispensable du besoin de régénération du potentiel technique des matériels les plus sollicités en opération au regard du contexte sécuritaire aggravé, de l'engagement soutenu et des conditions sévères d'environnement des opérations, l'actualisation de la LPM sur 2016-2019 a consacré 500 M€ de crédits supplémentaires à l'EPM, qui sont venus s'ajouter à l'effort financier initialement prévu par la LPM (+4,3 % en moyenne par an).

Le PLF 2017 reste relativement stable en termes de crédits de paiement d'EPM par rapport à la LFI 2016, qui avait bénéficié d'un abondement de 200 M€ par rapport à 2015.

En termes d'autorisations d'engagement et tel que prévu par l'actualisation 2016-2019, le PLF 2017 intègre la seconde tranche de 250 M€ correspondant à l'effort consenti de 500 M€. Les crédits de paiement correspondant à ces engagements supplémentaires sont majoritairement programmés en 2018 et 2019.

Cette action sur plusieurs années permettra aux forces de consolider leur stratégie selon quatre axes : **régénérer le potentiel, préparer les unités, tenir l'effort dans la durée et assurer la cohérence de la ressource humaine consacrée au maintien en condition des équipements**. L'effort dans la durée est en particulier cohérent avec les besoins supplémentaires en préparation opérationnelle induits par la remontée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT).

Le plein effet de cet effort financier est par ailleurs lié aux avancées des chantiers de réorganisation et d'amélioration de la performance dans le domaine du maintien en condition des matériels. La conjonction de ces mesures permettra aux armées de disposer du potentiel technique nécessaire pour continuer, après le redressement de

tendance commencé en 2016, à faire remonter progressivement les niveaux d'activité opérationnelle vers les standards de l'Otan, conformément aux objectifs de la LPM.

4.2. Un accent conservé sur les petits équipements

Les petits équipements regroupent les investissements réalisés en propre par les services de renseignement (hors opérations d'armement), le développement et l'entretien des systèmes d'information, les investissements dans les réseaux d'infrastructure de communication (hors opérations d'armement), la montée en puissance de la cyberdéfense, le maintien des moyens d'expertise technique et des centres d'essai de la DGA, ainsi que les investissements des armées, directions et services.

Ils se divisent principalement en deux catégories : l'Entretien programmé du personnel (EPP) et les Équipements d'accompagnement et de cohérence (EAC).

L'agrégat EAC regroupe les munitions, les matériels d'entraînement tels que cibles et simulateurs, les matériels dédiés à la formation dans les écoles, les investissements du Service de santé des armées (SSA) et du Service des essences des armées (SEA), les achats de véhicules des bases de défense, les matériels de servitude portuaire et aéroportuaire, les moyens d'avitaillement et d'amarrage, les moyens de lutte contre l'incendie, etc.

Redotés significativement en 2014 pour corriger une dégradation constatée dans ce domaine, les EAC conservent depuis 2015 un niveau de ressources en légère augmentation annuelle, permettant ainsi de garantir la qualification des armées et l'activité opérationnelle. Au PLF 2017, il faut noter en particulier **l'effort de près de 60 M€ décidé en Conseil de défense du 6 avril 2016 au profit des munitions**, en cohérence avec l'intensification des opérations.

L'EPP regroupe quant à lui les effets d'habillement, les effets de protection individuelle (gilets pare-balles, casques, tenues NRBC, etc.), les effets de soutien du combattant (douches et laveries de campagne, tentes, rations de combat, gilets de sauvetage, etc.) et les matériels de restauration collective. Il est sous la responsabilité du Service du commissariat des armées (SCA) depuis 2015, qui dispose maintenant de l'ensemble des crédits dédiés à ce domaine. Comme en 2016, le niveau de ressource alloué au PLF 2017 est en augmentation (+18 M€) afin en particulier d'accompagner la montée en puissance de la Force opérationnelle terrestre (FOT) et de la réserve opérationnelle. Le projet phare de 2017 dans ce domaine sera l'acquisition de Structures modulaires balistiques (SMB), nouveau gilet pare-balles du combattant, décidée par le président de la République.

PROTECTION DU COMBATTANT: ACQUISITION ACCÉLÉRÉE DE STRUCTURES MODULAIRES BALISTIQUES (SMB)

La létalité potentielle des engagements actuels impose le port permanent d'une protection balistique. Le retour d'expérience a en effet démontré l'urgence de disposer d'un gilet pare-balles associant une protection de haut niveau à une ergonomie permettant son port systématique et sur de longues périodes, en OPEX comme en MISSINT. La Structure modulaire balistique (SMB) remplit ces objectifs. Elle remplace à la fois les GPB (gilets pare-balles) de classe IV (niveau de protection le plus élevé) et les gilets porte-charges. Ainsi, elle permet au combattant de s'entraîner dans les conditions les plus proches de la réalité et, par la simple adjonction de plaques de protection, devient un gilet pare-balles de classe IV, apte à toutes les missions.

L'armée de terre souhaite doter l'ensemble du personnel de la Force opérationnelle terrestre à échéance de 2020. L'enjeu capacitaire est de permettre de doter ab initio tous les soldats du même équipement, tant à l'entraînement qu'en opération, et de garantir au plus vite l'équipement du personnel projeté. Un calendrier de livraison a été élaboré pour tenir compte à la fois du rythme de dotation souhaité par l'armée de terre, du flux de reemplètement pour parer à l'usure et de la capacité industrielle à produire une telle commande. Afin de garantir ce flux de livraisons et d'optimiser les coûts, il a été décidé de commander dès 2017 32 000 gilets porte-charges et 9 000 plaques, pour 57,2 M€.

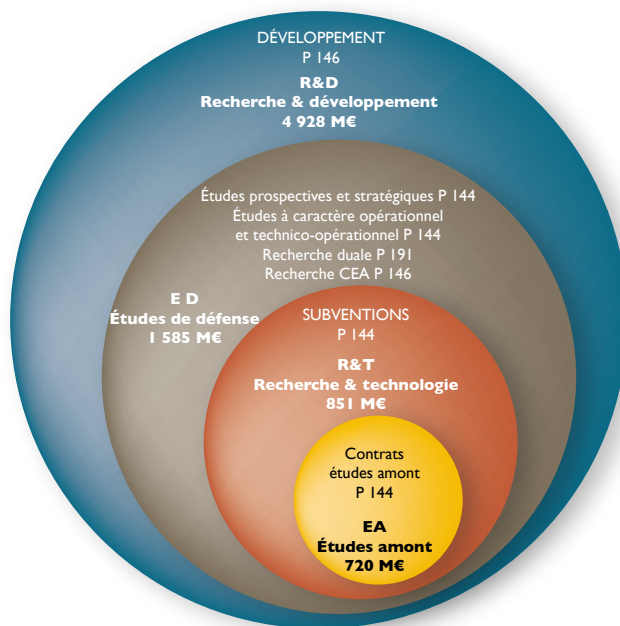
5. L'EFFORT DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'un des éléments fondamentaux du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 est la reconnaissance d'un « impératif industriel », qui conditionne la viabilité même du modèle d'armée.

Dans la LPM 2014-2019, le choix a été fait de préserver l'ensemble des secteurs de notre Base industrielle et technologique de défense (BITD), compte tenu d'impératifs multiples, liés d'abord à l'exercice de notre souveraineté et à des aspects économiques, d'emploi et de réindustrialisation. La loi actualisant la LPM pour les années 2015 à 2019 a maintenu cet effort.

La pérennité de la BITD suppose qu'elle maîtrise les technologies clés capables de répondre sur le long terme aux besoins de nos forces armées. Les études amont fournissent une contribution majeure au développement des compétences industrielles et technologiques des bureaux d'études, indispensables à l'innovation, à la compétitivité de la BITD et à la réalisation des futurs programmes d'armement.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2017 (CP)



La coopération internationale permet un effet de levier sur nos investissements de R&T, prépare les structures industrielles à l'échelle européenne et favorise l'expression de besoins militaires communs. La forte dynamique impulsée depuis 2005 a permis une augmentation du taux de coopération européenne en matière de R&T de défense, de 13 % en 2005 à 15 % en 2013, chiffre qui, malgré un contexte européen contraint, s'établit à 14,4 % en 2015, et devrait se maintenir en 2016 et 2017. L'un des principaux exemples à cet égard est le programme de démonstration franco-britannique du Système de combat aérien futur (SCAF), concrétisé par la signature en 2014 de l'accord FCAS DP (Future Combat Air System Demonstration Programme) qui a ouvert la voie au lancement de la première phase du projet.

La défense participe également aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation, à travers les pôles de compétitivité, le cofinancement de projets avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), et le dispositif d'Accompagnement spécifique de travaux de recherche et d'innovation défense (ASTRID). Les synergies autour des technologies duales sont exploitées *via* le financement des projets innovants des PME ou des laboratoires académiques. La coopération avec la communauté de recherche civile démultiplie les budgets mis en commun et l'oriente sur les enjeux de la défense.

Depuis 2009, le Régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID) permet aux PME de soumettre spontanément leurs projets technologiques innovants présentant des applications sur les marchés militaires ainsi que des retombées sur les marchés civils. Ce dispositif à fort impact compétitif, qui a été étendu aux entreprises de taille intermédiaire, est mis en œuvre conjointement avec le ministère chargé de l'industrie. Dans le cadre du pacte Défense-PME, et afin de renforcer l'accès de ces entreprises aux futurs marchés de défense et de promouvoir leur compétitivité, les crédits consacrés au dispositif RAPID seront de 50 M€ en 2017, comme en 2015 et 2016, en hausse de 25 % par rapport à 2013. Enfin, la défense met à disposition de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » un budget de 180 M€ en 2017, à travers le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) ».

6. L'INFRASTRUCTURE

La mise en œuvre des forces s'appuie sur des infrastructures spécifiques réparties sur le territoire métropolitain, outre-mer et à l'étranger. Elles peuvent être rattachées à trois catégories :

- les infrastructures qui concourent directement à la capacité opérationnelle : régiments, ports militaires, bases aériennes, dépôts de munitions, centres de transmissions et de commandement, bases logistiques ;
- les infrastructures d'entraînement, qui participent à la formation et à la préparation opérationnelle : installations de tir, camps de manœuvre, centres d'entraînement, installations de simulation, bases vie et opérationnelles destinées à assurer la disponibilité des forces, hôpitaux militaires ;
- les infrastructures communes, destinées au soutien et au fonctionnement : infrastructures techniques, emprises des bases de défense, centres médicaux des armées, etc.

Concourant directement à la mise en œuvre de l'outil de défense et à la capacité opérationnelle, elles exigent une attention toute particulière du ministère. C'est pourquoi, chaque année, il y consacre un budget d'environ 1,5 Md€ (dont crédits d'entretien) afin d'entretenir, moderniser et transformer ces installations, et de satisfaire aux exigences des nouveaux équipements sans oublier les conditions de vie du personnel.

Le PLF 2017 préserve ce niveau de crédits de paiement et prévoit une capacité d'engagement qui permettra la poursuite des grands projets : accueil du MRTT, des sous-marins Barracuda, des hélicoptères de nouvelle génération (Tigre, NH90) et poursuite des programmes d'infrastructure Rafale, FREMM, VBCI et Scorpion, à hauteur de 253 M€ (dont 67 M€ pour MRTT et 92 M€ pour Barracuda). La rénovation des réseaux électriques des ports militaires de Brest et Toulon, l'arrivée des effectifs de la Force opérationnelle terrestre (FOT) et les mesures destinées à renforcer la protection des sites sensibles font également partie de l'effort.

Le ministère consacrera plus de 96 M€ dans le domaine défense sécurité en 2017 avec une attention particulière aux dépôts de munitions.

L'accueil des effectifs supplémentaires de la FOT se fera par densification des emprises existantes et en respectant les schémas directeurs pour poursuivre la politique de réduction des emprises. L'accueil des unités du Service militaire volontaire se poursuivra en réemployant des sites destinés à être cédés.

Enfin, un effort supplémentaire de 10 M€ sera consacré au maintien en condition du parc immobilier, qui représentera 296 M€ en 2017.

LES INFRASTRUCTURES DU PROJET FOT 77 000

Le projet FOT 77 000 a constitué une expérience de remontée en puissance inédite. Dans le domaine infrastructure, cette manœuvre repose sur la création de 33 nouvelles Unités élémentaires (UE), le transfert de la 13^e demi-brigade de Légion étrangère (13^e DBLE) au camp du Larzac et la transformation du 5^e régiment de dragons (5^e RD, Mailly) en régiment des forces. L'ensemble de ces opérations représente un montant de 54 M€ en 2017.

La création des 33 nouvelles UE

Appuyée sur un accord cadre élaboré par le Service infrastructure de la défense (SID) et répondant au besoin de l'armée de terre, la création des 33 nouvelles infrastructures d'Unité élémentaire (UE) aura été réalisée en moins d'un an et demi (pour un budget total de 79 M€) et sera terminée en 2017.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et des délais extrêmement contraints, seuls les besoins en hébergement et bureaux induits par le projet ont été satisfaits. L'adaptation des infrastructures techniques des régiments est programmée au titre des infrastructures liées au programme d'armement (Scorpion).

Le transfert de la 13^e DBLE au camp du Larzac

Mesure majeure dans la décision de remontée en puissance de l'armée de terre, le transfert et la transformation de la 13^e DBLE au camp du Larzac ont d'ores et déjà commencé : les premiers légionnaires sont arrivés au camp du Larzac en janvier 2016 et le régiment doit atteindre sa pleine capacité opérationnelle en 2018.

Afin d'accueillir le régiment dans de bonnes conditions, l'adaptation des infrastructures du camp représente un investissement d'environ 132 M€ d'ici 2021, dont 33,5 M€ en 2017. Les travaux concernent principalement l'adaptation des capacités d'hébergement, de commandement et de restauration du camp, ainsi que le bâtiment multitechnique (armurerie, stockage matériel sensible, stockage FÉLIN).

La transformation du 5^e RD

La densification du 5^e RD par sa transformation en régiment des forces a débuté à l'été 2016. Le régiment doit atteindre sa pleine capacité opérationnelle à l'été 2018. Ce projet nécessite des travaux de rénovation et de construction dans le domaine de l'hébergement, du soutien technique et de la formation, d'un montant évalué à 50 M€ d'ici 2021. 8 M€ sont prévus pour l'année 2017.

RENFORCER LA PROTECTION DES EMPRISES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

À la suite des décisions prises dans le cadre du Conseil de défense d'avril 2015, le renforcement de la protection des sites sensibles du ministère de la Défense se poursuit en 2017 pour faire face à une menace de plus en plus prégnante.

En 2016, 100 M€ ont donc été consacrés aux infrastructures de Sécurité protection (SECPRO) contribuant à la modernisation des systèmes déjà en place, au renforcement des dépôts d'armes et de munitions et à la réhabilitation des installations de protection passive. Le niveau d'engagement est maintenu à la même hauteur en 2017.

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRE, CULTURE ET LIENS AVEC LA NATION



A. Karaghezian/ECPAD



C. Lebertre/DJCoD



O. Nicolas/marine nationale

CHAPITRE 1

UNE AMBITION MÉMORIELLE POURSUIVIE EN 2017

La politique mémorielle est conduite par le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Soulignant une ambition claire en faveur de la politique mémorielle, le Projet de loi de finances (PLF) pour 2017 comprend un budget de 22,2 M€ pour les actions de mémoire, montant maintenu par rapport au PLF pour 2016. Il permettra ainsi la mise en œuvre d'un programme commémoratif à la hauteur des enjeux mémoriels du centenaire de la première guerre mondiale dont le cycle commémoratif se poursuit avec le centenaire de 1917, année charnière de la Grande Guerre, tout en assurant la rénovation et la valorisation du patrimoine de pierre (hauts lieux de la mémoire nationale, nécropoles et sépultures de guerre, partenariats avec les territoires).

Mise en œuvre par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) avec le concours de plusieurs opérateurs, dont le Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du centenaire de la première guerre mondiale », la politique de mémoire se traduit par trois principaux dispositifs :

- l'hommage au monde combattant;
- la transmission de la mémoire à travers des actions pédagogiques et civiques;
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine mémoriel.

1. BILAN ET PERSPECTIVES DES COMMÉMORATIONS

Les commémorations revêtent une importance renouvelée pour la Nation, au fil de la disparition progressive des témoins des conflits mondiaux, de la participation d'un public toujours impliqué, de même qu'elles sont l'occasion de rappeler l'attachement aux valeurs de la République. Ainsi, les cérémonies ont profondément évolué, en se tournant vers les jeunes générations pour contribuer au lien national, tout en suscitant une ouverture internationale dans la célébration d'une mémoire commune.

Cette politique en faveur des commémorations se poursuit en 2017 avec une enveloppe dédiée de 4,89 M€. Elle permet de financer l'organisation des événements célébrant le centenaire de l'année 1917, d'une part, ainsi que les onze journées commémoratives nationales dont les dates sont fixées par des textes législatifs ou réglementaires, d'autre part.

1.1. Une séquence mémorielle marquée par le centenaire de la Grande Guerre

Lancé par le président de la République le 7 novembre 2013, le programme officiel du centenaire de la Grande Guerre est mis en œuvre par le GIP « Mission du centenaire », dont il a été décidé la prorogation jusqu'en 2019.

Particulièrement riche, l'année 2016 a été marquée par le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme. Deux cycles commémoratifs « Verdun 2016 » et « Somme 2016 » ont accompagné deux grandes cérémonies : le 29 mai, le président de la République et le chancelier fédéral d'Allemagne ont coprésidé à la nécropole de Douaumont les cérémonies de commémoration des combats de Verdun. Le 1^{er} juillet, a eu lieu la commémoration de la bataille de la Somme au mémorial franco-britannique de Thiepval (Somme), en présence du président de la République française, accompagné notamment du Premier ministre britannique et du prince héritier d'Angleterre.

À ces deux cycles commémoratifs particuliers, se sont ajoutées des cérémonies commémoratives thématiques, comme celle du centenaire de la création de l'escadrille La Fayette, le 20 avril 2016, ou l'inauguration du monument en hommage aux sportifs morts pour la France, le 21 mai au stade de France, par le président de la République, ou celle de l'hommage aux troupes coloniales engagées dans la bataille de Verdun (24 octobre).

Nonobstant les onze journées nationales, l'actualité commémorative 2017 sera riche, en particulier pour le cycle du centenaire de la première guerre mondiale, puisqu'il permettra de commémorer des moments cruciaux du conflit, tels que la bataille du Chemin des Dames.

En outre, deux événements importants de portée internationale seront commémorés : l'entrée en guerre des États-Unis aux côtés des forces alliées en avril 1917 et la prise de Vimy par les Canadiens le 9 avril.

1.2. Les institutions du monde combattant

La réussite de la mise en œuvre des programmes liés aux cycles mémoriels repose certes sur la politique mémorielle de l'État, mais s'enrichit également des initiatives des collectivités territoriales ou du monde associatif, qui constituent un relais efficace de cette action et que le ministère accompagne évidemment.

Les services du ministère entretiennent ainsi en permanence des partenariats avec les collectivités territoriales, les associations d'anciens combattants et les fondations de mémoire, qui se concrétisent par un soutien financier au profit des actions qu'elles mènent pour les commémorations.

En 2017, l'enveloppe prévue pour soutenir les projets mémoriels émanant d'acteurs publics ou privés s'élève à 1,77 M€.

2. ÉDUCATION ET TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

La sensibilisation de la jeunesse aux enjeux mémoriels et citoyens revêt une importance particulière, notamment dans un contexte de renforcement de la cohésion de la Nation et de respect des valeurs de la République, qui mobilise l'action des institutions publiques.

La construction d'une mémoire collective et porteuse des valeurs de la République est l'un des objectifs partagés par le ministère de la Défense, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que, concernant l'enseignement l'agricole, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le financement des actions menées dans ce domaine est prévu à hauteur de 0,62 M€ en 2017.

2.1. Protocole interministériel sur la jeunesse

Le partenariat entre ces différents ministères a donné lieu à la signature, le 20 mai 2016, d'un nouveau protocole renforçant les liens entre jeunesse, défense et sécurité nationale.

Ce cadre renforcé d'actions intègre les évolutions apportées par la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, le développement de la réserve opérationnelle et de la réserve citoyenne, ainsi que le plan gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Il met l'accent sur l'importance de l'éducation citoyenne à travers le soutien à l'enseignement de défense, à l'école primaire, au collège, au lycée et à l'université.

Dans ce cadre et avec cette ambition, la politique mémorielle conduite vis-à-vis de la jeunesse est élaborée en étroite partenariat avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), les fondations de mémoire et les associations.

2.2. Soutien aux actions pédagogiques

Afin de promouvoir auprès de la jeunesse la mémoire des conflits contemporains ainsi que l'éducation citoyenne, le soutien aux projets pédagogiques prend la forme de subventions portant sur les projets d'établissements scolaires, d'associations ou de collectivités territoriales lancés dans cet objectif.

L'action d'enseignement de défense s'appuie aussi sur le développement des réseaux territoriaux renforçant le lien entre la défense, la communauté éducative et la jeunesse. Dans ce cadre, les référents défense contribuent à former les enseignants aux enjeux de défense, à développer le lien défense-jeunesse grâce à des visites d'unités militaires, des rallyes citoyens, séminaires et conférences.

Pour l'année scolaire 2015-2016, plus de 500 projets mémoriels et d'éducation citoyenne au profit de la jeunesse ont ainsi été subventionnés par le ministère de la Défense.

Les concours nationaux organisés en partenariat, tels que le Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD), qui a été repensé pour renforcer son actualité et son attractivité, ou celui des « Petits artistes de la mémoire », qui invite les enfants des écoles primaires (CM1 et CM2) à s'approprier, aidés par leurs enseignants, l'histoire d'un Poilu de leur commune, constituent des rendez-vous mobilisant chaque année plusieurs dizaines de milliers d'élèves.

2.3. Développement de ressources pédagogiques

Le ministère de la Défense met à la disposition de la communauté éducative et du grand public trois principaux supports de ressources sur l'action mémorielle et pédagogique.

Rénové récemment pour faciliter les conditions de navigation sur les différentes rubriques, le site internet *Chemins de mémoire* (www.cheminsdememoire.gouv.fr) propose des actualités et de multiples ressources sur le tourisme de mémoire, l'action pédagogique et l'Histoire. Les ressources pédagogiques regroupées sur la plate-forme d'enseignement de défense Educ@def font l'objet d'une actualisation régulière, tenant compte de la réforme des programmes scolaires.

Parallèlement, la revue *Les chemins de la mémoire* traite des grands thèmes de l'actualité mémorielle. En 2016, ses numéros ont été consacrés notamment aux médias dans la guerre, à la bataille de Verdun, au tourisme de mémoire et aux archives secrètes de la seconde guerre mondiale. Diffusée auprès des établissements scolaires, des acteurs publics, des associations et collectivités territoriales ou des médias, la revue est produite à 23 000 exemplaires annuels.

Enfin, les réseaux sociaux sont un support de diffusion des enjeux mémoriels et d'éducation citoyenne auprès de la jeunesse en plein développement.

LA REDYNAMISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

La forte mobilisation en 2015-2016 des institutions de la République pour promouvoir les valeurs citoyennes a conduit la DMPA à redynamiser le rôle de l'enseignement de défense. L'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre du protocole interministériel, grâce à des actions visant à renforcer le lien entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, et au développement d'outils d'enseignement de défense rénovés à travers notamment la plate-forme Educ@def. L'accent sera également porté sur le soutien aux projets pédagogiques pluridisciplinaires, les actions d'éducation citoyenne et la visite des lieux de mémoire par les jeunes publics.

La DMPA intensifie par ailleurs sa présence sur les rendez-vous professionnels éducatifs et historiques (salon de l'éducation, rendez-vous de l'histoire de Blois...), afin de mieux faire connaître son action vis-à-vis de la jeunesse.

3. PATRIMOINE DE PIERRE ET TOURISME DE MÉMOIRE

Par la richesse du patrimoine dont il est responsable, le ministère de la Défense est un acteur important du tourisme de mémoire. Il est aussi un partenaire qui contribue à animer et à fédérer les intervenants, publics ou privés, dans ce domaine essentiel pour la culture ainsi que pour les économies locales.

3.1. Entretenir et valoriser le patrimoine du ministère

À l'heure des commémorations liées aux deux conflits mondiaux, les nécropoles nationales et les hauts lieux de la mémoire nationale sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la politique de mémoire de l'État.

Le budget 2017 prévoit une enveloppe de 12,72M€ pour leur entretien, leur rénovation et leur valorisation culturelle et touristique, de même que pour l'édification de nouveaux mémoriaux.

S'y ajoute une subvention de 0,2M€ allouée à l'ONAC-VG pour apporter un soutien aux rénovations de monuments aux morts engagées par les communes.

Les sépultures de guerre

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION DES SÉPULTURES DE GUERRE

Le ministère de la Défense est responsable de la gestion des sépultures de guerre des 273 cimetières militaires et des carrés communaux en métropole, ainsi que des cimetières répartis dans près de 78 pays.

En France, la remise en état de ces sépultures se déroule selon un programme pluriannuel qui prévoit, entre 2011 et 2018, la restauration de plus de 100 000 tombes et 66 ossuaires. Ce programme doit permettre la conduite des opérations selon trois priorités : la rénovation des sites les plus dégradés, le respect du calendrier commémoratif, l'attention portée aux nécropoles figurant sur la liste des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale proposés à l'inscription au titre du patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco. L'ONAC-VG, opérateur du ministère de la Défense, est en charge de l'exécution de ce programme défini par la DMPA.

À l'étranger, hors Maroc, Algérie et Tunisie, dont les sépultures relèvent de l'ONAC-VG, l'entretien et la rénovation des sépultures de guerre et des tombes de garnison sont réalisés grâce au concours des postes diplomatiques. Sont particulièrement concernés la Belgique, l'Italie, les pays du front d'Orient, Madagascar ou la Turquie.

En 2016, les rénovations prévues ont été poursuivies ou lancées, tout en garantissant le niveau de ressources nécessaire aux travaux dans les nécropoles figurant sur la liste des sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale proposée à l'inscription au titre du patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco. Au total, en 2016 et 2017, la restauration de 26 nécropoles ou carrés communaux aura été menée à bien. Dans le même temps, ont été achevées la restauration de la tranchée des baïonnettes et celle des monuments musulman et israélite de Fleury-devant-Douaumont, en vue de la cérémonie du centenaire de Verdun. La rénovation du monument marocain de Givenchy-en-Gohelle a également été engagée.

Enfin, l'aménagement du site de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais) s'est poursuivi en 2016 avec des travaux sur le parvis. Pour 2017, sont prévus la rénovation des 7 ossuaires, le début de la restauration des mosaïques de la basilique et la réalisation d'une étude globale menée avec les acteurs locaux, afin de programmer la poursuite de l'aménagement des abords de la nécropole.

En ce qui concerne la valorisation des sites, la mise en œuvre de la charte paysagère élaborée en 2015 a débuté.

Doit être soulignée également l'accélération du programme de remplacement des panneaux d'information historique implantés dans les nécropoles. Ce programme se déroule en quatre ans (2014-2018) pour un montant annuel de 180 000 €. Fin 2016, ce seront 230 sites qui seront dotés de nouveaux panneaux sur les 273 prévus. Une poursuite de ce programme par l'installation de panneaux dans les principaux carrés militaires est à l'étude.

À l'étranger, les opérations les plus importantes, notamment sur le front d'Orient et en Afrique du Nord, sont à présent achevées. Les principaux travaux 2016 et 2017 sont la seconde tranche de la rénovation de Gammarth en Tunisie, la création d'une salle-mémoire à Bitola (Macédoine), la rénovation des nécropoles belges figurant sur la liste proposée à l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité et divers travaux dans les cimetières en Italie et en Turquie.

Les Hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN)

Incarnant la mémoire des conflits contemporains, les neuf Hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN), propriété de l'État, sont placés sous la responsabilité du ministère de la Défense et gérés par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). La liste en a été fixée par arrêté du 20 mars 2014.

Lieux de cérémonie et de recueillement, mais aussi de transmission de la mémoire, où sont notamment organisées des actions pédagogiques à destination du jeune public, ils font l'objet de travaux constants d'entretien, de rénovation et de valorisation, notamment :

- dans l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin), avec l'achèvement en 2015 de la restauration des baraques *bunker* et crématoire, et le lancement de la rénovation du mémorial et de la nécropole dont les travaux s'achèveront en 2017. La refonte totale de la signalétique sur l'ensemble du site est prévue en 2016. En 2017-2018, sont programmées les rénovations des miradors et de la guérite des gardiens sur l'ancien camp, ainsi que celle de l'ancienne chambre à gaz. Le ministère de la Défense a par ailleurs acquis « L'auberge du Struthof », bâtiment inscrit au titre des monuments historiques et ancienne *Kommandantur* du camp ;
- au Mont-Valérien à Suresnes (Hauts-de-Seine), différents chantiers sont prévus en 2016-2017 : la mise en place d'une signalétique au niveau des abords du site et la création d'une salle pédagogique qui permettra d'accueillir des classes d'élèves, auxquels du personnel formé transmettra les valeurs civiques portés par ce lieu ;
- au mémorial de la Prison de Montluc à Lyon (Rhône) sont prévues en 2016-2017 les rénovations du bâtiment d'accueil, des toits terrasses, des murs d'enceinte et des façades.

LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE MUSÉOGRAPHIE POUR LE MÉMORIAL DES MARTYRS DE LA DÉPORTATION (ÎLE DE LA CITÉ)

Le mémorial des Martyrs de la déportation, situé à la pointe est de l'île de la Cité, derrière le chevet de la cathédrale Notre-Dame, est dédié au souvenir de l'ensemble des déportés de France. Réalisé par l'architecte Georges-Henri Pingusson, il a été inauguré le 12 avril 1962 par le général de Gaulle, alors président de la République.

Il fait l'objet d'importants travaux de restauration de 2014 à 2016. La rénovation du bâtiment et la création d'un bâtiment d'accueil ont été achevées en avril 2015. Dans les salles d'exposition du niveau supérieur, une nouvelle muséographie-scénographie a été réalisée, qui apporte aux visiteurs des éléments complémentaires de compréhension ; cette dernière a été inaugurée le 24 avril 2016, à l'occasion de la journée nationale du souvenir de la déportation.

LE LANCEMENT DE LA RÉNOVATION DU MONT FARON

Le mémorial du Débarquement de Provence du mont Faron est situé sur les hauteurs nord de Toulon (Var). Hébergé à l'intérieur de la tour Beaumont, érigée en 1845, il a été inauguré le 15 août 1964 par le général de Gaulle. Il commémore le débarquement allié en Provence du 15 août 1944, l'opération Anvil Dragoon.

À l'occasion des cérémonies du 70^e anniversaire de ce débarquement, le président de la République en a décidé la refonte globale. Les travaux, portant à la fois sur le bâtiment et sur le parcours muséographique, ont été lancés. Une place plus importante sera accordée aux acteurs du débarquement, à leurs itinéraires personnels, ainsi qu'aux combats de la libération de Provence et à l'histoire du site. L'inauguration du mémorial rénové est prévue début 2017.

Enfin, le ministère de la Défense contribue au financement de la rénovation ou de la construction de monuments emblématiques : mémorial de l'escadrille La Fayette, à Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine), projet de monument français au sein du parc mémoriel de Wellington (Nouvelle-Zélande), monument en hommage aux sportifs morts pour la France, aux abords du stade de France (Seine-Saint-Denis), futur mémorial en hommage aux soldats morts en OPEX.

L'ÉDIFICATION D'UN MONUMENT EN HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS EN OPEX

Le ministère de la Défense développe une politique spécifique de reconnaissance envers les soldats engagés dans les Opérations extérieures (OPEX) menées par la France. C'est pourquoi le principe de l'édification d'un monument en mémoire des soldats morts en OPEX a été retenu.

Ce mémorial, qui a vocation à devenir le 10^e haut lieu de la mémoire nationale, sera situé à l'intérieur du parc André Citroën, dans le XV^e arrondissement de Paris, à proximité du site de Balard, nouveau lieu d'implantation du ministère de la Défense.

C'est dans ce cadre que les services du ministère de la Défense ont engagé la préparation de cette opération, en étroite concertation avec la Ville de Paris, propriétaire du parc, en vue d'une cérémonie inaugurale et symbolique de pose d'une première pierre au début de l'année 2017.

3.2. Favoriser le développement du tourisme de mémoire

En 2015, les lieux de mémoire du territoire français ont accueilli 11 millions de visiteurs, dont 3,1 millions pour les sites sous la responsabilité du ministère de la Défense, soit plus de 25 % d'augmentation par rapport à 2012 et 2013. Cela s'explique par l'intérêt croissant des visiteurs qui se rendent de plus en plus nombreux dans les lieux de mémoire liés aux conflits contemporains dans le cadre des commémorations, et par le travail continu mené par le ministère de la Défense et ses partenaires en matière de tourisme de mémoire.

Le processus de structuration du secteur du tourisme de mémoire, dont l'État est un acteur central, se poursuit. Le partenariat engagé avec le ministère chargé du tourisme a permis notamment la mise en place d'une marque « Qualité Tourisme » spécifique aux lieux de mémoire. Début 2016, la démarche a officiellement été lancée auprès des lieux de mémoire.

L'animation par la DMPA du réseau des Musées et mémoriaux des conflits contemporains (réseau MMCC), regroupant aujourd'hui plus de 90 membres, a pour but de créer des synergies entre ses membres, de coordonner leurs initiatives et de faciliter leur insertion, à la fois dans le cadre de la politique menée par l'État pour contribuer à l'essor du tourisme de mémoire et dans celle engagée localement pour promouvoir les équipements touristiques. Pour structurer ce réseau, un espace d'échanges réservé sur Internet a été mis en place. Accessible depuis le site internet *Chemins de mémoire*, vitrine des sites de mémoire en France, il a été lancé à l'automne 2015. Cet outil est complété par l'envoi régulier d'une *newsletter*, ainsi que par un programme annuel de séminaires : en 2016, ceux-ci ont porté notamment sur la démarche Qualité Tourisme à la maison du souvenir de Maillé (Indre-et-Loire), la médiation vers les jeunes publics au centre *Juno Beach* (Calvados) et l'ancrage des lieux de mémoire sur le territoire à l'*Historial* de Péronne (Somme). Enfin, des partenariats sont établis avec d'autres réseaux professionnels, comme celui du musée national de l'Histoire de l'immigration ou le réseau des lieux de la mémoire de la Shoah en France.

Le ministère mène également différentes actions de promotion du secteur du tourisme de mémoire, comme chaque année depuis 2013 lors du salon mondial du tourisme à Paris, en mars. En 2016, un numéro spécial de la revue *Les chemins de la mémoire* a été consacré au tourisme de mémoire.

Par ailleurs, dans le cadre des commémorations des deux conflits mondiaux, le ministère de la Défense s'est engagé, au travers de conventions de partenariat conclues notamment avec les collectivités territoriales et les associations porteuses de projets mémoriels, à favoriser le déploiement d'actions en vue d'enrichir l'offre mémorielle et culturelle mise à disposition des visiteurs. Le financement inscrit pour la première fois à ce titre en loi de finances 2014 est porté à 2 M€ en 2017. L'aide de l'État se concrétise en fonction de la qualité, de la cohérence et du degré de maturité des dossiers présentés par les acteurs locaux.



DR



J.-J. Charand/DiCoD



I. Helies/armée de terre

CHAPITRE 2

CULTURE ET LIEN ARMÉE-NATION

1. LA JEUNESSE, AU CŒUR DE LA MÉMOIRE ET DU LIEN ARMÉE-NATION

Une mémoire vivante et un lien armée-Nation robuste ne sont possibles qu'à la condition d'impliquer les jeunes générations, notamment à travers leur participation à une Journée défense et citoyenneté (JDC), « pièce maîtresse du lien armée-Nation »¹, ou l'engagement dans les réserves opérationnelle et citoyenne (cf. première partie, chapitre 4, point 3.1).

1.1 Une action renforcée en direction de la jeunesse pour la Direction du service national (DSN)

Lors du colloque des 60 ans de la Commission armée-jeunesse (CAJ), le ministre de la Défense annonçait l'élargissement des attributions de la DSN. Cette dernière reprend notamment les attributions actuelles de la Délégation ministérielle à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC), la CAJ lui étant adossée.

LES ACTIONS DU PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA COMMISSION ARMÉE-JEUNESSE

Le plan égalité des chances :

- Plus de 10 000 jeunes bénéficient chaque année de stages au sein des armées, directions et services du ministère de la Défense ;
- 360 places sur 2 500 que comptent les 6 lycées de la défense sont réservées aux enfants boursiers ;
- 30 % des 630 cadets de la défense sont scolarisés en établissement d'éducation prioritaire ;
- 350 à 400 lycéens sont parrainés chaque année par plus de 200 élèves officiers ou ingénieurs des 6 grandes écoles de la défense dans le cadre du tutorat ;
- 160 Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) organisent chaque année environ 1 300 activités qui touchent au total 30 000 jeunes, dont 3 500 en suivi régulier.

La Commission armée-jeunesse :

- 500 stages bac+3 (contrats ou conventionnés) ;
- 7 prix thématiques attribués en 2015.

¹ Rapport de la Cour des comptes sur la JDC, publié le 16 mars 2016.

1.2 À travers la Journée défense et citoyenneté (JDC) renouvelée, la Direction du service national continue à remplir sa double mission de politique globale en faveur de la jeunesse

La JDC permet d'atteindre deux objectifs :

- contribuer à la **mission régaliennne de défense** à travers la légitimation de l'effort de défense consenti par la Nation et l'information sur les enjeux de sécurité nationale ;
- renforcer la **cohésion nationale et l'insertion sociale** des jeunes par le rappel des droits et des devoirs de chaque citoyen ou par la détection des jeunes en difficulté, qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé lors de cette journée.

1.2.1 La JDC, une participation active à l'esprit de défense

La stratégie mise en œuvre par la DSN vise à susciter l'adhésion des jeunes Français aux politiques relatives au domaine de la défense et de la sécurité nationale. Une appropriation collective de ces enjeux et des efforts qui y sont consacrés garantit le bon fonctionnement des armées ainsi que la capacité de résistance et de résilience commune face aux crises. À ce titre, le recentrage de la JDC sur le volet défense et sur les différentes formes d'engagement en 2014 concourt à la légitimation de l'effort de défense.

Associant 9 500 animateurs militaires d'active et de réserve, la réalisation de la JDC contribue significativement au lien entre les armées et la jeunesse en faisant connaître le rôle des militaires et en suscitant un vivier de recrutement pour les armées et la gendarmerie. Ainsi, en 2015, plus de 258 000 fiches de liaison ont été transmises aux armées, en hausse de 15 % par rapport à 2014.

Recentrée sur le volet défense mais aussi sur les différentes formes d'engagement, **la JDC concourt à la montée en puissance du service civique**, avec notamment la signature d'un protocole entre la DSN et l'Agence du service civique (ASC), le 19 janvier 2015, visant à promouvoir et à développer le service civique. Ainsi, **en 2015, 67 236 jeunes (dont 4 711 outre-mer) ont manifesté un intérêt pour le service civique**, soit 8,45 % des jeunes présents (chiffre en augmentation sensible d'un point par rapport à 2014).

De même, en 2016, dans le cadre de la montée en puissance de la composante réserve, la DSN transmet directement à la Délégation aux réserves de l'armée de terre (DRAT) les coordonnées des jeunes désireux d'avoir une information complémentaire sur la réserve opérationnelle.

1.2.2 La JDC, un outil national de cohésion sociale

La loi de 2009 relative à la formation professionnelle et à l'orientation tout au long de la vie et celle de 2010 sur le service civique fondent l'action de la DSN qui contribue ainsi à ce que « tout jeune de seize à dix-huit ans sorti sans diplôme du système de formation initiale et sans emploi soit effectivement inscrit dans un parcours de formation, d'accompagnement ou [puisse] exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active » (art. 7 de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique).

La DSN réalise des entretiens personnalisés et signale les décrocheurs aux plates-formes départementales (près de 23 000 au 31 août 2016). Elle peut orienter les jeunes volontaires vers des dispositifs d'insertion tels que le Service militaire volontaire (SMV), les Établissements publics d'insertion de la défense (ÉPIDE) en métropole ou le Service militaire adapté (SMA) outre-mer.

1.2.3 La JDC, un dispositif ouvert en faveur de la jeunesse

Depuis le mois de janvier 2016, la JDC comprend un nouveau module « Information jeunesse citoyenne 1 » (IJC1) qui développe les thèmes suivants :

- les dispositifs d'insertion (missions locales, établissements pour l'insertion dans l'emploi ÉPIDE, plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs);
- le Service militaire volontaire (SMV), dérivé du Service militaire adapté (SMA) outre-mer ;
- le droit au retour en formation (proposé aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification professionnelle);
- les mesures en faveur de l'emploi des jeunes (présentation des dispositifs de lutte contre le chômage);
- l'accès au droit à l'information : le réseau information jeunesse, qui assure une information complète, objective et fiable sur les différents domaines de la vie des jeunes (travail, formation, santé, logement...);
- l'information sur les différents dons (sang, moelle osseuse, organes après la mort, gamètes).

L'initiation aux premiers secours a été remplacée en 2016 par un module de sensibilisation à la sécurité routière articulé autour de deux thématiques : la perception des risques routiers et les différents modes d'apprentissage de la conduite et les aides publiques au financement des formations préparatoires à l'examen du permis de conduire.

Le 11 janvier 2016, lors de ses vœux à la jeunesse, le président de la République a demandé au Gouvernement de réfléchir aux façons d'améliorer encore le contenu de ce rendez-vous et d'examiner la possibilité de prolonger sa durée, pour l'enrichir, jusqu'à une semaine. Si, nécessairement, cette semaine ne serait plus spécialisée sur la seule défense, la DSN mobilisera son expertise au service de l'étude sur cette évolution que pilote le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en liaison avec le Haut-Commissariat à l'engagement civique.

1.2.4 Des actions de modernisation au profit d'une population en constante augmentation

Compte tenu de l'évolution démographique, près de 810 000 jeunes appelés sont prévus en 2017, sachant qu'un premier pic est attendu pour les années 2017-2018 et le second en 2023-2024 où le nombre de jeunes présents devrait dépasser significativement les 800 000.

Afin d'augmenter le taux de participation à la JDC dans les délais légaux (entre 17 et 25 ans), la DSN conduit en permanence des actions de sensibilisation auprès des mairies et des jeunes sur l'obligation de recensement.

PROJET DE DÉMATÉRIALISATION PRESAGE (PLATE-FORME DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉCHANGE SÉCURISÉ ET L'ADMINISTRATION DES JEUNES)

Ce projet s'articule autour de deux actions :

a) L'amélioration du téléservice de recensement en ligne, proposé par les mairies abonnées en lien avec les centres de la DSN

Le téléservice de recensement, sous l'impulsion conjointe du SGMAP et de la DSN, doit perfectionner son portail public, supprimer la production de pièces justificatives par l'administré et dématérialiser la saisie et la transmission des données entre le jeune, la mairie et la DSN.

b) Le développement sur mobile d'une interface d'information et de localisation des sites JDC

Un applicatif sur téléphone mobile est disponible depuis avril 2015 et permet au jeune de se connecter au site d'information JDC sur www.service-public.fr ou de rejoindre le lieu de sa session JDC par géolocalisation de proximité.

Fin 2017, dans le cadre du projet de dématérialisation de bout en bout de l'administration de la JDC (projet PRESAGE), l'utilisateur pourra accéder sur Internet, à partir d'un téléphone mobile, d'un ordinateur ou d'une tablette, à un espace sécurisé personnel où lui seront adressés tous les documents nécessaires, de sa convocation à ses attestations justificatives.

Les usagers bénéficieront ainsi de démarches simplifiées, adaptées à un jeune public massivement utilisateur d'Internet, d'une part à travers des échanges de pièces virtuelles sans déplacement ni courrier, et d'autre part grâce au guidage vers le site JDC, même en zone non cartographiée par les applications courantes.

2. LES POLITIQUES CULTURELLES

Deuxième acteur culturel de l'État après le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Défense conserve un vaste patrimoine culturel (archives, collections des musées, bibliothèques, patrimoine monumental et mobilier, formations musicales militaires) qu'il entretient et valorise afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès pour mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire.

Les actions culturelles sont financées par le programme 212 « Soutien de la politique de défense » de la mission « Défense ».

2.1 Les musées

Le ministère de la Défense compte quatorze musées présents sur tout le territoire qui illustrent l'histoire, les traditions, les métiers et les techniques des différentes armées à travers leurs collections (uniformes, matériels, peintures, affiches, etc.).

Concernant les trois musées ayant le statut d'établissement public, à savoir le musée de l'Armée, le musée national de la Marine ainsi que le musée de l'Air et de l'Espace, le ministère de la Défense participe à leur financement sous forme de subventions pour charges de service public et de dotation en fonds propres à hauteur de 21,6 M€ en 2017.

Implanté au cœur de l'Hôtel national des Invalides, le musée de l'Armée est issu de la fusion en 1905 du musée de l'Artillerie et du musée historique de l'Armée, et a pour mission de maintenir et de développer l'esprit de défense ainsi que le goût de l'histoire militaire dans la Nation. Quatrième musée français et deuxième musée militaire dans le monde, il a accueilli 1,410 million de visiteurs en 2015.

Le musée de l'Armée poursuit l'étude de l'extension du parcours permanent de l'exposition de ses collections. En 2016, il a mis en valeur ses collections à travers les expositions « Chevaliers et bombardes » (octobre 2015 - janvier 2016), « Napoléon à Sainte Hélène - La conquête de la mémoire » (avril-juillet) et « Guerre(s) secrète(s) » (octobre 2016 - janvier 2017). En 2017, il organisera deux expositions temporaires : « Allemagne(s) 1870-1871. La guerre, la Commune, les mémoires » (avril-juillet) et « Soldats en campagne » (octobre-janvier 2018).

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, **le musée national de la Marine** comporte un site central implanté depuis 1943 au Palais de Chaillot à Paris, quatre annexes portuaires situées à Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon ainsi qu'un centre de conservation et de ressources récemment installé à Dugny. Il est chargé d'organiser ou d'apporter son concours aux manifestations susceptibles de maintenir et de développer le goût de l'aventure maritime dans toutes ses dimensions. Il a accueilli 342 000 visiteurs en 2015. En 2017, le musée fermera son espace parisien de Chaillot afin de lancer un vaste projet de rénovation conduit par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

Créé au lendemain de la première guerre mondiale et installé depuis 1986 dans l'aérogare dit « Labro » – du nom de son architecte – du Bourget (Seine-Saint-Denis), **le musée de l'Air et de l'Espace** a notamment pour mission d'assurer la présentation au public du patrimoine culturel et historique national dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Il a accueilli, en 2015, 295 500 visiteurs qui ont découvert près de 200 avions inédits ainsi qu'un panorama complet de l'épopée aérospatiale, depuis les premières montgolfières, en 1783, jusqu'à la fusée Ariane V. Dans le cadre du salon de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, le musée a reçu 105 000 visiteurs. En 2017, il organisera des événements en lien avec le lancement dans l'espace de Thomas Pesquet, dixième spationaute français à rejoindre la station spatiale internationale.

2.2 Les bibliothèques

Au nombre d'une trentaine, les bibliothèques des cercles militaires comprennent des ouvrages rares et précieux, mais surtout des ouvrages de littérature et d'actualité. Par ailleurs, les quarante-deux bibliothèques d'étude et de recherche des grandes écoles d'ingénieurs et d'officiers sont comparables aux bibliothèques universitaires avec lesquelles elles partagent leurs données bibliographiques. Les bibliothèques d'étude ont fait l'objet d'un plan de modernisation destiné à achever leur informatisation dans un cadre normatif. L'effort porte désormais sur la qualité des services en ligne et leur interopérabilité. Enfin, les fonds patrimoniaux de ces bibliothèques sont progressivement rétronumérisés dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France.

2.3 Les archives

Le ministère dispose d'un important patrimoine archivistique. Implanté sur le site principal de Vincennes ainsi qu'à Châtelleraut, Pau, Caen, Fontainebleau, Le Blanc, Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon, le Service historique de la défense (SHD) conserve près de 400 kilomètres d'archives et 600 000 ouvrages de bibliothèque.

De son côté, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) détient plus de 7 millions de clichés et 28 000 titres de films. Plus de 700 000 photographies sont en ligne sur son site internet www.ecpad.fr.

La mise en ligne des fonds d'archives numérisés sur le site internet www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr constitue l'un des points forts de la politique du ministère en matière d'archives. Elle permet la préservation d'un patrimoine fragile et demandé par le public tout en assurant une plus large diffusion.

2.4 Les actions culturelles

La politique de soutien à la production artistique, littéraire et audiovisuelle du ministère de la Défense contribue à mieux faire connaître le patrimoine de la défense et valorise la recherche en histoire militaire à travers diverses actions (expositions, publications, colloques et journées d'étude, aide à divers projets audiovisuels et culturels). Par ailleurs, le ministère participe ou collabore à des événements nationaux tels que les Journées européennes du patrimoine, les Rendez-vous de l'histoire de Blois, le festival du film d'histoire de Pessac, le salon du livre de Paris, et soutient des saisons musicales aux Invalides ainsi qu'au Val-de-Grâce.

Les dépenses relatives aux bibliothèques, archives et actions culturelles représentent un budget de 530 000 €.

CAP VERS LA RÉNOVATION DU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE

Dans son discours du 6 octobre 2015 au musée de la Marine, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, avait annoncé son ambition de construire le grand musée maritime français du XXI^e siècle, avec pour mission de sensibiliser le public autour des enjeux de la mer d'aujourd'hui et de demain, à travers une nouvelle mise en valeur du patrimoine exceptionnel qu'il détient.

Le 25 juillet 2016, ont été signées entre le secrétaire général pour l'administration, la présidente de l'OPPIC et le directeur du musée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage ayant trait aux à la rénovation du site de Chaillot et aux aménagements nécessaires à l'installation des collections « Chaillot » dans les réserves du musée à Dugny, marquant le coup d'envoi du plus grand projet de rénovation du musée national de la Marine depuis l'après-guerre.

Après le lancement, avec l'appui de l'OPPIC, du concours d'architectes pour repenser la totalité des espaces prévu à l'automne 2016, l'année 2017 sera consacrée aux opérations de préparation du chantier et du déménagement des collections, ainsi qu'aux études de maîtrise d'œuvre. Les travaux débiteront en 2018, ainsi que la préparation d'une muséographie refondée sur la base du nouveau projet scientifique et culturel.

Cette période sera l'occasion pour le musée de développer ses activités scientifiques et culturelles hors du site de Chaillot telles que la poursuite du regroupement des réserves dans le centre de conservation et de recherche à Dugny, et l'organisation d'expositions temporaires, notamment dans les musées des ports de Brest, Port-Louis/Lorient, Rochefort et Toulon.

La réouverture du musée rénové est prévue en 2021. Plus d'informations sur le site internet www.musee-marine.fr

TROISIÈME PARTIE
ANCIENS COMBATTANTS



J. Fechter/armée de l'air



S. Chenal/marine nationale



J. Bardene/armée de terre

CHAPITRE 1

DES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS CONFORTÉS EN 2017

1. LE PLF 2017 SUR LE PÉRIMÈTRE DE RESPONSABILITÉ DU SEDACM

Placés sous la responsabilité du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, les programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » relèvent de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Le budget 2017 de ces deux programmes s'élève à 2 445 M€ (en crédits de paiement). Il traduit, dans le contexte du centenaire de la Grande Guerre, la solidarité de la Nation envers ses anciens combattants et l'importance du lien armée-Nation.

Le budget 2017 consolide les droits des anciens combattants en maintenant l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation. Il prévoit plusieurs mesures en faveur des anciens combattants et de leurs ayants droit, dont plusieurs mesures de justice sociale et d'équité et une revalorisation de la retraite du combattant qui bénéficient à plus d'un million d'anciens combattants. En diminution de 2,6 % par rapport à 2016, du fait de la baisse naturelle du nombre de bénéficiaires de la dette viagère, ce budget 2017 permet néanmoins une augmentation moyenne du montant individuel des prestations servies.

Ainsi, mesure centrale de ce PLF 2017, la revalorisation de la retraite du combattant marque la reconnaissance de la Nation envers toutes les générations du feu. Elle consiste en une augmentation de 48 à 52 points, à raison de 2 points au 1^{er} janvier 2017, puis de 2 points supplémentaires au 1^{er} septembre 2017. Le coût de cette mesure est évalué à 27,4 M€ pour l'année 2017. Actuellement d'un montant de 672 €, le montant annuel individuel de la retraite du combattant serait ainsi porté à plus de 700 € dès le 1^{er} janvier 2017 (+5 %), pour dépasser les 750 € au 31 décembre 2017, soit une augmentation de plus de 11 % au total par rapport au montant actuel.

Parallèlement, la revalorisation des rémunérations dans la fonction publique décidée par le président de la République bénéficie également, par le biais du « rapport constant », à la revalorisation des autres dispositifs indexés sur la valeur du point PMI, à savoir les pensions militaires d'invalidité et le plafond majorable des Rentes mutualistes (RM).

En complément, le PLF 2017 intègre également plusieurs autres mesures de reconnaissance et d'équité en faveur du monde combattant.

Ainsi, est supprimée la condition d'âge de 40 ans pour le bénéfice du supplément de pensions en faveur des conjoints survivants ou partenaires survivants ayant au moins un enfant à charge, prévu à l'article L.141-19 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), pour soutenir les conjoints

survivants les plus jeunes qui doivent faire face à la disparition de leur conjoint militaire blessé, tout en continuant à élever leur enfant.

L'allocation de reconnaissance versée aux supplétifs, à leurs conjoints et ex-conjoints survivants non remariés est revalorisée de 100 € à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette mesure porte l'allocation annuelle, selon les dispositifs dont relèvent les intéressés, de 2322 € à 2422 € et de 3415 € à 3515 €. Cette mesure, qui consolide la reconnaissance de la Nation à l'égard des harkis et de leur famille, est financée à hauteur de 0,57 M€ pour l'année 2017.

Enfin, un effort financier de 1 M€ supplémentaire en faveur de l'action sociale de l'ONAC-VG permettra à l'Office de poursuivre l'amélioration des conditions d'accompagnement de ses ressortissants les plus démunis, les plus fragiles ou les plus isolés, au nombre desquels les conjoints survivants d'anciens combattants, les anciens combattants eux-mêmes ou les victimes d'actes de terrorisme. Le montant de l'enveloppe d'action sociale de l'Office est ainsi porté à 26,4 M€ (soit +31 % depuis 2012).

Au total, les moyens consacrés aux dépenses d'intervention en faveur du monde combattant représentent près de 96 % du budget de la mission pour 2017.

En outre, la politique de mémoire se voit dotée de moyens budgétaires à hauteur de 22,2 M€ en 2017, soit un niveau constant par rapport à la LFI 2016. Affectés prioritairement à la rénovation et à la valorisation du patrimoine de pierre (hauts lieux de la mémoire nationale, nécropoles et sépultures de guerre, partenariats territoires), ces crédits permettent parallèlement d'assurer un programme commémoratif à la hauteur des enjeux mémoriels.

Répartition du budget 2017

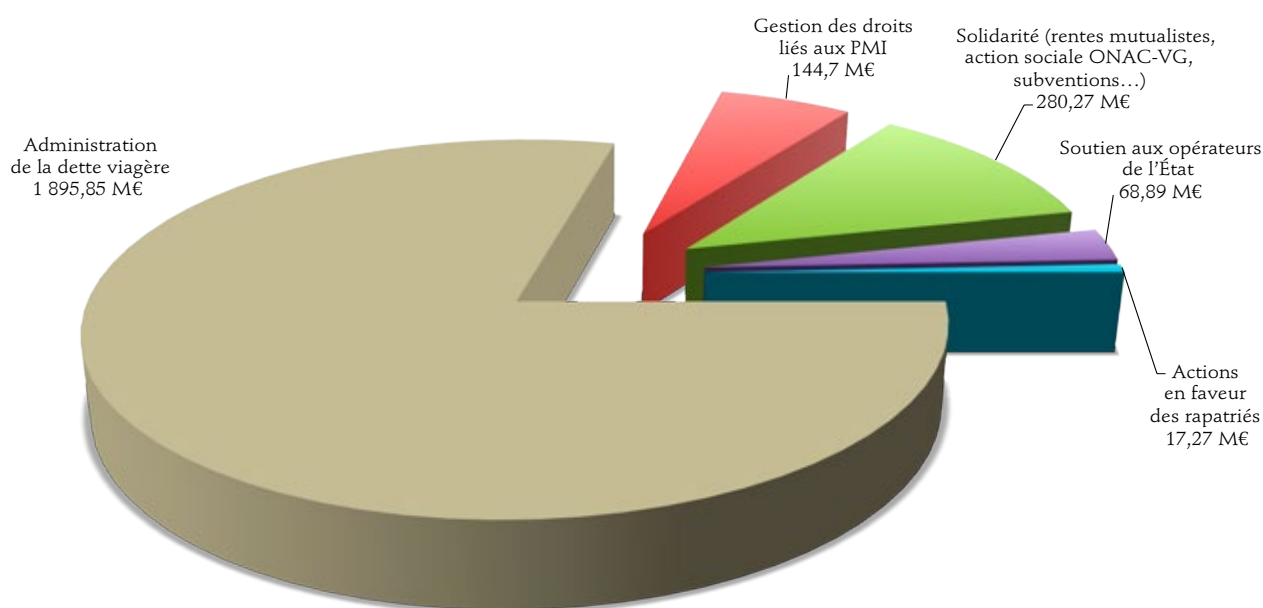
Crédits de paiement (en €)	LFI 2016	PLF 2017
Programme 167	37 918 892	37 910 000
Dépense d'intervention	14 649 692	16 730 000
Autres dépenses ⁽¹⁾	23 269 200	21 180 000
Programme 169	2 473 991 357	2 406 980 632
Dépense d'intervention	2 400 053 000	2 333 390 000
Autres dépenses ⁽²⁾	73 938 357	73 590 632
Total mission AC	2 511 910 249	2 444 890 632

NB : l'évolution de la dotation des dépenses d'intervention s'explique par un ajustement d'imputation de dépenses précédemment imputées sur des crédits de fonctionnement.

(1) Fonctionnement.

(2) Fonctionnement, investissement, subventions pour charges de service public.

PLF 2017 du programme 169 par grandes masses : 2 406,98 M€



2. LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Le projet de budget 2017 garantit le maintien de l'ensemble des droits portés par les dispositifs de reconnaissance et de réparation en faveur du monde combattant.

Les crédits relatifs à l'administration de la dette viagère s'établissent en 2017 à 1 896 M€, soit 77,5 % des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (hors programme 158 relevant des services du Premier ministre). Les effectifs concernés fin 2017 sont estimés à 1 008 206 pour la Retraite du combattant (RC) et à 218 253 pour les Pensions militaires d'invalidité (PMI). En 2017, les PMI, la RC et le plafond majorable des Rentes mutualistes (RM) bénéficieront de revalorisations liées notamment aux décisions du président de la République d'augmenter la valeur du point fonction publique.

Le budget 2017 renouvelle pleinement l'engagement du ministère de maintenir un financement de qualité de l'ensemble des prestations tout en mettant en œuvre des évolutions ciblées des dispositifs dans un souci d'équité et de justice sociale.

3. LA REFONTE DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE LA GUERRE (CPMIVG)

La première phase des travaux de refonte du CPMIVG s'est terminée avec la publication de l'ordonnance n° 2015-1781 du 28 décembre 2015 relative à la partie législative du CPMIVG, tandis que la seconde phase, à savoir les travaux relatifs à la partie réglementaire, se sont poursuivis en 2016.

Réalisée à droits constants, c'est-à-dire sans remise en cause des droits des anciens combattants, la refonte du Code répond à deux ambitions principales, à savoir clarifier et simplifier. Le plan a été revu et rendu plus logique – ce travail étant réalisé en étroite collaboration avec les organisations les plus représentatives du monde combattant.

Après un dernier examen par la Commission supérieure de codification (CSC) et le Conseil d'État à la rentrée 2016, le projet de décret relatif à la partie réglementaire sera transmis au Conseil d'État en vue d'une parution en fin d'année et d'une entrée en vigueur des deux parties au 1^{er} janvier 2017.



Armée de l'air - Archives



DR



A. Paringaux

CHAPITRE 2

LA 4^E GÉNÉRATION DU FEU

1. UNE CARTE DU COMBATTANT PLUS LARGEMENT ATTRIBUÉE

L'article 87 de la loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 a étendu, depuis le 1^{er} octobre 2015, les critères d'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant participé à une OPEX pendant au moins 120 jours (ou 4 mois), sur un territoire reconnu comme territoire d'opération extérieure. Cette extension consacre les spécificités de l'engagement militaire en OPEX et témoigne d'une reconnaissance identique et solidaire des différentes générations de combattants. Ce nouveau critère a permis l'attribution, au 1^{er} juillet 2016 et depuis le 1^{er} octobre 2015, de près de 25 000 cartes.

Une cérémonie nationale d'hommage aux combattants des opérations extérieures, présidée par le ministre de la Défense et le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, a été organisée le 1^{er} octobre 2015. À cette occasion, une quarantaine de récipiendaires de la région parisienne se sont vu remettre la carte et la croix du combattant dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides. Le même jour, dans chaque département, une cérémonie présidée par le préfet a permis de remettre plus de 1 500 cartes et croix du combattant à de nouveaux bénéficiaires préalablement identifiés par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

En 2015, 1 700 bénéficiaires de cette mesure étaient âgés de 65 ans ou plus et donc à même de solliciter le versement de la retraite du combattant. Pour 2016 et 2017, le nombre d'attributions de carte du combattant à des personnes en âge de prétendre immédiatement à la retraite du combattant a été estimé à 2 000 et 1 500.

Le titulaire de la carte du combattant est de plein droit ressortissant de l'ONAC-VG. Il bénéficie en outre de la retraite du combattant, du droit au port de la croix du combattant ainsi que du titre de reconnaissance de la Nation. De plus, il peut cotiser à la rente mutualiste du combattant, majorée par l'État. Enfin, il dispose du privilège de voir son cercueil recouvert d'un drapeau tricolore.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES BLESSÉS EN OPÉRATION OU EN SERVICE

L'État assure un soutien de grande qualité aux militaires blessés dans l'accomplissement de leur devoir. Ce soutien commence par une prise en charge médicale très performante, initiée sur le théâtre d'opération au plus près de l'avant, et poursuivie sur le territoire national dans les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA). Véritable exception française, de plus en plus reprise par nos partenaires anglo-saxons, la médicalisation de l'avant participe pleinement à l'efficacité opérationnelle des forces et atteste de l'engagement sans limite du personnel du Service de santé des armées.

Le blessé bénéficie ensuite d'un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire piloté par la cellule d'aide aux blessés de chaque armée, sous contrôle médical et avec le concours de très nombreux acteurs, dont les directions d'administration centrale du ministère de la Défense, l'ONAC-VG, l'Institution nationale des invalides et la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

Un chargé de mission auprès du secrétaire général pour l'administration a pour fonction depuis février 2013 de fluidifier les relations entre les différents acteurs, d'animer les réflexions prospectives visant à améliorer les dispositifs mis en œuvre au profit des blessés, et de faciliter l'intégration de cette population au sein du monde combattant.

La dynamique de renforcement des prestations servies dans le cadre du droit à réparation a été engagée en 2013 (traitement en moins de 6 mois des dossiers de pension militaire d'invalidité des grands blessés OPEX, financement institutionnel des prothèses de nouvelle génération pour aider à la réinsertion du militaire blessé). Depuis lors, cette dynamique a été confortée et a permis la mise en place de nouveaux dispositifs en faveur des militaires blessés ou de leur famille.

Dans ce cadre, les militaires et anciens combattants bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité peuvent désormais solliciter une aide financière pour compenser un reste à charge relatif à un soin ou à une prestation non remboursable, ou partiellement remboursé(e) au titre des prestations légales. Une Commission des secours et des prestations complémentaires, placée auprès de la CNMSS, a été créée à cette fin par le décret 2015-200 du 20 février 2015. Elle s'est réunie à compter du mois de septembre 2015 pour étudier les premières demandes d'aide financière des pensionnés.

En avril 2015, le ministre de la Défense a inauguré la maison des blessés et des familles de l'HIA Percy. Avec 5 appartements et 6 studios, cette maison permet d'accueillir dans un cadre chaleureux les familles venant visiter un militaire blessé en phase d'hospitalisation aiguë, ainsi que les militaires blessés qui consultent en soins de suite. Ce projet symbolique et novateur a été financé par l'État (construction, ameublement, fonctionnement), ainsi que par des associations réunies en comité des donateurs (œuvre nationale du Bleuet de France, Terre Fraternité, Solidarité Défense, Association nationale des femmes de militaires), qui ont pris en charge la décoration des locaux, le mobilier d'agrément et les équipements de loisirs.

Afin de renforcer la cohérence et la lisibilité du soutien psychologique des militaires blessés et des familles, un dispositif unique de soutien psychologique a été mis en place le 15 avril 2015, sous la responsabilité du Service de santé des armées (SSA). Offrant aux militaires ainsi qu'aux familles de militaires projetés en opération une écoute téléphonique permanente et gratuite, ce dispositif peut ensuite les orienter vers une prise en charge psychologique assurée dans les établissements du SSA ou par un réseau national de psychologues libéraux référencés.

Le suivi dans la durée des militaires blessés a été renforcé dès l'année 2014 par la signature entre l'ONAC-VG, l'armée de l'air puis la marine nationale d'une convention de « passage de témoin » permettant de s'assurer que chaque blessé quittant l'institution est aussitôt identifié, suivi et accompagné au plus près de son lieu de résidence par les services départementaux de l'ONAC-VG. Le 3 mars 2015, ce dispositif innovant a été étendu aux militaires blessés de l'armée de terre.

L'année 2015 a également vu le déploiement dans chaque cellule d'aide du « passeport du blessé », outil unique de recensement de l'ensemble des actions d'accompagnement médico-social mises en œuvre par le ministère de la Défense et par ses partenaires (sociétés d'assurance, mutuelles, associations). Ce passeport, transmis à l'ONAC-VG lors du départ du militaire blessé, permet de disposer d'une vision élargie et d'un historique complet du parcours de réinsertion, facilitant ainsi la mise en place d'un accompagnement durable et personnalisé.

Cette dynamique d'amélioration des dispositifs en faveur des militaires blessés et de leur famille s'est poursuivie en 2016, dans le cadre d'un nouveau plan d'action ministériel, bâti à partir des principales recommandations du rapport d'information parlementaire sur la prise en charge des soldats blessés.

En outre, afin de soutenir les conjoints survivants les plus jeunes, mariés ou pacsés à un militaire de la quatrième génération du feu et qui doivent faire face à la disparition du conjoint en raison de son sacrifice pour la France, tout en continuant à élever leurs enfants, le PLF 2017 prévoit un supplément de pension pour les conjoints ou partenaires survivants de militaires ayant moins de 40 ans et ayant au moins un enfant à charge.

MILITAIRES « MORT[S] POUR LA FRANCE » EN OPEX

Créée par la loi du 2 juillet 1915, la mention « Mort pour la France » honore la mémoire des victimes de guerre. Elle est attribuée dès lors que la preuve est apportée que le décès est imputable à un fait de guerre, que ce décès soit survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

Les dispositions initiales applicables à compter du 2 août 1914 ont été adaptées pour tenir compte des victimes spécifiques aux conflits ultérieurs. Ces textes sont aujourd'hui codifiés aux articles L. 488 et suivants du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).

L'article L.4123-4 du Code de la défense a étendu ces dispositions aux militaires décédés lors d'Opérations extérieures (OPEX), dès lors que ces opérations sont dûment reconnues comme telles par un arrêté du ministre de la Défense.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les demandes sont instruites par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, département reconnaissance et réparation, BP 552, 14037 CAEN CEDEX.

Au titre des OPEX, la mention « Mort pour la France » a été attribuée :

- en 2015 : à 5 militaires décédés en 2014-2015 ;
- en 2016 : à 3 militaires décédés en 2016.

LA MENTION « MORT POUR LE SERVICE DE LA NATION »

La mention « Mort pour le service de la Nation » a été instituée par l'article 12 de la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme créant l'article L. 492 ter du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Le décret n° 2016-331 du 18 mars 2016 :

- a confirmé que le décès du militaire ou de l'agent public devait être la suite de « l'acte volontaire d'un tiers » ;*
- a introduit la notion de décès survenu « du fait de l'accomplissement de ses fonctions dans des circonstances exceptionnelles » ;*
- a défini les conditions d'instruction des dossiers confiée à l'ONAC-VG ;*
- a fixé la compétence des ministres signataires des décisions ;*
- a prévu que, en l'absence de réponse ministérielle dans un délai de 2 mois, la décision est réputée favorable.*

Cette mention est applicable aux décès survenus depuis le 1^{er} janvier 2002.

L'ONAC-VG est chargé de l'instruction de l'ensemble des demandes. À ce titre, il constitue le dossier et soumet un projet de décision à la signature du ministre compétent.

Après la signature de la décision, il donne les instructions aux mairies afin de faire porter la mention « Mort pour le service de la Nation » sur l'acte de décès de la victime, rappelle les dispositions concernant l'inscription obligatoire sur un monument aux morts et, le cas échéant, lance la procédure d'adoption par la Nation des enfants. Par analogie avec la mention « Mort pour la France », l'inscription du nom du mort pour le service de la Nation sur le monument aux morts est en effet obligatoire et les enfants de la victime ont vocation à la qualité de pupille de la Nation.

L'ONAC-VG a fait porter la mention « Mort pour le service de la Nation » sur les actes de décès de :

- En 2015 :*
 - 1 gendarme,*
 - 11 militaires,*
 - 4 policiers,*
 - 4 fonctionnaires civils.*
- En 2016 :*
 - 2 policiers,*
 - 1 fonctionnaire civil.*



R. Senoussi/DICoD



R. Senoussi/DICoD



J.-J. Chatard/DICoD

CHAPITRE 3

UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DES HARKIS ET RAPATRIÉS

1. DES DROITS MAINTENUS ET AMÉLIORÉS

Le budget 2017 prévoit le maintien de l'ensemble des mesures en faveur des harkis et des rapatriés. Sa dotation de 17,2 M€ marque l'engagement des pouvoirs publics à maintenir le niveau des prestations et à reconnaître leurs actions, leur courage et leur engagement pendant la guerre d'Algérie.

Il prévoit également une mesure de revalorisation de 100 € de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère versées aux supplétifs, à leurs conjoints et ex-conjoints survivants non remariés. Cette mesure porte l'allocation annuelle, selon les cas, de 2 322 euros à 2 422 euros et de 3 415 euros à 3 515 euros. Cette mesure est financée à hauteur de 0,57 M€ pour l'année 2017 et devrait concerner 5 700 bénéficiaires.

Nombre d'enfants de harkis hébergés dans les camps n'ont pu suivre une scolarité normale et ont éprouvé de ce fait des difficultés à dérouler un parcours professionnel complet, ce qui peut se révéler pénalisant au moment de la retraite. Ceux ayant eu entre 16 et 21 ans dans ces camps peuvent désormais racheter jusqu'à 4 trimestres de cotisations, afin de pouvoir prétendre plus facilement à une retraite à taux plein. Ainsi, ils bénéficient d'une aide forfaitaire de 2 000 € par trimestre, ce qui représente 60 % du coût moyen de ce type de rachat. Cette aide peut atteindre jusqu'à 8 000 € par personne pour 4 trimestres rachetés.

En ce qui concerne les rapatriés, les mesures de désendettement, toujours en vigueur, permettent l'effacement des prêts liés à la réinstallation au titre de l'article 44 de la loi de finances pour 1986 et la sauvegarde du toit familial dans le cadre des dispositions du décret n° 2007-398 du 23 mars 2007 qui a donné aux préfets les moyens juridiques et financiers d'intervenir.

Le transfert aux services gestionnaires, à savoir l'ONAC-VG et le Service central des rapatriés (SCR), des dossiers jusqu'alors instruits par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) ou l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) permet d'assurer la poursuite de tous les autres dispositifs (retraites, indemnisation, désendettement...). Le soutien financier apporté aux associations représentatives, qui représente près de 0,2 M€ en 2016, contribue à la mise en œuvre des mesures de solidarité nationale en faveur des anciens supplétifs et des rapatriés.

2. UN PLAN HARKI QUI POURSUIT SA MONTÉE EN PUISSANCE

La République, à travers la parole présidentielle, a reconnu sa responsabilité dans les souffrances endurées par les anciens membres des formations supplétives et leurs familles.

Lors de la journée nationale d'hommage consacrée aux harkis du 25 septembre 2012, le président de la République a reconnu qu'« il y a cinquante ans, la France a abandonné ses propres soldats, ceux qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie ».

Le sort que la République française a réservé aux anciens supplétifs de son armée et à leurs familles après les accords d'Évian a conduit à renforcer ces mesures de reconnaissance et de réparation.

Un plan d'action ambitieux a été élaboré dans le cadre d'une concertation menée par le secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire avec les représentants des associations d'anciens supplétifs et leurs familles.

Ce plan, annoncé le 25 septembre 2014 par le Premier ministre, comporte dix mesures articulées en deux volets :

- la reconnaissance, qui passera notamment par un effort inédit pour l'intégration pleine et entière de la mémoire des harkis dans la mémoire nationale ;
- la réparation, à travers des mesures matérielles d'amélioration des conditions de vie des harkis et de leurs descendants.

En matière de reconnaissance et d'actions mémorielles, cela comprend en particulier les actions suivantes :

- les comités régionaux de concertation ont été créés dans chaque région conformément aux engagements pris. Depuis 2016, ces comités se réunissent dans le cadre des 13 nouvelles régions, sous la présidence des préfets de région ;
- l'identification des 69 hameaux de forestage dans lesquels ont vécu et travaillé les familles de harkis a été achevée et 34 plaques commémoratives ont été apposées en 2015 et 2016 ;
- l'identification des lieux d'inhumation se poursuit, notamment sur le camp de Rivesaltes, par lequel 22 000 des 44 000 ont transité ;
- l'exposition « Parcours de harkis et de leurs familles », créée en 2014, a été présentée dans tous les départements métropolitains ;
- les actions de formation pour le recueil des témoignages se mettent en place, et les cadres des services départementaux et des préfectures participent à des formations sur l'histoire des harkis et des rapatriés. Près de 60 témoignages ont ainsi été réalisés en 2016, dont 35 déjà déposés au Service historique de la Défense (SHD).

UN TRAVAIL DE MÉMOIRE AFFIRMÉ : L'INSTALLATION DE PLAQUES MÉMORIELLES DANS LES ANCIENS HAMEAUX DE FORESTAGE

Après 1962, soixante-neuf hameaux de forestage ont accueilli plus de 10 000 harkis, conjoints et enfants, dans des conditions de vie précaires, pendant plus de 20 ans. Aussi, a-t-il été décidé d'apposer une plaque ou une stèle dans ces anciens hameaux, en coopération avec l'Office national des forêts (ONF) qui employa ces anciens supplétifs. À cet effet, une déclaration d'intention a été cosignée par le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, puis une convention a été signée entre l'ONF et l'ONAC-VG.

En 2016, plus des deux tiers de ces plaques ont été installées et quatre d'entre elles inaugurées par le secrétaire d'État chargé des anciens combattants (Zonza en Corse, La Pradelle dans l'Aude, Magland en Haute Savoie et Juzet d'Izau en Haute-Garonne). D'autres plaques et stèles seront très prochainement installées et inaugurées. La répartition géographique de ces plaques et stèles assure d'ores et déjà une large diffusion de la mémoire des harkis.

En matière de réparation, les mesures annoncées dans le plan ont trouvé une concrétisation immédiate dans le budget de 2015, qui a prévu le maintien de l'ensemble des dispositifs ainsi qu'une revalorisation de l'allocation de reconnaissance de 167 € par an.

Le PLF 2017 poursuit cette dynamique avec une nouvelle hausse de 100 € du montant de l'allocation de reconnaissance et de la rente viagère en faveur des conjoints et ex-conjoints survivants. Au total, la revalorisation atteint 8 % depuis le lancement du plan en septembre 2014.

En matière d'emploi, la promotion des enfants harkis à travers le dispositif des emplois réservés a permis le recrutement de 757 personnes depuis 2008.

LA MAJORATION DE L'ALLOCATION DE RECONNAISSANCE HARKIE

Le Projet de loi de finances 2017 comprend une disposition majorant de 100 € les allocations suivantes:

- l'allocation de reconnaissance, dont le montant est fixé au I de l'article 6 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés; le montant de l'allocation est en conséquence porté à 2 422 € (soit une augmentation de 4 %) ou 3 515 € (soit une augmentation de près de 3 %) selon l'option choisie par le bénéficiaire lors du dépôt de la demande;*
- l'allocation viagère, au profit des conjoints et ex-conjoints des anciens membres des formations supplétives, instituée par l'article 133 de la loi de finances pour 2016; le montant de l'allocation est en conséquence porté à 3 515 € (soit une augmentation de près de 3 %).*

Le coût de cette mesure s'élève à 0,57 M€. L'effectif prévisionnel des bénéficiaires en 2017 est estimé à 5 700 personnes (harkis, conjoints et ex-conjoints).

Cette mesure complète celle adoptée dans le cadre de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, qui s'est traduite par une majoration de l'allocation de reconnaissance de 167 €.

Depuis le lancement du plan Harki en 2014, l'allocation de reconnaissance aura été revalorisée de plus de 8 %.

3. UNE MODERNISATION ADMINISTRATIVE EN VOIE D'ACHÈVEMENT

En application de la décision du Comité interministériel de la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, l'ONAC-VG est désormais le guichet unique autour duquel ont été regroupés l'ensemble des dispositifs consacrés à l'accompagnement des rapatriés et des harkis.

Après la prise en charge, le 1^{er} janvier 2014, des missions, droits et obligations de l'ANIFOM, l'établissement a repris, le 1^{er} janvier 2015, les attributions de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) et celles des préfectures. L'agence comptable de l'ONAC-VG est désormais chargée du paiement de l'ensemble des prestations, aides et secours accordés.

Les harkis et les rapatriés disposent dorénavant du réseau d'accueil, d'orientation et de proximité des services départementaux de l'ONAC-VG. Ce dernier est partie prenante au groupe de travail créé par le ministère des Affaires étrangères pour suivre la mise en œuvre du plan d'action dédié à l'entretien et à la réhabilitation des cimetières civils en Afrique du Nord. Il assiste également le secrétaire d'État chargé des anciens combattants à l'occasion de ses réunions avec les associations représentatives des rapatriés. Les associations de rapatriés ont été réunies à plusieurs reprises par le secrétariat d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Plusieurs dossiers ont été étudiés, tant sur le plan mémoriel que matériel : réunion sur les disparus (civils et militaires) dans le cadre du travail du comité intergouvernemental de haut niveau franco-algérien, travail de valorisation mémorielle, soutien aux personnes en difficulté sociale.

Par ailleurs, l'Office bénéficie du concours du Service central des rapatriés (SCR), basé à Agen, avec lequel une convention a été signée. Au terme d'un processus aujourd'hui en cours, le SCR, aujourd'hui dépendant du ministère de l'Intérieur, sera pleinement intégré à l'ONAC-VG en 2018.



J.-J. Charand/DiCoD



J.-J. Charand/DiCoD



D. Blanchet/armée de terre

CHAPITRE 4

DES OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

1. ONAC-VG, LA « MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE »

Pour répondre aux besoins des anciens combattants, l'ONAC-VG s'investit pleinement dans la préservation de leurs droits matériels et moraux, mais aussi dans la transmission de leurs valeurs par le développement d'une politique de mémoire.

L'année 2017 sera marquée par plusieurs temps forts :

- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office mis en œuvre jusqu'en 2018. Disposant d'une connaissance précise et prospective du nombre de ses ressortissants, l'Office s'est engagé dans une démarche volontaire d'accompagnement des générations de combattants les plus anciennes, ainsi que de leurs ayants droit. Parallèlement, l'Office améliore son action au profit des combattants des OPEX, et en particulier des blessés. Pour tous, l'Office développe une nouvelle politique d'action sociale active en faveur des plus démunis de ses ressortissants ;
- l'Office poursuit la consolidation de son maillage territorial, son réseau d'accueil et de proximité à travers ses services départementaux, pour l'ensemble des ressortissants, dont les harkis et rapatriés, pour lesquels l'ONAC-VG devient le guichet unique ;
- de même, l'ONAC-VG parachèvera en 2017 le transfert de ses établissements médico-sociaux à d'autres opérateurs du secteur public spécialisés dans le domaine du handicap et de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ;
- dans le domaine de la mission de valorisation des lieux de mémoire qui a été confiée à l'Office, le président de la République inaugurera au cours de l'année 2017 la nouvelle muséographie du mémorial du Débarquement de Provence au mont Faron dont il avait décidé la rénovation à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du débarquement de Provence du 15 août 2014 (cf. aussi deuxième partie, chapitre 1, point 2.3).

LE TRANSFERT DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DE L'ONAC-VG

Décidé dans le cadre de la Modernisation de l'action publique (MAP), le transfert des 18 établissements médico-sociaux de l'ONAC-VG (9 écoles de reconversion professionnelle, un centre de préorientation, 8 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) se traduira, pour les ERP, par leur reprise par l'Établissement public national Antoine-Koenigswarter (EPNAK) et, pour les EHPAD, par leur reprise par des EHPAD du secteur public identifiés par les Autorités régionales de santé. Près de 700 agents sont concernés par ce transfert qui permettra à ces établissements, qui n'accueillent plus que marginalement des ressortissants de l'ONAC-VG, de parachever leur rattachement au secteur médico-social et d'améliorer leur notoriété et leur visibilité auprès des professionnels de ce secteur.

Pour l'accomplissement de ses missions et l'accompagnement des ressortissants du CPMIVG, l'Office bénéficie d'une subvention pour charges de service public attribuée par le ministère de la Défense de 56,80M€ en 2016, soit le même montant qu'en 2016.

En complément de cette subvention, l'ONAC-VG dispose de crédits d'action sociale (au sein du programme 169), ainsi que des crédits en provenance des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».

1.1 La consolidation du maillage territorial

Outil exceptionnel au service du monde combattant, le maillage territorial de l'ONAC-VG poursuivra sa consolidation et sa rationalisation.

Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur du monde combattant, l'ONAC-VG dispose d'un maillage territorial composé de 100 services départementaux, 2 services d'outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) et 3 services en Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie).

Leurs missions sont multiples :

- dans le domaine de la réparation, ils sont désormais le guichet unique de proximité des ressortissants de l'Office qu'ils sont chargés d'accueillir et d'informer sur le droit à réparation ; à ce titre, ils sont chargés de suivre et d'accompagner les pupilles de la Nation, les orphelins de guerre et les victimes d'actes de terrorisme. Depuis les attentats de 2015 et 2016, les services de l'Office sont aux côtés des familles de victimes et de leurs enfants et ils participeront aux comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme présidés par les préfets ;
- dans le domaine de la reconnaissance, ils sont chargés notamment d'instruire les demandes de cartes et titres (carte du combattant, titre de reconnaissance de la Nation, retraite du combattant, cartes d'invalidité, de stationnement, de veuve...);
- dans le domaine de la solidarité, ils sont responsables de la mise en œuvre des mesures de solidarité définies par le siège dans le cadre de la politique d'action sociale de l'Office ;
- dans le domaine de la mémoire, leurs actions visent à transmettre les valeurs du monde combattant aux jeunes générations et à préserver le lien entre la Nation et le monde combattant. Ils sont à ce titre fortement mobilisés par les activités mémorielles organisées à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre. Cette action mémorielle en faveur des plus jeunes a en 2015 été mise à l'honneur à l'occasion de la remise des prix du concours de l'ONAC-VG des « Petits artistes de la mémoire » par le secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Elle se traduira en 2016 et en 2017 par une mobilisation particulière autour de la thématique de la guerre d'Algérie et donnera lieu à l'inauguration de l'exposition commandée à l'ONAC-VG par le président de la République dans son discours du 19 mars 2016.

Placés sous la double tutelle des préfets (qui président les conseils départementaux de l'Office qui ont été renouvelés en 2015) et du directeur général de l'ONAC-VG, les services de proximité animent un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation.

Les missions de ces services ont été étendues au gré des réorganisations qu'a connues le ministère de la Défense et des mesures de rationalisation décidées par le Gouvernement. Le réseau de l'ONAC-VG a ainsi hérité en 2010 des missions des Directions interdépartementales des anciens combattants (DIAC) de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion (DSPRS) du ministère de la Défense, et a pris à sa charge les responsabilités des préfetures dans le domaine de la gestion des dispositifs créés pour assister les populations rapatriées.

Ce réseau qui emploie près de 520 ETP (dont 62 en Afrique du Nord) et œuvre au profit des 2,8 millions de ressortissants que compte l'Office est un outil exceptionnel au service du monde combattant dont l'existence et les effectifs sont confortés dans le cadre du PLF 2017.

1.2 Une activité d'attribution de cartes et titres en augmentation constante, notamment au profit de la 4^e génération du feu

L'attribution des cartes du combattant et des Titres de reconnaissance de la Nation (TRN) relève de l'ONAC-VG depuis 2010. Afin de faciliter les démarches des anciens combattants et des victimes de guerre, le circuit d'instruction et d'attribution de la carte et de ses droits associés (notamment la retraite du combattant) est désormais largement dématérialisé grâce à une application dédiée.

Des pôles dématérialisés ont été mis en place dans certains services départementaux pour accélérer la saisie et l'instruction des dossiers en instance, ainsi que la liquidation des retraites du combattant.

La mise en œuvre de toutes ces mesures a permis une très nette amélioration des délais de traitement des dossiers. Elle a également permis d'augmenter la capacité de traitement des demandes de cartes et titres : 37 712 cartes du combattant ont été délivrées en 2015 (contre 32 856 cartes attribuées en 2014 et 24 774 en 2013).

La mise en œuvre, à compter du 1^{er} octobre 2015, des dispositions de l'article 87 de la loi de finances pour 2015 a permis d'assouplir les conditions d'attribution de la carte. Près de 150 000 personnes pourraient à terme bénéficier de cette mesure (cf. troisième partie, chapitre 2, point 1).

1.3 Un effort continu en matière de solidarité avec une nouvelle augmentation des crédits d'action sociale

La subvention d'action sociale de l'ONAC-VG s'accroît de 4 % en 2017 pour s'établir à 26,4 M€. Elle permettra à l'ONAC-VG de poursuivre et de renforcer son effort de rééquilibrage des aides en faveur des plus démunis et des plus isolés de ses ressortissants, quelle que soit leur qualité et leur statut.

L'accompagnement des soldats de la 4^e génération du feu sera également maintenu. Un effort très sensible a été réalisé en 2016 en faveur de ces soldats ayant participé à des opérations extérieures et ayant quitté l'institution. Ainsi, près de 600 000 € d'aides supplémentaires leur ont été accordés en 2016. Il apparaît en effet que ces « jeunes anciens combattants » peuvent être confrontés à de graves difficultés (surendettement...), notamment quand ils traversent des situations de chômage prolongé.

La passation d'un marché d'accompagnement de leur parcours de reconversion, complémentaire des prestations de l'Agence de reconversion de la défense, leur permettra de retrouver plus rapidement un emploi et de se réinsérer professionnellement et socialement dans la société civile.

L'accent portera également en 2017 sur l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme. Les enfants de ces victimes ainsi que les victimes directes âgées de moins de 21 ans peuvent être adoptés par la Nation en qualité de pupille par jugement rendu par le Tribunal de grande instance compétent. À la suite des attentats de l'année 2015, plus de 60 adoptions de pupilles de la Nation ont été rendues en 2016, qui s'ajoutent aux 18 adoptions déjà prononcées en 2015.

LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DES ATTENTATS

TERRORISTES

La loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 (article 26) reconnaît aux victimes d'actes de terrorisme le statut de victimes civiles de guerre et par conséquent la qualité de ressortissantes de l'ONAC-VG. Cette qualité leur permet de bénéficier de l'action sociale et de l'assistance administrative mises en œuvre par les services de proximité de l'Office.

Sont concernées les personnes, quelle que soit leur nationalité, victimes d'un acte de terrorisme sur le sol français, et les victimes de nationalité française lorsque l'acte de terrorisme intervient à l'étranger.

À ce jour, ce sont donc plus de 2 000 victimes directes d'actes de terrorisme qui sont accompagnées par l'Office. Dès 2016, une nouvelle prestation sera proposée aux victimes du terrorisme qui souhaiteraient être assistées dans leur démarche de reconversion professionnelle. Elles pourront être accompagnées par des spécialistes qui les conseilleront et les orienteront sur les secteurs les plus adaptés à leurs compétences.

La présence des services départementaux de l'ONAC-VG au sein des comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme présidés par les préfets permettra d'améliorer leur accompagnement.

LES PUPILLES DE LA NATION

Les enfants et jeunes gens adoptés par la Nation ont droit à la protection et au soutien matériel et moral de l'État, exercé pour son compte par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). La Nation assure la charge partielle ou totale de leur entretien et de leur éducation en cas de besoin et/ou d'insuffisance des ressources de la famille.

En matière d'entretien et d'éducation, l'ONAC-VG accorde, en complément des aides du droit commun (allocations familiales, bourses d'études) et chaque fois que la situation le requiert, des subventions aux pupilles de la Nation :

- subventions d'entretien pour les plus jeunes, destinées à leur assurer dans de bonnes conditions une fréquentation scolaire assidue. Elles sont versées à la famille ou directement aux établissements qui reçoivent l'enfant ;*
- subventions pour frais de maladie, de cure, de soins médicaux en complément des prestations de la sécurité sociale et de l'aide médicale gratuite (prise en charge des frais d'optique, d'appareil dentaire, etc.) ;*
- subventions pour l'aide au départ en vacances ;*
- subventions d'études. Celles-ci peuvent être renouvelées jusqu'au terme des études supérieures dès lors qu'elles sont entreprises avant 21 ans.*

La qualité de pupille de la Nation offre aux enfants et jeunes gens qui la reçoivent une protection supplémentaire et particulière, en complément de celle exercée par leurs familles. Elle ne les place nullement sous la responsabilité exclusive de l'État. Les familles et les tuteurs conservent le plein exercice de leurs droits et, notamment, le libre choix des moyens d'éducation.

L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE (ONBF)

L'Œuvre nationale du Bleuets de France (ONBF) est une œuvre caritative qui prend ses racines dans les premiers mouvements de solidarité issus de la première guerre mondiale. Depuis 1991, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) assure la gestion de l'Œuvre et veille à sa pérennité ainsi qu'à son rayonnement. Le Bleuets de France est la fleur française du souvenir, à l'instar du Poppy pour les Britanniques. Il symbolise également l'hommage de la Nation aux soldats morts pour la France.

Tout au long de l'année, lors de collectes sur la voie publique (8 mai et 11 novembre), lors de campagnes d'appel au don, grâce à la vente de produits estampillés Bleuets de France et avec les subventions de nombreuses municipalités, l'Œuvre récolte des fonds principalement destinés à venir en aide aux anciens combattants, victimes de guerre, orphelins et pupilles de la Nation, aux victimes d'actes de terrorisme en situation précaire.

Le Bleuets de France permet également à l'ONAC-VG, en complément de la politique mémorielle de la DMPA, de favoriser la transmission des valeurs républicaines aux jeunes générations avec notamment le financement de concours scolaires comme « les Petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants » ou « Bulles de mémoire ». En 2015, le Bleuets de France a continué de bénéficier du regain de notoriété insufflé en 2014 par le lancement des célébrations du centenaire de 1914-1918.

Avec près de 1 900 000 € récoltés en 2015 :

13 412 ressortissants de l'ONAC-VG ont bénéficié de la générosité des donateurs au travers notamment de 4 grands chantiers sociaux :

- 85 773 € consacrés à l'investissement en équipements pour personnes à mobilité réduite dans les EHPAD de l'ONAC-VG ;
- 255 000 € consacrés aux aides financières exceptionnelles aux ressortissants les plus démunis ;
- 335 335 € consacrés aux aides accordées aux pupilles de la Nation, notamment pour le financement de leurs études supérieures, pour l'accompagnement de leur vie quotidienne, et le soutien de programmes en faveur des pupilles victimes du terrorisme ;
- 140 892 € consacrés à la solidarité avec nos soldats en OPEX avec le financement d'équipements sportifs pour les blessés, la participation aux 3^e Rencontres militaires blessures et sport (RMBS), le soutien de la confection des colis de Noël ;
- 338 075,18 € ont été consacrés au financement de projets mémoriels autour du centenaire de la Grande Guerre et du 70^e anniversaire des débarquements ;
- plus de 600 manifestations mémorielles à caractère culturel et pédagogique ont pu être ainsi portées, par l'ONAC-VG, dans toute la France.

Cette année encore, les collectes ont été dynamisées par la forte mobilisation des forces armées pour la campagne du 11 Novembre soutenue par le ministre de la Défense et le chef d'état-major des armées. En 2011, les collectes avec les militaires avaient rapporté près de 6 000 € ; en 2015, c'est près de 110 000 € qui ont été récoltés grâce à cette mobilisation de la 4^e génération du feu. De nouvelles collectes ont été également organisées pour la première fois dans les hôpitaux militaires de Percy et Bégin, mais également au sein de Balard avec le soutien du SGA.

Pou en savoir plus : www.bleuetdefrance.fr et www.facebook.com/BleuetdeFrance

2. L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES, LA « MAISON DES INVALIDES »

L'Institution nationale des Invalides (INI) est un établissement public à caractère administratif au service du monde combattant. Il a historiquement pour vocation :

- d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, dans un centre des pensionnaires, les invalides bénéficiaires des dispositions du CPMIVG ;
- de dispenser, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;
- de participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

L'année 2016 a été marquée par le vote du conseil d'administration de l'INI du projet médical lors de la séance du 17 juin 2016. Ce projet décrit le schéma général d'organisation des services et constitue, sur le plan technique, la base sur laquelle le projet d'établissement devra décliner la politique générale de l'établissement et les objectifs à atteindre. Le projet d'établissement de l'INI actuellement en phase de finalisation sera soumis au vote du conseil d'administration en octobre 2016.

Le nouveau COP déclinera, sur le plan technique, tous les axes d'orientations stratégiques du projet d'établissement pour garantir sa mise en œuvre et doit être soumis au vote d'un conseil d'administration prévu en décembre 2016.

Les grands principes du projet, établi en étroite coopération avec le modèle SSA 2020, reposent sur :

- l'ouverture à la prise en charge médicale du blessé au-delà de la phase aiguë mise en œuvre par les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) en développant le concept de « post-Rôle 4 »¹. Consacré à la réhabilitation et à la réinsertion globale, le projet médical inclut désormais la dimension psychique de la prise en charge médicale du blessé ;
- la prise en charge pluridisciplinaire et plurimodale, médicale et socio-professionnelle, avec l'INI comme référent national constituant une filière de réadaptation et réinsertion ;
- l'accompagnement médico-social individualisé et coordonné en raison de la colocalisation synergique des acteurs de la réinsertion : ONAC-VG, cellules d'aide aux blessés, Action sociale des armées (ASA), cercle sportif (CSINI), etc. ;
- l'ouverture potentielle aux autres bénéficiaires – membres de la communauté de défense, agents de l'État blessés dans l'exercice de leurs fonctions, police, pompiers, victimes d'attentat (à terme article L.115 du CPMIVG).

Pour 2017, le montant de la subvention pour charges de service public prévue est identique à celle de 2016, soit 12,08 M€. Le plafond d'emplois (436 ETPT) reste stable, en raison des évolutions attendues dans le cadre du nouveau projet d'établissement.

1. Le « Rôle 4 » correspondant à la prise en charge du blessé dans les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) dans la doctrine d'emploi du SSA en opération.

Direction de la publication : Valérie Lecasble
Direction de projet : Anissa Fersi, Julien Canin
Direction du bureau des éditions : CF Jérôme Baroë
Direction artistique : Jean-Charles Mougeot
Secrétariat de rédaction : Isabelle Arnold
Direction de la fabrication : Jean-François Munier
Conception graphique : Thierry Véron
Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative (Dila)

Crédits photos

1^{re} de couverture (de gauche à droite)

R. Nicolas-Nelson/armée de l'air
O. Debes/armée de terre
F. Bogaert/marine nationale
J.-J. Chatard/DICoD

4^e de couverture (de gauche à droite)

C. FIARD/DICoD
J.-R. Drahi/armée de terre
F. Étourneau/marine nationale
SIRPA air

page 1 : R. Pellegrino/ECPAD

page 3 : J. Robert/DMPA



PROJET DE LOI DE FINANCES

2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

www.defense.gouv.fr